

# BOUYGUES

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2002



TELECOMS  
& MEDIAS

SERVICES

CONSTRUCTION

Assemblée générale mixte du 25 avril 2002

BOUYGUES

Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 3 avril 2002, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération de Bourse.

<b>Message du Président</b>	<b>2</b>		
<b>Les chiffres clés</b>	<b>5</b>		
<b>Section 1</b>			
<b>L'activité du Groupe</b>			
<b>Télécoms - Médias</b>			
Télécommunications	14		
Communication	18		
<b>Services</b>			
Gestion de services publics	22		
<b>Construction</b>			
Bâtiment et Travaux Publics	24		
Para-énergie	28		
Électricité	29		
Routes	30		
Immobilier	33		
<b>Ressources humaines</b>	<b>34</b>		
<b>Recherche et innovation</b>	<b>37</b>		
<b>Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité - Développement durable - Facteurs de risques</b>	<b>39</b>		
<b>Section 2</b>			
<b>Informations juridiques et financières</b>			
<b>Conseil d'administration</b>			
<b>Direction - Contrôle</b>			
1. Conseil d'administration	46		
2. Direction	48		
3. Contrôle	50		
<b>Actionnariat</b>			
1. Principaux actionnaires	51		
2. Pactes d'actionnaires	52		
3. Information des actionnaires	52		
<b>Capital</b>			
1. Généralités	53		
2. Plan d'épargne des salariés	55		
3. Options de souscription d'actions	55		
		4. Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes	56
		5. Rachat d'actions Bouygues	56
		<b>Bourse</b>	
		1. Le marché des titres Bouygues en 2001	57
		2. Évolution des cours de Bourse et du volume de transactions	59
		<b>Informations juridiques</b>	
		1. Généralités	60
		2. Historique du Groupe	60
		3. Statuts	61
		4. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques	61
		<b>Résultats de Bouygues SA</b>	
		1. Dividende	62
		2. Résultats au cours des cinq derniers exercices	63
		<b>Section 3</b>	
		<b>Les comptes</b>	
		<b>Comptes consolidés</b>	
		Bilan	66
		Compte de résultat	68
		Tableau de financement	69
		Notes	70
		<b>Comptes individuels</b>	
		Bilan	100
		Compte de résultat	102
		Tableau des flux de trésorerie	102
		Notes	103
		<b>Section 4</b>	
		<b>Assemblée générale mixte du 25 avril 2002</b>	
		<b>Ordre du jour</b>	<b>116</b>
		<b>Rapport du conseil et exposé des motifs sur les résolutions</b>	<b>117</b>
		<b>Rapports des commissaires aux comptes</b>	<b>124</b>
		<b>Projet de résolutions</b>	<b>138</b>

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

**B**ouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans 80 pays, avec plus de 125 000 collaborateurs. Il est aujourd'hui structuré en trois pôles : Construction, Services et Télécoms-Médias. La construction comprend le bâtiment, les travaux publics, le para-pétrolier, la route et l'immobilier, tandis que la gestion privée de services publics est la spécialité de Saur. Enfin la communication et les médias sont développés par TF1 et Bouygues Telecom. En 2001, le chiffre d'affaires du groupe Bouygues a atteint 20,5 milliards d'euros, soit + 7 %, avec une croissance de tous ses métiers. L'EBITDA, à 1,68 milliard d'euros, a progressé de 14 %. Le résultat net, établi à 344 millions d'euros, a enregistré une augmentation de 60 % par rapport au résultat comparable de 2000. Les capitaux propres ont atteint 5,5 milliards d'euros et l'endettement net, 1,1 milliard d'euros. Le ratio dettes/fonds propres (20 %) traduit une excellente structure financière.

## Pôle Construction

**Bouygues Construction** intervient à tous les stades des projets : montage, ingénierie financière, conception-construction, clés en main, management, exploitation, maintenance. En 2001, son carnet de commandes s'est maintenu à un haut niveau, 6,1 milliards d'euros, malgré une conjoncture dégradée en Asie. Son chiffre d'affaires a atteint 6,3 milliards d'euros. Parmi les réalisations majeures de l'année, le tunnel de Groene Hart, aux Pays-Bas, a nécessité la mise en œuvre d'un tunnelier de 14,85 mètres de diamètre, le plus grand jamais construit, tandis que Bouygues Offshore réalisait plusieurs premières mondiales sur le champ Girassol au large de l'Angola, à 1 350 mètres sous la mer.

**Colas** confirme sa place de numéro un mondial de la route, avec un chiffre d'affaires de 7,33 milliards d'euros dont 42 % hors de France et plus de 90 000 chantiers par an. Premier producteur mondial d'émulsions et de liants avec 1,5 million de tonnes en 2001, Colas détient d'importantes réserves de granulats, soit 2,1 milliards de tonnes, qui constituent un atout industriel très important. En 2001, Colas a réalisé une nouvelle année remarquable avec un bénéfice net consolidé multiplié par deux en deux ans.

**Bouygues Immobilier** a connu une bonne activité avec la vente de 4 330 logements et 236 000 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces. Elle a enregistré un résultat net en croissance de 48 %, avec une trésorerie positive.

## Pôle Services

**Saur**, spécialisé dans la gestion déléguée de services, intervient dans trois grands domaines : l'eau et l'assainissement pour 75 % de son activité, l'énergie avec la production et la distribution d'électricité, enfin la propreté avec sa filiale Coved qui assure la collecte, le tri, l'incinération et le stockage des déchets. Implanté dans 18 pays, Saur compte 24 000 collaborateurs. Son chiffre d'affaires 2001 s'est élevé à 2,49 milliards d'euros dont 36 % à l'international, essentiellement en Afrique et en Europe.

## Pôle Télécoms-Médias

**Bouygues Telecom**, 3<sup>e</sup> opérateur français de téléphonie mobile, a poursuivi sa croissance en 2001 avec un chiffre d'affaires de 2,68 milliards d'euros, soit + 32 %. Sa base d'abonnés s'est renforcée de plus de 1,4 million de clients, pour atteindre en fin d'année 6,6 millions de clients. Son réseau GSM couvre 98,5% de la population. Aujourd'hui, la technologie GPRS permet un accès plus rapide au multimédia mobile grâce à un débit deux à trois fois supérieur au GSM. Bouygues Telecom commercialisera son offre grand public fin 2002.

En janvier 2001, Bouygues Telecom a décidé de ne pas répondre à l'appel à candidature pour une licence UMTS en France, jugeant les conditions dissuasives. Depuis, le Gouvernement a revu ces conditions à la baisse. Un nouvel appel à candidature a été lancé pour le 16 mai 2002. Bouygues prépare son dossier mais ne prendra sa décision qu'en fonction de la rentabilité attendue.

La situation financière de Bouygues Telecom est très saine, avec un endettement réduit. Son EBITDA, positif depuis l'exercice 2000, s'élève à 473 millions d'euros. Bouygues, qui détenait 53,7 % de sa filiale, a repris en mars 2002 la participation de Telecom Italia pour 750 millions d'euros, et détient donc 64,5 % de Bouygues Telecom.



**TF1** continue d'être en France la chaîne leader avec une moyenne de 32,7 % de part d'audience en 2001 mais 35,5 % auprès des femmes de moins de 50 ans, cible privilégiée des annonceurs (elle a atteint 38,4 % en janvier 2002). TF1 a remporté 92 des 100 meilleures audiences en 2001. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 2,28 milliards d'euros dans un contexte économique difficile, avec des recettes publicitaires nettes en retrait de 4,7 % mais en croissance de 10,8 % en deux ans. Sa diversification, qui représente 34 % de son chiffre d'affaires global, poursuit sa progression (+ 21 %).

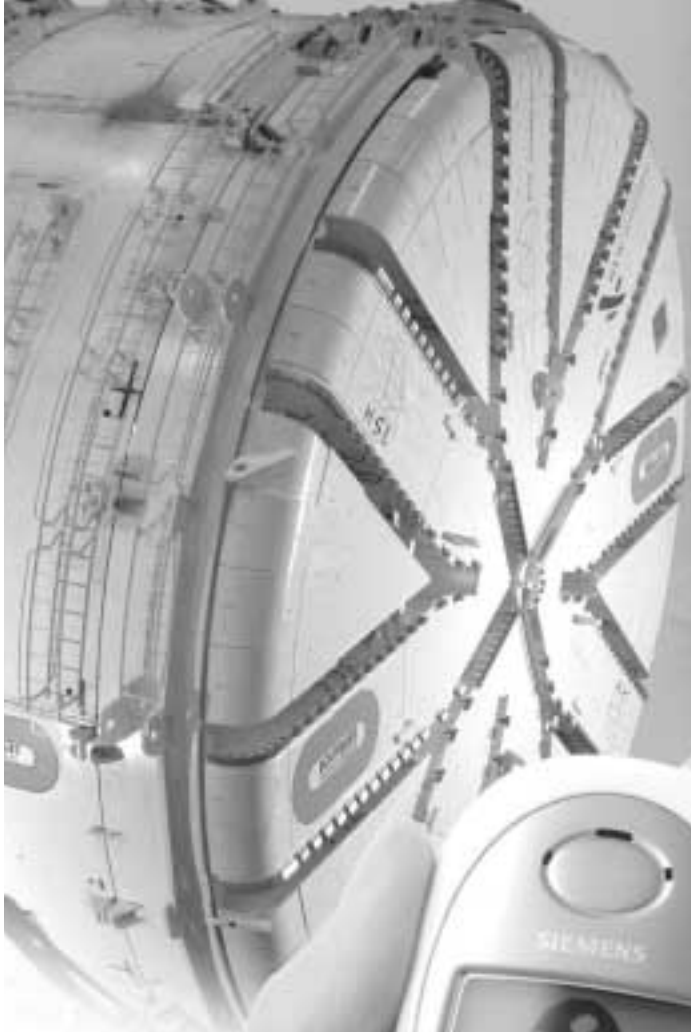
En 2001, TF1 a racheté les parts de Canal + dans Eurosport, seule chaîne paneuropéenne, dont elle détient désormais 100 %. Elle est diffusée en 18 langues, dans 54 pays, auprès de 93 millions de foyers. TF1 a aussi augmenté sa participation dans TPS, de 25 % à 50 %. Enfin, jugeant nécessaire pour une chaîne leader de sécuriser l'accès à des événements majeurs, TF1 a acquis l'exclusivité des droits de télévision des Coupes du Monde de football 2002 et 2006 pour 160 millions d'euros.

**Pour 2002**, le chiffre d'affaires prévisionnel du Groupe s'élève à 22,8 milliards d'euros, dont 7,7 milliards d'euros à l'international. Tous nos métiers ont devant eux de bonnes perspectives de croissance. Bouygues consacre ses ressources principalement à son développement dans les télécommunications et au soutien des projets de TF1. Tous les autres métiers du Groupe autofinancent leur croissance.

Bouygues a pour principaux atouts sa structure financière solide avec un très faible endettement, sa position originale d'opérateur à la fois dans les télécommunications et la télévision, son savoir-faire mondialement reconnu dans la construction, enfin sa forte culture d'entrepreneur dans tous ses métiers. Notre objectif est inchangé : rechercher toujours la confiance et la satisfaction de nos clients, qui sont les conditions de l'existence de notre Groupe, de notre développement et de la satisfaction de nos actionnaires.

Le 3 avril 2002

Martin Bouygues





# Les chiffres clés

---

1 - Principales données consolidées	6
2 - Principaux éléments des comptes consolidés	6
3 - Activité par métiers	7
4 - Activité par zones géographiques	8
5 - Répartition du résultat d'exploitation par métier	9
6 - Résultat consolidé du Groupe par action (ajusté)	10
7 - Investissements	10
8 - Organigramme simplifié du groupe Bouygues	11

---

# 1 - Principales données consolidées

(en millions d'euros)

	1999	2000	2000 (1)	2001	2001/2000 Variation
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	15 857	19 060	19 060	20 473	+ 7 %
dont International	5 785	7 062	7 062	7 607	+ 8 %
<b>EBITDA</b>	974	1 474	1 474	1 680	+ 14 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	484	812	812	876	+ 8 %
<b>Bénéfice net part du Groupe</b>	45	421	215	344	+ 60 %
<b>Capacité d'autofinancement</b>	676	1 213	1 007	1 135	+ 15 %
<b>Capitaux propres</b>	2 878	5 168	4 961	5 503	+ 6 %
<b>Dette financière nette</b>	2 201	967	967	1 124	+ 16 %
<b>Capitalisation boursière</b>	19 327	16 302	16 302	12 715	- 22 %
<b>Dividende net ajusté</b>	0,259	0,36	0,36	0,36	=
<b>Effectifs (en nombre)</b>	111 352	118 892	118 892	125 034	+ 5 %

(1) hors incidence des effets non récurrents de l'OPE sur Colas

Le groupe Bouygues a de nouveau amélioré ses performances financières au cours de l'exercice 2001 : le chiffre d'affaires s'accroît de 7 % tant en France qu'à l'international et tous les métiers enregistrent une augmentation de leur activité. Les différents indicateurs de résultat progressent plus fortement que le chiffre d'affaires : l'EBITDA augmente de 14 % et le résultat d'exploitation de 8 %. Le résultat net (part du Groupe) augmente de 60 % par rapport au résultat 2000 comparable, s'élevant à 215 millions d'euros hors incidence de l'OPE Colas qui avait généré un résultat net non récurrent de 206 millions

d'euros. Cette amélioration de la rentabilité provient de Bouygues Telecom et du pôle Construction grâce à Colas.

La structure financière particulièrement saine a permis au groupe Bouygues d'obtenir, pour sa première notation par Standard and Poor's, les notes de référence à long terme A- et à court terme A-2 avec perspectives stables. Cette note a été confirmée le 24 février 2002 après l'annonce faite par Bouygues de sa volonté d'acquiescer pour un montant de 750 millions d'euros la participation dans Bouygues Telecom détenue indirectement par Telecom Italia.

# 2 - Principaux éléments des comptes consolidés

(en millions d'euros)

	31/12/99	31/12/00	31/12/01	2001/2000 Variation
<b>Capitaux propres</b>	2 878	5 168	5 503	+ 6 %
Provisions	1 856	2 002	1 909	- 5 %
Dettes financières	3 138	3 028	3 081	+ 2 %
<b>Capitaux permanents</b>	7 872	10 198	10 493	+ 3 %
<b>Actif immobilisé</b>	7 222	8 381	9 275	+ 11 %
<b>Fonds de roulement</b>	650	1 817	1 218	- 33 %
<b>Trésorerie disponible</b>	937	2 061	1 957	- 5 %
<b>Dette financière nette de la trésorerie disponible</b>	2 201	967	1 124	+ 16 %
<b>Dette financière nette/Capitaux propres</b>	76 %	19 %	20 %	

La solidité de la structure financière du Groupe a été maintenue en 2001. Les capitaux propres atteignent 5,5 milliards d'euros et l'endettement net s'élève à 1,1 milliard d'euros. Le ratio dette nette/fonds propres de 20 %, qui traduit l'aisance financière du Groupe, est particulièrement faible pour un groupe engagé dans les télé-

coms. La situation financière est de surcroît bien équilibrée, avec un fonds de roulement positif de 1,2 milliard d'euros et une trésorerie disponible de près de 2 milliards d'euros. Le Groupe dispose ainsi des meilleurs atouts pour accroître sa rentabilité et poursuivre son développement.

### 3 - Activité par métiers

(en millions d'euros)

	1999	2000	2001	2001/2000 Variation	2002 (p)	2002/2001 Variation
<b>Télécoms – Médias</b>	<b>2 384</b>	<b>3 301</b>	<b>3 711</b>	<b>+12 %</b>	<b>5 645</b>	<b>+52 %</b>
Télécommunications (1)	578	1 090	1 434		3 075	
(Bouygues Telecom à 100%)	1 276	2 030	2 670	+32 %	3 075	+15 %
Communication	1 806	2 211	2 277	+3 %	2 570	+13 %
<b>Services – Saur</b>	<b>2 274</b>	<b>2 388</b>	<b>2 487</b>	<b>+4 %</b>	<b>2 500</b>	<b>+1 %</b>
<b>Construction</b>	<b>11 171</b>	<b>13 346</b>	<b>14 248</b>	<b>+7 %</b>	<b>14 650</b>	<b>+3 %</b>
<b>Autres activités</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>27</b>		<b>25</b>	
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>15 857</b>	<b>19 060</b>	<b>20 473</b>	<b>+7 %</b>	<b>22 820</b>	<b>+11 %</b>
dont International	5 785	7 062	7 607	+8 %	7 710	+1 %

(1) consolidé à 34 % jusqu'au 30/06/99, 54 % jusqu'au 31/12/01 et 100 % en 2002

En 2001, l'activité du groupe Bouygues a poursuivi sa progression, tant en France qu'à l'international. Le chiffre d'affaires s'élève à 20,5 milliards d'euros, en hausse de 7 % sur celui de 2000. À périmètre et taux de change comparables, la progression ressort à 5 %.

La croissance de Bouygues Telecom est soutenue (+ 32 %) ; elle est due principalement à la progression de l'activité " forfait " et au développement des services. TF1 enregistre une augmentation de son chiffre d'affaires de 3 % grâce à ses activités de diversification, alors que dans un contexte économique difficile, les recettes publicitaires de l'antenne sont en retrait de 4,7 %. Saur réalise une augmentation régulière de 4 % de son chiffre d'affaires en France et à l'international. Les activités de Construction progressent de 7 % grâce essentiellement à Colas (travaux routiers) dont le chiffre d'affaires atteint 7,3 milliards d'euros en augmentation de 13 %.

Le niveau élevé des carnets de commandes des activités de Construction et les perspectives favorables des activités télécoms et médias devraient générer en 2002 un chiffre d'affaires de 22,8 milliards d'euros en hausse de 11 % sur celui de 2001.

En 2002, Bouygues Telecom devrait être consolidé dans les comptes de Bouygues par intégration globale (au lieu de l'intégration proportionnelle en 2001) du fait de l'acquisition par Bouygues des actions Bouygues Telecom détenues indirectement par Telecom Italia. TPS, filiale de TF1 jusqu'alors consolidée par mise en équivalence devrait être consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 50 % à la suite de l'acquisition par TF1 de 25 % de parts supplémentaires.

Aussi, à périmètre comparable, la hausse prévisionnelle du chiffre d'affaires en 2002 par rapport à 2001 ressort à 4 %.



## 4 - Activité par zones géographiques

(en millions d'euros)

	Gestion Services Publics	Construction	Autres activités	Total
<b>1999</b>				
Afrique	424	1 087	-	1 511
Asie / Pacifique	7	755	-	762
États-Unis / Canada	6	1 091	-	1 097
Europe de l'Ouest	323	1 303	66	1 692
Europe de l'Est	41	500	5	546
Autres	2	173	2	177
<b>Total 1999</b>	<b>803</b>	<b>4 909</b>	<b>73</b>	<b>5 785</b>
<b>2000</b>				
Afrique	442	1 031	-	1 473
Asie / Pacifique	5	1 003	22	1 030
États-Unis / Canada	9	1 472	8	1 489
Europe de l'Ouest	347	1 398	165	1 910
Europe de l'Est	45	962	9	1 016
Autres	2	135	7	144
<b>Total 2000</b>	<b>850</b>	<b>6 001</b>	<b>211</b>	<b>7 062</b>
<b>2001</b>				
Afrique	481	1 087	1	1 569
Asie / Pacifique	6	822	19	847
États-Unis / Canada	13	1 744	6	1 763
Europe de l'Ouest	329	1 700	196	2 225
Europe de l'Est	54	978	27	1 059
Autres	-	134	10	144
<b>Total 2001</b>	<b>883</b>	<b>6 465</b>	<b>259</b>	<b>7 607</b>
<b>2002 (p)</b>				
Afrique	490	1 192	-	1 682
Asie / Pacifique	5	504	25	534
États-Unis / Canada	-	1 816	5	1 821
Europe de l'Ouest	305	1 946	205	2 456
Europe de l'Est	30	920	30	980
Autres	-	232	5	237
<b>Total 2002 (p)</b>	<b>830</b>	<b>6 610</b>	<b>270</b>	<b>7 710</b>

L'essentiel des activités à l'international de Bouygues est réalisé par les pôles Construction et Services (Saur).

En 2001, la progression du chiffre d'affaires des métiers de la Construction a été sensible en Amérique du Nord (+ 18 %),

grâce à Colas, et en Europe de l'Ouest (+ 21 %) dans le BTP et la route. Bouygues Offshore a bénéficié de la réalisation du contrat Girassol en Afrique. La zone Asie/ Pacifique a été marquée par un ralentissement de l'activité, notamment à Hong-Kong.

## 5 - Répartition du résultat d'exploitation par métier

(en millions d'euros)

	1999	2000	2000 (1)	2001
<b>Résultat d'exploitation</b>				
Télécommunications	(212)	(105)	(105)	28
Communication	292	422	422	375
Gestion de Services Publics	107	116	116	85
Construction	326	397	397	413
Holding et autres activités	(29)	(18)	(18)	(25)
<b>Total résultat d'exploitation du Groupe</b>	<b>484</b>	<b>812</b>	<b>812</b>	<b>876</b>
Résultat financier	(142)	(15)	(134)	(149)
Résultat exceptionnel	(28)	15	43	73
Impôt sur les bénéfices	(47)	(152)	(267)	(268)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3)	7	7	22
Amortissement des écarts d'acquisition	(42)	(40)	(40)	(44)
<b>Résultat net de l'ensemble</b>	<b>222</b>	<b>627</b>	<b>421</b>	<b>510</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>45</b>	<b>421</b>	<b>215</b>	<b>344</b>

(1) hors incidence des effets non récurrents de l'OPE Colas.

L'année 2001 est marquée par une nouvelle amélioration des résultats du Groupe. Le résultat d'exploitation de 876 millions d'euros s'accroît de 8 %. Cette progression est due à la forte augmentation du résultat d'exploitation de Bouygues Telecom qui est devenu positif en 2001 et aux bonnes performances de Colas dans le pôle Construction. TF1, dans un marché publicitaire difficile, limite à 11 % la baisse de son résultat d'exploitation. Sur deux ans, de 1999 à 2001, le résultat d'exploitation de TF1 s'accroît cependant de 28 %.

Le résultat du Groupe s'élève à 344 millions d'euros en croissance de 60 % par rapport au résultat 2000 comparable, s'élevant à 215 millions d'euros hors incidence de l'OPE sur Colas, qui avait généré un résultat net non récurrent de 206 millions d'euros.

La société mère, Bouygues SA, enregistre un résultat net de 237 millions d'euros.

## 6 - Résultat consolidé du Groupe par action (ajusté)

	1999	2000	2000 (2)	2001
<b>Résultat courant du Groupe</b>				
global (M€)	342	797	678	727
par action (nombre moyen) (€)	1,25	2,49	2,12	2,18
par action (fin année) (€)	1,13	2,39	2,04	2,11
<b>Résultat net total avant impôts et amortissement des écarts d'acquisition</b>				
global (M€)	311	819	728	822
par action (nombre moyen) (€)	1,13	2,56	2,27	2,47
par action (fin année) (€)	1,03	2,46	2,19	2,39
<b>Résultat net total avant amortissement des écarts d'acquisition</b>				
global (M€)	264	667	461	554
par action (nombre moyen) (€)	0,96	2,09	1,44	1,66
par action (fin année) (€)	0,87	2,00	1,39	1,61
<b>Résultat net part du Groupe</b>				
global (M€)	45	421	215	344
par action (nombre moyen) (€)	0,16	1,31	0,67	1,03
par action (fin année) (€)	0,14	1,27	0,65	1,0
<b>Résultat part du Groupe dilué (1)</b>				
par action (fin année) (€)	0,14	1,18	0,60	0,95

(1) Incluant les stock-options et les obligations convertibles

(2) Hors incidence de l'OPE sur Colas

Le bénéfice net par action progresse au même rythme que le résultat net, passant de 0,67 euro à 1,03 euro en 2001 (+ 54 %).

## 7 - Investissements

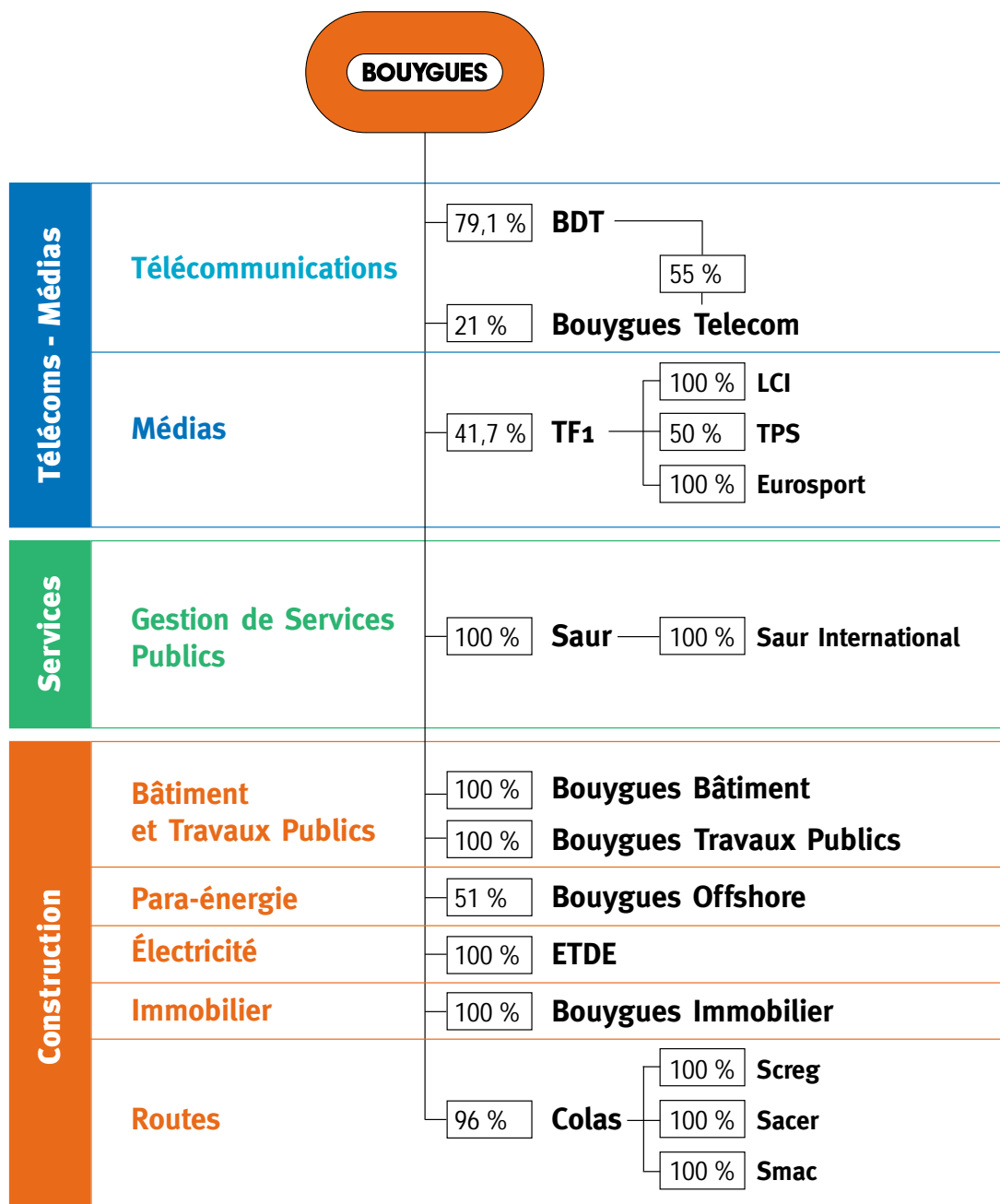
(en millions d'euros)

	1999 Total	2000 Total	2001 Exploitation	2001 Financiers	2001 Total
<b>Télécoms - Médias</b>	365	790	492	413	905
Bouygues Telecom	254	576	395	4	399
Communication	111	214	97	409	506
<b>Services - Saur</b>	179	216	196	24	220
<b>Construction</b>	637	777	574	66	640
<b>Autres activités et Bouygues SA</b>	937	867	26	160	186
<b>Total</b>	<b>2 118</b>	<b>2 650</b>	<b>1 288</b>	<b>663</b>	<b>1 951</b>

En 2001, les investissements du Groupe se sont élevés à près de 2 milliards d'euros. Les investissements d'exploitation atteignent 1,3 milliard d'euros, en léger retrait par rapport à ceux de 2000 (1,4 milliard) en raison de la réduction constatée chez Bouygues Telecom dont le réseau GSM est arrivé à maturité.

Les investissements financiers sont également en recul à 663 millions d'euros ; ils avaient été exceptionnels en 2000 (1 292 millions d'euros) en raison de l'OPE réalisée sur Colas pour 840 millions d'euros. Ces investissements concernent essentiellement en 2001 l'acquisition par TF1 de 50 % d'Eurosport (375 millions) et le renforcement de Bouygues dans TF1.

## 8 - Organigramme simplifié du groupe Bouygues (en mars 2002)



Bouygues, TF1, Colas et Bouygues Offshore sont cotées à la Bourse de Paris.  
Bouygues Offshore est cotée à la Bourse de New York.





## Section 1

# L'activité du Groupe

---

### Télécoms - Médias

Télécommunications	14
Communication	18

---

### Services

Gestion de services publics	22
-----------------------------	----

---

### Construction

Bâtiment et Travaux Publics	24
Para-énergie	28
Électricité	29
Routes	30
Immobilier	33

---

### Ressources humaines

Les hommes, un état d'esprit	34
Recrutement, mobilité, rémunération	35
Formation et information	35

---

### Recherche et innovation

Bouygues Telecom	37
Saur	37
Bouygues Construction	37
Colas	38

---

### Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité Développement durable - Facteurs de risques

Les principes directeurs adoptés par le Groupe	39
Mise en œuvre	39
Facteurs de risques	43

---

# TÉLÉCOMS-MÉDIAS



Bouygues  
Telecom

## Télécommunications

**B**ouygues détient directement et indirectement (via BDT, holding détenue conjointement par Bouygues, Telecom Italia et Jean-Claude Decaux) 53,725 % du capital et des droits de vote de Bouygues Telecom. Le 13 février 2002, Bouygues s'est engagée à acheter la participation de Telecom Italia dans BDT pour le prix de 750 millions d'euros. J.C. Decaux International ayant décidé de ne pas exercer son droit de préemption pour sa quote-part, Bouygues détiendra directement et indirectement, au terme de cette transaction, 64,5 % de Bouygues Telecom, accroissant ainsi de 10,8 % sa participation actuelle.

Le marché français de la téléphonie mobile a poursuivi sa forte progression en 2001 même si cette progression a été inférieure à celle de l'année 2000 (taux de croissance de 25 % en 2001 contre 44 % en 2000). Le taux de pénétration global a atteint 61,6 % de la population française fin 2001. Pour la première fois, le nombre d'utilisateurs du téléphone mobile a dépassé celui de la téléphonie fixe.

Bouygues Telecom a poursuivi sa croissance en 2001 dans un environnement concurrentiel accru. Sa part de marché a atteint 17,9 % en 2001 et sa base d'abonnés s'est renforcée de

plus de 1,4 million de clients. Au total, la base de clientèle s'établit fin 2001 à 6,6 millions de clients, dont 152 000 aux Caraïbes, la part active de la clientèle s'élevant à 6,1 millions de clients. Cette différence tient compte d'un assainissement de la base d'abonnés de Bouygues Telecom, l'opérateur ayant fait le choix d'en supprimer les clients inactifs en prépayé (clients Nomad n'ayant pas rechargé leur carte ou reçu d'appels depuis plus de trois mois). Ce choix a pour conséquence de rétablir l'ARPU (revenu moyen par abonné) du prépayé à son véritable niveau et de fournir une information fiable sur la base d'abonnés réelle de Bouygues Telecom.



156 boutiques  
propriétaires assurent  
la diffusion exclusive  
de l'offre Bouygues  
Telecom



## Politique commerciale

En 2001, Bouygues Telecom a poursuivi sa politique consistant à devenir l'opérateur de référence sur le marché de la communication personnelle en commercialisant des services de qualité, simples et innovants, conçus pour enrichir le quotidien de ses clients.

Bouygues Telecom a commercialisé en 2001 quatre gammes de forfaits différents (Mini Forfaits, Forfaits Ado, Forfaits classiques, Forfaits "Pro") et trois nouveaux Forfaits SMS. Les offres prépayées Nomad ont par ailleurs été remaniées en mars 2001 (tarifs et durée de validité des cartes). Bouygues Telecom a également déve-

loppé l'accessibilité de ses services 6<sup>e</sup> Sens à ses clients Forfait et Nomad (par le kiosque vocal 888, par SMS, par le WAP avec plus de 200 services ou via le site [www.6sens.com](http://www.6sens.com)). Elle a proposé à ses clients de nombreux services de personnalisation du mobile (téléchargement d'images), de communication (SMS, e-mails), d'information (cours de Bourse) et de détente.

La base de clientèle de Bouygues Telecom est constituée fin 2001 de 53 % de clients prépayés (3,4 millions) et de 47 % de clients "forfait" (3,2 millions).

Le marché de la téléphonie arrivant à maturité, l'ARPU a baissé en 2001. Il s'est néanmoins maintenu à un bon niveau (33 euros). Le revenu moyen

choix du développement d'un réseau DCS 1800, à très grande capacité, conjugué à la qualité du son digital Haute Résolution (DHR).

Ainsi, aux heures de pointe, le réseau Bouygues Telecom est incontestablement le meilleur (3 fois premier sur 7 critères testés pour les communications réussies et de qualité correcte). Les communications effectuées en voiture obtiennent également le meilleur classement (2 fois premier ou premier ex-æquo sur 3 critères testés pour les communications réussies et de qualité correcte). Bouygues Telecom se distingue, de plus, pour la qualité de son réseau dans les agglomérations de plus de 400 000 habitants (5 fois premier ou premier ex-æquo sur 6 critères testés pour les

communications réussies et de qualité correcte).

### Déploiement du réseau

Bouygues Telecom a poursuivi le déploiement de son réseau GSM en 2001. Grâce à ses 9 100 stations de base ouvertes commercialement sur tout le territoire, Bouygues Telecom a atteint un niveau de couverture de 98,5 % de la population fin 2001.

L'année 2001 aura été marquée par l'installation de la technologie GPRS (qui permet un accès plus rapide au multimedia mobile grâce à un débit deux à trois fois supérieur au GSM) sur l'ensemble du réseau de Bouygues Telecom. Ce réseau GPRS est aujourd'hui entièrement opérationnel.



Bouygues Telecom a atteint un niveau de couverture de 98,5 % de la population fin 2001.



des abonnés prépayés (12,7 euros) diminue ; a contrario, celui des abonnés Forfait a connu une forte hausse (55,1 euros) grâce à une augmentation de l'usage et au développement des services.

Selon l'enquête d'évaluation de la qualité de service des réseaux de téléphonie mobile en France, menée en 2000 par l'Autorité de Régulation des Télécommunications, Bouygues Telecom dispose d'un réseau de toute première qualité, attesté par les excellentes performances atteintes sur l'ensemble des critères testés, supérieures à celles de l'an passé. Cette réussite de Bouygues Telecom, moins de cinq ans après son lancement commercial, s'explique notamment par le





## Filiales et participations

La constitution d'un réseau propriétaire, commencée en 1998, est un axe fort de la stratégie de distribution de Bouygues Telecom. Le développement de ce réseau a été confié à la filiale DRB qui possède fin 2001, 156 boutiques implantées dans les principaux centres-villes et centres commerciaux du territoire. Elles sont constituées en sociétés autonomes et assurent un service de distribution exclusif des produits et services Bouygues Telecom. Depuis fin 2001, 280 Clubs (distributeurs non exclusifs des services de Bouygues Telecom) sont également animés par les équipes commerciales de DRB.

Bouygues Telecom Caraïbe (BTC), filiale à 100 % de Bouygues Telecom, a commencé son activité commerciale outre-mer le 7 décembre 2000 en qualité de "société de commercialisation de services Bouygues Telecom". Elle est devenue le 19 août 2001, date d'obtention de sa licence d'exploitation d'un réseau de radiotéléphonie mobile en Martinique, Guadeloupe et Guyane, un véritable opérateur Réseau dans les DOM, au même titre que son concurrent Orange. Le déploiement du réseau à la Martinique et en Guadeloupe s'est poursuivi en 2001 et a été étendu à la Guyane française où l'ouverture commerciale a pu intervenir le 24 octobre 2001. Au 31 décembre 2001, BTC comptait 152 000 clients, soit une part de marché de plus de 23 %. BTC a signé le

18 décembre 2001 une convention de financement à long terme, sans recours sur Bouygues Telecom, pour un montant de 83 millions d'euros.

Téléciel, grossiste en produits et services de télécommunications et de communication audiovisuelle est devenu en avril 2001, le premier grossiste de Bouygues Telecom. L'activité de Téléciel s'est beaucoup développée en deux ans : en 2001 son chiffre d'affaires s'est élevé à 59,9 millions d'euros et son résultat net était positif.

En juin 2001, Bouygues Telecom a cédé sa participation de 22 % dans la société World Online France à la société World Online International à la suite de la restructuration du groupe Tiscali - Liberty Surf.

Le déploiement du réseau à la Martinique et en Guadeloupe s'est poursuivi en 2001.



## Environnement réglementaire et UMTS

Le 31 janvier 2001, Bouygues Telecom a décidé de ne pas soumettre d'offre en réponse à l'appel à candidature pour l'octroi de quatre licences UMTS en France. Bouygues et Bouygues Telecom ont considéré que la perception, auprès de chaque titulaire de licence, de redevances s'élevant à 5 milliards d'euros était à la fois dissuasive et contraire au droit domanial français et au droit communautaire de la concurrence.



Après que SFR et Orange ont obtenu deux licences en juillet 2001, en acceptant de verser de telles redevances, le gouvernement a décidé, au courant de l'automne, de revoir à la baisse les conditions financières d'attribution des quatre licences et de relancer dans les plus brefs délais un appel à candidature pour les deux licences restant à attribuer. Le 29 décembre 2001, un cahier des charges a été publié avec de nouveaux montants de redevances consistant en un paiement initial de 619 millions d'euros et un prélèvement ultérieur de 1 % du chiffre d'affaires généré par l'activité UMTS. Les dossiers de candidatures doivent être remis le 16 mai 2002, les autorisations devant être attribuées fin octobre 2002.

### Méthodes comptables

Afin de se rapprocher des pratiques des principaux opérateurs dans le secteur de la téléphonie mobile, Bouygues Telecom a procédé en 2001 à un changement de méthode de comptabilisation des coûts d'acquisition de ses clients. Ainsi, les coûts d'acquisition précédemment activés et amortis sur quatre ans sont désormais enregistrés en charges de l'exercice. L'incidence de ce changement de méthode comptable sur le résultat consolidé n'est pas significative.

A l'ouverture de l'exercice 2001, la valeur nette comptable des coûts d'acquisition des exercices antérieurs a été imputée sur la situation nette. Les coûts d'acquisition des clients enregistrés en 2001 ont été comptabilisés directement en charges de l'exercice.

Bouygues Telecom entend poursuivre son effort d'amélioration de sa couverture en implantant environ 1 000 sites supplémentaires sur son réseau.

En 2002, la société poursuivra deux objectifs majeurs :

- l'amélioration de la rentabilité non seulement par un développement du chiffre d'affaires mais aussi par une maîtrise accrue des coûts d'exploitation et des dépenses commerciales ;
- le développement des services multimédias mobiles (utilisant la technologie GPRS). Pour les entreprises, ces services ont été lancés début 2002. Pour le grand public, le lancement des nouveaux services multimédias mobiles est prévu au 4<sup>e</sup> trimestre 2002.



Le "cockpit" supervise le réseau national de Bouygues Telecom



Après consultation des opérateurs, l'ART a publié au mois de juin les lignes directrices relatives aux conditions d'interconnexion des opérateurs mobiles puissants. Par une décision en date du 19 novembre 2001, Orange et SFR devront faire baisser leurs charges de terminaison d'appel de 40 % sur trois ans, avec une première baisse de 15 % effective au 1<sup>er</sup> mars 2002. Bouygues Telecom, opérateur non puissant, n'est pas concerné par cette décision, mais devra considérer l'évolution de ses tarifs pour faire face au contexte concurrentiel.

La Cour de Justice des Communautés Européennes a invalidé par un arrêt du 6 décembre 2001 les principes utilisés par la France pour le calcul du service universel. Cette décision pourrait avoir pour effet le remboursement à Bouygues Telecom du trop-perçu.

### PERSPECTIVES

L'objectif de Bouygues Telecom est d'atteindre fin 2002 une croissance du chiffre d'affaires comprise entre 15 % et 20 % (hors facturation des communications entre réseaux GSM).

Bouygues Telecom a mis en place une équipe chargée de la préparation d'un dossier UMTS pour le cas où elle présenterait sa candidature à l'attribution d'une licence UMTS le 16 mai 2002.

#### Contribution de Bouygues Telecom au groupe Bouygues

en millions d'euros	1999 pro forma	2000	2001	2002 (p)
Chiffre d'affaires (1)	578	1 090	1 434	3 075
Chiffre d'affaires 100 %	1 276	2 030	2 670	3 075
Résultat d'exploitation	- 212	- 105	28	-
Résultat net	- 89	- 149	- 37	-
Investissements	254	576	399	-
Effectifs (en nombre)	5 131	6 957	7 132	-

(1) quote-part de Bouygues dans Bouygues Telecom = 34 % jusqu'au 30 juin 1999, 54 % jusqu'au 31 décembre 2001, 100 % au delà.

# TÉLÉCOMS-MÉDIAS



## Communication

En 2001, la consommation télévisuelle a battu de nouveaux records : 197 minutes pour les individus âgés de 4 ans et plus contre 193 minutes en 2000. Le résultat est encore plus notable auprès des femmes de moins de 50 ans avec une hausse de 8 minutes à 204 minutes (source Médiamétrie).

Avec 32,7 % de part d'audience sur les individus âgés de 4 ans et plus, et 35,5 % sur les femmes de moins de 50 ans (source Médiamétrie), TF1, détenue à 41 % par Bouygues, distance toujours son principal concurrent France 2, et accroît même l'écart qui les sépare.

TF1 prouve une fois encore son dynamisme avec 92 des 100 meilleures audiences en 2001 (source Médiamétrie), sur les individus âgés de 4 ans et plus (91 en 2000). Les fictions, l'information et les nouveaux programmes de divertissement ont été particulièrement à l'honneur dans la grille de programmes de la chaîne en 2001.

TF1 inscrit 46 des 48 meilleures fictions françaises de l'année (source Médiamétrie), avec des séries comme Julie Lescaut, Navarro ou Les Cordier qui restent des valeurs sûres à l'antenne. En 2001, les fictions, téléfilms et séries occupent environ 37 % du temps d'antenne de TF1.

Les éditions d'information de TF1 présentées par Patrick Poivre d'Arvor, Claire Chazal et Jean-Pierre Pernaut, connaissent un succès constant au fil des années.

TF1 a souhaité mettre l'accent sur l'innovation et le renouvellement. La grille s'est ainsi enrichie de nombreuses nou-



Les séries comme Julie Lescaut ou Navarro restent des valeurs sûres.

veautés dans le domaine du divertissement et de la télévision du réel avec Star Academy, Le maillon faible, ou encore Attention à la marche et Les aventuriers de Koh-Lanta. Ces émissions sont devenues des succès d'antenne, à l'instar de Star Academy qui a rassemblé pour son dernier numéro de l'année 2001, 9,6 millions de téléspectateurs et a dépassé 11 millions de téléspectateurs (source Médiamétrie) au début de l'année 2002. Les programmes de divertissement et de jeux ont représenté près de 25 % du temps de diffusion total de l'antenne alors que leur contribution atteignait 16 % en 2000.

Cette nouvelle orientation donnée à la grille s'applique également aux fictions avec l'arrivée très prometteuse de nombreux héros (Sauveur Giordano avec Pierre Arditi, Commissariat Bastille avec Smaïn), et de nouvelles fictions de prestige (L'ainé des Ferchaux avec Jean-Paul Belmondo), mais aussi à l'information avec le magazine d'information dominical, Sept à Huit, et ses 4,9 millions de téléspectateurs en moyenne (source Médiamétrie).

Le marché publicitaire pluri-média enregistre une baisse de 1,1 % sur l'année 2001 (source Secodip), après une année 2000 atypique (+ 9,6 %). L'année 2001 est caractérisée par un contexte économique difficile : croissance du produit intérieur brut inférieure à 2000 (2,1 %

en 2001 contre 3,2 % en 2000 - source Insee), hausse du taux de chômage depuis le mois de juillet, et un désinvestissement important des annonceurs, notamment dans le secteur des télécommunications.

Les investissements publicitaires bruts réalisés en télévision nationale sont en baisse de 3,5 % (source Secodip) pour atteindre 4,4 milliards d'euros. Les télécommunications, qui regroupent la téléphonie et Internet, peuvent expliquer à eux seuls la totalité de la baisse du marché.

Dans cet environnement, les recettes publicitaires nettes de TF1 sont en retrait de 4,7 % à 1 496,9 millions d'euros en 2001, mais affichent néanmoins une progression de 10,8 % en 2 ans.

Le marché des chaînes de complément reste très concentré, avec 10 chaînes thématiques rassemblant plus de 66 % des investissements publicitaires, et enregistre une progression d'environ 36 % (source Secodip et chiffres bruts déclarés par la chaîne) sur l'année 2001. Les recettes publicitaires de TF1 liées aux chaînes thématiques et à Internet sont en hausse de 44,2 %, en raison notamment du changement de périmètre lié à l'intégration du groupe Eurosport.

En 2001, les produits d'exploitation du groupe TF1 s'élèvent à 2 325 millions d'euros, en progression de 2,4 %.

Les produits d'exploitation des activités de diversification s'élèvent à 828 millions d'euros, en progression



"L'ainé des Ferchaux" avec Jean-Paul Belmondo, fiction de prestige.



Début 2002, Star Academy a rassemblé plus de 11 millions de téléspectateurs.

de 18,4 % par rapport à 2000, sous l'impulsion notamment de l'intégration à 100 % du groupe Eurosport et de la bonne performance des activités de droits dérivés et de production. À périmètre comparable (si Eurosport International et TV Sport avaient été consolidés à 100 % en 2000), la croissance de ces produits d'exploitation aurait été de 2,5 %. Ils représentent 35,6 % du total des produits d'exploitation consolidés du groupe TF1 en 2001.

#### L'année 2001 est marquée par :

- l'acquisition le 31 janvier, des parts de Canal + et de Havas Images dans Eurosport. À la suite de cette opéra-

tion, TF1 détient 100 % d'Eurosport International et d'Eurosport France. En 2001, Eurosport affiche un chiffre d'affaires en hausse de 8,1 % par rapport à l'année précédente, à 297,4 millions d'euros. La marge opérationnelle est en hausse de 0,1 point à 8,6 % grâce à une bonne maîtrise du coût de la grille, et ce malgré l'acquisition de nouveaux droits comme l'US Open de tennis. Le résultat net de l'année 2001 s'élève à 2,7 millions d'euros et tient compte des charges d'intérêts d'emprunt liées à l'acquisition de parts des tiers et d'une charge d'amortissement de l'écart d'acquisition.

- l'annonce en décembre 2001 de l'achat à France Telecom et France Télévision de leur participation de 25 % dans TPS. Cette transaction qui permet à TF1 de

détenir 50 % du capital de TPS sera finalisée au cours du premier semestre 2002. Au 31 décembre 2001, TPS compte 1,09 million de foyers abonnés en réception directe par satellite, et 1,34 million en intégrant les foyers abonnés aux chaînes cinéma de TPS. Le chiffre d'affaire du groupe TPS s'élève à 457,3 millions d'euros en 2001, en progression de 18,8 %. La perte du groupe est de 99,2 millions d'euros, en diminution de 18,8 %.

- l'acquisition pour 160 millions d'euros de l'exclusivité des droits télévision de tous les matches de la Coupe du monde de football 2002 et des 24 meilleurs matches de la Coupe du monde 2006. TF1 a estimé nécessaire pour une chaîne leader de sécuriser l'accès à ces événements majeurs.



TF1 a poursuivi sa stratégie de maîtrise du coût de la grille, avec une hausse de 3,9 %, et a renforcé cette année le suivi des frais généraux, grâce à un contrôle budgétaire strict.

Le groupe TF1 affiche un résultat d'exploitation de 375,9 millions d'euros, en baisse de 11,2 % et réalise une marge opérationnelle sur produits d'exploitation de 16,2 %.

Le résultat financier est négatif à hauteur de 18 millions d'euros en raison d'un niveau de trésorerie en baisse et d'un plus fort endettement financier, liés au financement de la croissance externe (acquisitions de 100 % d'Eurosport et de 50 % de Série Club), ainsi que de moins-values sur cessions de titres de placement.



TF1 détient désormais 100 % d'Eurosport.

## PERSPECTIVES

Dans la continuité des exercices précédents, la stratégie du groupe TF1 s'organise autour du contenu : son édition, sa distribution, sa production. Les opérations du Groupe réalisées en 2001 et début 2002 affirment cette politique, qu'il s'agisse de l'acquisition de la totalité du capital d'Eurosport, des droits des Coupes du monde de football 2002 et 2006 ou de la montée à 50 % dans le capital de TPS. Il en sera de même pour le reste de l'année 2002.



Le chiffre d'affaires des activités de diversification est en hausse en 2001.

5 ans après son lancement, TPS propose 138 chaînes.



Le résultat exceptionnel s'élève à 4,6 millions d'euros.

Sous l'effet principal de la réduction des pertes de TPS de 18,8 %, la quote-part des pertes des sociétés mises en équivalence s'élève à 24,9 millions d'euros, en diminution de 24,5 %.

Le résultat net part du groupe est en retrait de 16 % à 210,3 millions d'euros, soit une marge nette sur produits d'exploitation de 9 %.

Au 31 décembre 2001, les capitaux permanents du Groupe atteignent 975,5 millions d'euros, en hausse de 8,8 %, pour un total de bilan de 2 491,5 millions d'euros.

### Contribution de TF1 au groupe Bouygues

en millions d'euros	1999 pro forma	2000	2001	2002 (p)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 806</b>	<b>2 211</b>	<b>2 277</b>	<b>2 570</b>
dont Publicité antenne	1 352	1 571	1 497	1 545
Diversification	454	640	785	1 035
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>292</b>	<b>422</b>	<b>375</b>	-
<b>Résultat net</b>	<b>64</b>	<b>100</b>	<b>87</b>	-
<b>Investissements</b>	<b>111</b>	<b>214</b>	<b>506</b>	-
<b>Effectifs (en nombre)</b>	<b>2 507</b>	<b>2 829</b>	<b>2 977</b>	-

## SERVICES



### Gestion de Services Publics

Implanté dans 18 pays, réunissant plus de 24 000 collaborateurs, le groupe Saur, détenu par Bouygues à 100 %, est un acteur majeur de la gestion déléguée de services. Saur s'est fixé pour mission de répondre au mieux aux besoins des populations dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des déchets, tout en conjuguant développement économique et préservation de l'environnement.

Le chiffre d'affaires du groupe Saur s'élève, pour l'année 2001, à 2,49 milliards d'euros, soit une progression de 3,8 % par rapport à l'exercice 2000. Les trois-quarts de l'activité sont réalisés dans les métiers de l'eau et la part réalisée à l'international s'élève à 36 %. Le résultat net du Groupe est bénéficiaire à hauteur de 35,42 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires Eau et Assainissement réalisé en France atteint 1,32 milliard d'euros, dont 75 % correspondent à l'exploitation et 25 % aux travaux et autres activités.

Cette hausse de 3,36 % s'explique par une augmentation du nombre de clients et par la hausse des tarifs liée aux formules d'indexation des prix. La consommation unitaire est en très légère progression. De nouveaux métiers se développent, notamment la gestion des installations de traitement d'eau des industriels, ces derniers étant confrontés à une gestion de plus en plus technique pour satisfaire aux exigences des nouvelles normes européennes.

Le chiffre d'affaires de Stereau (ingénierie et construction de stations d'épuration et de production d'eau potable) s'établit à 79,52 millions d'euros.

Dans les métiers de la propreté, Coved a réalisé un chiffre d'affaires de 205,30 millions d'euros, soit 3,37 % de plus qu'en 2000. Aujourd'hui, la collecte représente un tiers de l'activité totale. Coved oriente sa stratégie de développement vers des segments de métier à plus forte valeur ajoutée tels que l'exploitation des centres de tri et les centres de stockage des déchets. Coved exploite à ce jour 34 centres de tri et 10 usines d'incinération.

Le chiffre d'affaires de Saur International s'est élevé en 2001 à 884,81 millions d'euros, soit une progression de 3,75 % par rapport à 2000.

Saur dispose d'un laboratoire central en région parisienne.

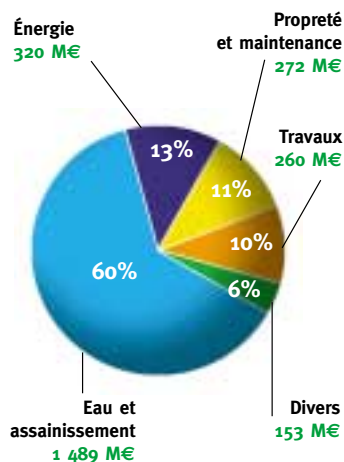


L'année 2001 a permis d'enregistrer des succès commerciaux significatifs, dont les contrats du Havre (Seine-Maritime), d'Hennebont (Morbihan) et celui de Lyon-Pierre Bénite (Rhône). Ce dernier contrat est le plus grand chantier d'assainissement en France (hors agglomération parisienne) pour les cinq prochaines années.

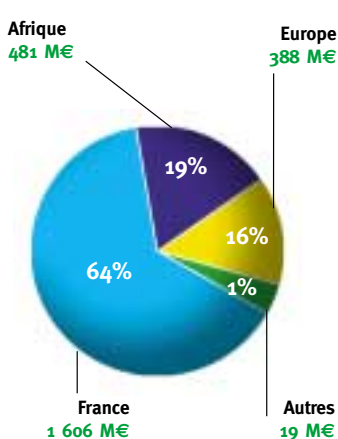
En Europe, Saur UK développe des solutions originales pour maintenir sa rentabilité en dépit de la baisse des tarifs imposée par l'organisme de régulation (Ofwat) : création d'un centre d'appels téléphoniques, développement du e-billing (paiement de factures par internet), système d'informations d'exploitation accessible à distance par télécommunication GPRS. Cette filiale anglaise s'est recentrée sur ses métiers de base, après avoir cédé ses activités propreté et maintenance de bâtiments. En Espagne, les sociétés du Groupe (Aguas de Valencia, Emalsa, Gestagua, Sercanarias) ont réalisé un chiffre d'affaires de 162,97 millions d'euros. En Italie, Crea/Sigesa a réalisé un chiffre d'affaires de 57,82 millions d'euros. Dans les autres pays d'Europe (Pologne, Russie, République Tchèque)



Répartition du chiffre d'affaires par métier



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



dans le domaine des travaux, l'important contrat en cours d'exécution en Algérie, pour la réhabilitation du réseau d'eau potable d'Oran.

Saur a cédé, avant les récents événements politiques et économiques en Argentine, ses participations dans Edenor et Edemsa, filiales respectivement en charge de la distribution de l'électricité d'une partie de Buenos Aires et de la province de Mendoza. Le Groupe a pris en compte l'effet de la dévaluation du peso argentin (de 1 USD = 1 ARP à 1 USD = 1,6 ARP). Saur International reste présent en Argentine par sa filiale OSM qui a en charge la distribution de l'eau potable de la province de Mendoza (Nord-Ouest du pays). Enfin, Saur International renforce sa présence en Chine. Après la construction et l'exploitation de l'usine d'Harbin (225 000 m<sup>3</sup>/jour), elle a signé début 2001 le contrat d'exploitation de l'usine de production d'eau potable de Shanghai-Fengxian (100 000 m<sup>3</sup>/jour). Le chiffre d'affaires des filiales en Asie-Amérique s'établit à 78,36 millions d'euros.



Saur réalise 36 % de son activité à l'international

le chiffre d'affaires s'élève à 80,34 millions d'euros.

En Afrique, l'année a été marquée par l'obtention du contrat de la gestion déléguée de l'eau et de l'électricité au Mali (EDM). Cette filiale affiche un chiffre d'affaires 2001 de 95,78 millions d'euros, conforme aux prévisions. En Côte-d'Ivoire, l'activité cumulée des sociétés CIE (production et distribution d'électricité), Sodéci (production et distribution de l'eau), Cïprel (centrale thermique) et Foxtrot (production de gaz offshore) atteint 415,76 millions d'euros, en progression de 4,84 %. Au Sénégal, SDE assure la production et la distribution de l'eau auprès de 5 millions d'habitants. Le chiffre d'affaires réalisé en 2001 a été de 61,19 millions d'euros. En Afrique du Sud, Siza Water intervient pour le compte des com-

munes de Dolphin Coast. En Zambie, AHC-MMS gère les services d'eau, d'assainissement et de collecte des ordures ménagères de cités minières. L'année 2001 a également été marquée par le désengagement des activités "eau" en République Centrafricaine et au Mozambique. À noter également,

PERSPECTIVES

Le chiffre d'affaires du groupe Saur pour 2002 devrait se consolider à 2,5 milliards d'euros. La réorganisation du groupe Saur en quatre filiales opérationnelles (Saur France, Saur International, Coved et Stereau) s'achèvera en 2002 avec le dernier apport des contrats eau et assainissement en France de Saur à Saur France, ainsi que le regroupement de l'ensemble de l'activité travaux (conception et construction de stations) chez Stereau.

Contribution de Saur au groupe Bouygues

en millions d'euros	1999 pro forma	2000	2001	2002 (p)
<b>Chiffre d'affaires</b>	2 274	2 388	2 487	2 500
France	1 470	1 538	1 604	1 670
International	804	850	883	830
<b>Résultat d'exploitation</b>	107	116	85	-
<b>Résultat net</b>	31	22	22	-
<b>Investissements</b>	179	216	220	-
<b>Effectifs (en nombre)</b>	22 182	23 449	24 118	-



# CONSTRUCTION



## Bâtiment et Travaux Publics

**A**u sein du pôle Construction, l'activité Bâtiment et Travaux Publics est assurée par Bouygues Construction, filiale à 100 % de Bouygues.

Le chiffre d'affaires du bâtiment et des travaux publics s'élève à 4,6 milliards d'euros en 2001, en progression de 3 %. L'activité en France a progressé de 3,7 % et s'élève à 2,2 milliards d'euros, l'activité internationale s'est accrue de 2,7 % atteignant 2,4 milliards d'euros.

### France

Les activités de bâtiment et travaux publics sont réalisées en France au travers de trois entités opérationnelles : Bouygues Bâtiment pour l'Ile-de-France, un réseau de filiales dans les autres régions, et Bouygues Travaux Publics, principalement orientée vers les grands travaux d'infrastructures et les travaux de spécialités. Le marché de la construction a marqué un palier mais il est resté à un bon niveau. Deux segments se sont bien maintenus : les locaux non résidentiels, l'entretien et la réhabilitation.



Le campus Nortel Networks à Chateaufort.



En Ile-de-France, l'activité est restée soutenue avec la mise en chantier de grands projets dont les logements de la ZAC Montsouris (51 millions d'euros), le centre commercial de Carré Sénart (48 millions d'euros), le siège de Bouygues Offshore (46 millions d'euros), des bureaux et commerces à Saint-Denis (22 millions d'euros) et Rueil (35 millions d'euros) et la rénovation de bâtiments au 24 Boulevard Saint-Michel (24 millions d'euros). Les principales livraisons ont concerné le siège de Nortel à Châteaufort (49 millions d'euros), des bureaux pour la Caisse Nationale du Crédit Agricole (31 millions d'euros), la rénovation de bureaux 54 Boulevard Haussmann (18 millions d'euros), la caserne de Dugny (20 millions d'euros). Les résultats de Bouygues Bâtiment ont

été affectés par les résultats du chantier Cœur Défense. Ces tours ont été exécutées en 32 mois, ce qui constitue un record pour la réalisation, avec un tel niveau de qualité, d'un chantier aussi important (182 000 m<sup>2</sup>) sur un site très dense comme celui du quartier de la Défense.

En fin d'année 2001 ont été obtenues des opérations importantes : la réhabilitation du Grand Hôtel 2 rue Scribe (71 millions d'euros), la restructuration d'immeubles rue Pillet Will à Paris (59 millions d'euros), la construction de bureaux à Saint-Denis pour Innovatis (30 millions d'euros) et ZB3 (61 millions d'euros), à Montrouge pour la Sofres (20 millions d'euros), des logements à Châtillon (19 millions d'euros).



Cœur Défense, 182 000 m<sup>2</sup> de bureaux à Paris - La Défense.



Les travaux d'extension du port de Monaco.



Le Zenith de Rouen construit par Quille

Les filiales régionales en France interviennent à la fois sur des marchés de bâtiment et de travaux publics. Leur activité a connu une progression en 2001.

Parmi les opérations en cours de réalisation, il convient de citer : la construction de bureaux pour NEC à Rennes (26 millions d'euros) et pour Cap Gemini à Gouvieux (31 millions d'euros), la clinique Mathilde à Rouen (17 millions d'euros), l'espace Viarme à Nantes (13 millions d'euros). Dans les derniers mois, ont été notamment conclues les affaires de la station d'épuration Pierre Bénite à Lyon (38 millions d'euros), le centre pénitencier de Liancourt (37 millions d'euros), le Square des Arts à Rouen (14 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires de Bouygues Travaux Publics en 2001 est de 316 millions d'euros, en progression de 28 % par rapport à 2000. Après une bonne année 2000, mais manquant néanmoins de grands projets, le niveau d'activité du secteur des travaux publics est resté soutenu en 2001. Les principales affaires en cours sont la ligne B du métro de Toulouse (43 millions d'euros), la station d'épuration de Valentigney (27 millions d'euros), le projet Olympiades pour la RATP (21 millions d'euros), le tunnel du Mont-Blanc (21 millions d'euros), la RN 286 (7 millions d'euros).

Dans les derniers mois, ont été notamment conclus les contrats de la rocade de Metz (5 millions d'euros) et de l'A28, contrat de concession de 62 ans, à comp-

ter de la date de mise en service, d'un tronçon d'autoroute de 125 km reliant Rouen à Alençon, partie intégrante de l'axe européen Nord Sud, via Calais et Bayonne.

## PERSPECTIVES

L'activité du bâtiment devrait rester soutenue en 2002 grâce à l'entretien - réhabilitation. Par contre, l'environnement économique va peser sur la construction neuve, en particulier dans l'industriel et les ouvrages fonctionnels. Un redémarrage du logement collectif est espéré. Le secteur des travaux publics devrait connaître un tassement de la croissance, mais rester à un niveau élevé, soutenu en particulier par les travaux d'infrastructures de transport en milieu urbain.

## International

À l'international, les activités bâtiment et travaux publics sont réalisées soit par des filiales locales, soit au travers d'implantations temporaires. Les principales zones sont l'Union Européenne, l'Europe Centrale et Orientale, l'Extrême-Orient, l'Afrique et l'Asie Pacifique.

En Europe de l'Ouest, les marchés ont été en croissance grâce à l'effet conjugué d'une conjoncture économique favorable et de données plus structurelles, notamment l'investissement en infrastructures des pays du sud (Espagne, Portugal et Suisse), les politiques européennes en matière de transport et d'eau et le développement de nouvelles formes de financement (les PFI en Grande-Bretagne).

Le Groupe est relativement peu exposé aux marchés en difficulté, notamment l'Allemagne.

Les filiales locales (Losinger en Suisse, Bouygues UK en Grande-Bretagne et Acieroid en Espagne) ont connu des progressions sensibles de leur chiffre d'affaires. Le nombre des grandes opérations traduit leur dynamisme : en Suisse onze affaires de plus de 15 millions d'euros dont la construction du nouveau pôle technologique de ST Microelectronics à Genève, l'hôpital de West Middlesex en Grande-Bretagne (86 millions d'euros), le tunnel de Dublin en Irlande (133 millions d'euros).

En Europe centrale et orientale, l'activité 2001 confirme le développement de cette zone avec de grands chantiers en cours de réalisation comme la banque centrale du Turkménistan (46 millions d'euros) ou les centres commerciaux Auchan Wola (70 millions d'euros) et



Centre commercial en Pologne.



Zory (19 millions d'euros) en Pologne. Compte tenu des nouvelles prises de commandes en fin d'année, l'activité 2002 devrait rester soutenue. Bouygues Bâtiment a été retenue comme constructeur-concessionnaire du palais omnisports de Budapest (85 millions d'euros) par le gouvernement hongrois dans le cadre d'un partenariat public-privé d'une durée de vingt ans. La mosquée du Turkménistan (98 millions d'euros) sera la plus grande mosquée du pays. Sa coupole s'élèvera à 50 m, tandis que les quatre minarets culmineront à 80 m.

En Extrême-orient, l'activité est en retrait avec un durcissement de la concurrence et un environnement économique difficile. Les grands chantiers encore en cours sont Ladyhill à Singapour (31 millions d'euros) et New TVB city à Hong-Kong (163 millions d'euros).

En Afrique, l'exercice 2001 est caractérisé par une reprise d'activité grâce au dynamisme des projets d'infrastructures notamment le chantier de pipelines au Tchad, le stade d'Abuja au Nigeria et la mine de Morila au Mali. Le chiffre d'affaires a atteint 295 millions d'euros en 2001.

En Asie Pacifique, Bouygues Bâtiment réalise le nouvel hôpital de Tahiti, qui sera le plus important équipement



Le tunnelier de Groene Hart (Pays-Bas) est le plus grand du monde : 14,87 m. de diamètre.



Le futur siège de la chaîne TVB à Hong Kong.



L'hôpital de West Middlesex en Grande-Bretagne.

public de l'île. Il s'agit d'un contrat en conception-réalisation, d'un montant de 144 millions d'euros, pour un complexe hospitalier de 100 000 m<sup>2</sup>, à la pointe de la technologie médicale.

## PERSPECTIVES

En 2002, l'activité internationale devrait connaître des situations contrastées selon les zones géographiques. Aussi des déplacements des marchés ont-ils été anticipés.



Deux contrats d'hôtels à Cuba.

## Para-énergie

**B**ouygues Offshore, filiale à 51 % de Bouygues Construction, est l'un des principaux ensembliers internationaux de l'industrie para-énergie. De l'ingénierie jusqu'au démarrage et à la maintenance des installations, Bouygues Offshore réalise pour ses clients des projets clés en mains dans les domaines du parapétrolier offshore-onshore, des gaz liquéfiés, des travaux maritimes et de la chimie-raffinage/énergie-industries.

Le chiffre d'affaires de Bouygues Offshore a atteint 1 milliard d'euros fin 2001, en légère baisse par rapport à l'exercice 2000.

Les développements en offshore profond ne se limitent pas à l'Afrique de l'Ouest comme en témoigne l'obtention du projet Canyon Express dans le Golfe du Mexique. Le Saibos FDS y installera des pipelines rigides jusqu'à 2 200 m de profondeur, ce qui constitue une première mondiale.

L'attribution du projet Kizomba en Angola (115 millions d'euros) illustre la capacité de Bouygues Offshore à proposer des solutions techniques innovantes : le concept SLOR (solution innovante de liaison fond/surface et de conduites d'injection sous-marine) a ainsi été développé pour ce projet où la profondeur maximale atteindra 1 100 m.

Dans le domaine de l'offshore traditionnel, l'obtention de deux contrats pour le développement du champ B du bloc 137 marque l'introduction de Bouygues Offshore en Libye et confirme sa volonté de se développer dans la zone Afrique du Nord.

Enfin, les savoir-faire de Bouygues Offshore associés à une approche commerciale et à une implantation locale forte sont à l'origine de la conclusion avec le consortium AIOC d'un contrat pour la fourniture de structures offshore en Mer Caspienne, zone à haut potentiel.

L'année 2001 marque le redémarrage du secteur du gaz naturel liquéfié. En 2000,

Le Saibos FDS est conçu pour intervenir sur des projets en offshore profond



Plus de 80 % de l'activité est réalisée à l'international, dont près de 40 % en Afrique (hors Afrique du Nord). Le domaine des travaux parapétroliers offshore-onshore représente près de 75 % de l'activité, dont 40 % pour l'offshore.

L'activité commerciale 2001 a vu le retour de projets offshore importants. Les succès remportés démontrent la capacité de Bouygues Offshore à innover et à manager des projets de grande envergure.

Dans le domaine de l'offshore profond, la réalisation puis l'installation du plus grand FPSO du monde (Floating Production Storage and Offloading) et de ses liaisons sous-marines se sont achevées fin 2001. Le FPSO est actuellement en production sur le champ de Girassol en Angola.



La plus grande unité flottante de production et stockage de pétrole au monde, en Angola.

le terminal d'importation GNL à Bilbao (81 millions d'euros) a été le premier projet GNL lancé depuis cinq ans ; il a été remporté par Bouygues Offshore. Ce développement s'est poursuivi dans la péninsule ibérique (attribution du contrat de Huelva, 28 millions d'euros), en Italie, en Inde (conception d'Hazira) et aux États-Unis (mise en place d'un accord exclusif Technigaz-Zachry), complété par le projet Damiette (56 millions d'euros) en Égypte en coopération avec Bouygues Travaux Publics.

La capacité de Bouygues Offshore à proposer à ses clients une offre globale a permis aux projets CPC en Russie - Kazakhstan, et Odidi au Nigeria, de

trouver une continuité au travers de contrats de maintenance.

Le carnet de commandes de 1,1 milliard d'euros est en progrès de 12,7 % par rapport à fin 2000.

### PERSPECTIVES

Les activités offshore, maintenance et ingénierie devraient progresser. L'activité autour du bassin méditerranéen et en Afrique devrait être soutenue par les travaux liés à l'exploitation du pétrole. La Russie et la CEI connaissent actuellement un fort développement de l'industrie liée au pétrole et au GPL.



Le contrat CPC s'est poursuivi par un contrat de maintenance.



L'année 2001 marque le redémarrage du secteur du gaz naturel liquéfié.

## Électricité

Le chiffre d'affaires d'ETDE, filiale à 100% de Bouygues Construction, s'est élevé à 377 millions d'euros en baisse de 4,4 % par rapport à 2000. Les récentes évolutions du marché des opérateurs de téléphonie ont entraîné un repli de l'activité "réseaux et communications" en France pour 2001 qui devrait se stabiliser en 2002. L'activité France de la branche "réseaux d'énergies" s'est élevée à 296 millions d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2000. Le chiffre d'affaires à l'international est stable par rapport à 2000, à 40 millions d'euros.



ETDE éclaire notamment les monuments historiques.

### PERSPECTIVES

Le chiffre d'affaires d'ETDE en France devrait continuer à progresser en 2002 compte tenu des opérations de croissance externe engagées depuis fin 2001, notamment avec les acquisitions de Gallet Delage et de Calloux. Le chiffre d'affaires à l'international devrait rester au même niveau en 2002.



## Routes

Colas, détenue à 96 % par Bouygues, est le leader mondial de la construction et de l'entretien des routes. Des carrières et postes d'enrobage, aux usines d'émulsion et de liants dont il est le premier producteur mondial, Colas intègre l'ensemble des activités industrielles en amont et intervient dans tous les domaines de la route et des infrastructures de transport. Colas est implanté dans plus de 50 pays, réunissant 55 000 collaborateurs répartis dans 1 200 établissements.

Le groupe Colas poursuit son développement avec une stratégie inchangée : une croissance forte et profitable dans la construction et l'entretien des infrastructures de transport (routes, aéroports, ports, chemins de fer), ainsi que dans la production et la vente de matériaux de construction.

En 2001, 90 millions de tonnes de granulats ont été extraites de ses carrières qui disposent de 20 à 25 ans de réserves de matériaux, sans cesse renouvelés ou augmentés. 1,5 million de tonnes d'émulsion et de liants, et 52 millions de tonnes d'enrobés ont été produites.

Ainsi, au 31 décembre 2001, le chiffre d'affaires économique consolidé du groupe Colas s'élève à 7,5 milliards d'euros contre 6,7 milliards d'euros en 2000, en hausse de 13 %. À taux de change et périmètre comparables, le chiffre d'affaires augmente de 7 %. Au total, le groupe Colas aura réalisé dans l'année 90 000 chantiers dont la taille moyenne est de 75 000 euros.

L'activité réalisée à l'international et outre-mer s'élève à 3,325 milliards d'euros, soit 44 % du chiffre d'affaires. L'Europe (France incluse) et l'Amérique du Nord additionnées représentent 95 % du chiffre d'affaires total.



Malgré un ralentissement perçu à travers certaines prises de commandes au deuxième semestre, les volumes traités en 2001 sur l'ensemble des marchés européens et américains où Colas est implanté sont en hausse et ne reflètent pas l'évolution économique générale. Cette progression s'explique par les carnets de commandes élevés de début d'année, le rattrapage en besoins et en entretien d'infrastructures de transport, de projets d'aménagement du cadre de vie ou de l'environnement, enfin la stabilisation puis la baisse du prix des matières premières, en particulier des produits pétroliers. Colas enregistre donc, pour la deuxième année consécutive, une belle progression de ses activités.

La répartition géographique est relativement stable par rapport à 2000 :

- France métropolitaine : 4,2 milliards d'euros, soit 56 % (57 % en 2000)
- Amérique du Nord : 1,7 milliard d'euros, soit 23 % (22 % en 2000)
- Europe (hors France) : 1 milliard d'euros, soit 14 % (14 % en 2000)
- Afrique/Océan Indien/Asie : 0,3 milliard d'euros, soit 4 % (4 % en 2000)
- DOM-TOM : 0,2 milliard d'euros, soit 3 % (3 % en 2000)

## France métropolitaine

Le chiffre d'affaires économique de la métropole s'élève à 4,2 milliards d'euros, en hausse de 11 %. À périmètre identique, l'activité a progressé de 6 %.

Les sociétés routières ont connu tout au long de l'exercice un niveau d'activité soutenu, malgré un environnement économique moins favorable au second semestre et un ralentissement des appels d'offres au dernier trimestre, qui peut être attribué en partie à l'entrée en vigueur du nouveau Code des Marchés Publics et à un effet euro.

Le marché routier a bénéficié d'investissements des collectivités locales, du

Afin d'illustrer cette diversité, on peut citer les réalisations suivantes : modification du tracé et réfection du revêtement de la piste du circuit Paul Ricard (Var) ; réfection de la couche de roulement d'une section de 20 km de l'autoroute A1 (Oise) ; construction d'un taxiway sur l'aéroport de Strasbourg - Entzheim ; réalisation des sols du 2e parc Disneyland Paris consacré au cinéma ; réalisation des voies du tramway de Bordeaux ; réfection de la base militaire aérienne d'Ochey ; réfection sur 42 km de la voie lente de l'autoroute A83 en Vendée.

Le chiffre d'affaires des filiales de sécurité et signalisation est en hausse de près de 14 % par rapport à l'an-

née précédente, du fait notamment de l'augmentation du kilométrage d'autoroutes mises en service en France et du bon volume de ventes de panneaux à messages variables aux Etats-Unis (Texas, Arizona) et en Grande-Bretagne.

Le chiffre d'affaires des activités de pipelines et de canalisations est en augmentation de 23 %. Au cours de l'année, 206 km de pipelines ont été posés pour le compte de Gaz de France dans l'Est de la France.

Smac Acieroid et ses filiales ont enregistré au cours de l'exercice 2001 une hausse maîtrisée de leur activité Etanchéité et un résultat positif en amélioration.



Modification du tracé et réfection du revêtement du circuit Paul Ricard (Var).

Le chiffre d'affaires des filiales de sécurité et signalisation a progressé de près de 14 %..



secteur privé, immobilier et commercial, et de conditions climatiques dans l'ensemble favorables. Dans ce contexte, toutes les filiales routières enregistrent une progression de leur activité d'environ 10 %. Quelques acquisitions réalisées au cours de l'année permettent de poursuivre la stratégie de croissance dans la production de matériaux (agrégats).

La grande diversité des 55 000 chantiers réalisés par toutes les sociétés de Colas en France, et dont la taille moyenne est d'environ 57 000 euros, concourt à l'aménagement et à l'amélioration du cadre de vie au quotidien : enrobés silencieux ou drainants, aménagements paysagers, bassins de rétention, voies pour transports en commun (tramways, bus), pistes cyclables, zones piétonnières (pavages, enrobés colorés).



Sur le port de Los Angeles, construction d'une plate-forme de stockage de containers sur 97 hectares.



L'achèvement des travaux du TGV Méditerranée et l'absence de nouveaux chantiers de tramways neufs ont entraîné une baisse prévue d'activité pour Secorail, amortie par la politique soutenue d'investissements des régions SNCF, par une forte reprise des travaux ferroviaires en Belgique et par une intensification des travaux de maintenance et de renouvellement du réseau en Grande-Bretagne.

## International

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international et en outre-mer s'élève à 3,3 milliards d'euros, en hausse de 15 % par rapport à 2000, grâce à un fort volume d'activité en Amérique du Nord et en Europe.

En Amérique du Nord, si les événements du 11 septembre ont amplifié le

En Europe de l'Ouest, l'activité est globalement en hausse, notamment en Grande-Bretagne avec le démarrage d'un plan décennal de relance et de rénovation des infrastructures de transport. Les implantations en Europe centrale où l'activité est restée soutenue ont été renforcées par des acquisitions en Roumanie et en République tchèque.

Au Maroc, la réalisation de deux chantiers autoroutiers de 28 et 15 km s'ajoute aux activités traditionnelles. En Afrique de l'Ouest, le bon niveau d'activité enregistré au Bénin, mais aussi au Mali et au Burkina Faso, permet d'atténuer les impacts défavorables de la récession en Côte d'Ivoire.

Dans l'Océan Indien, les activités de génie civil et de bâtiment ont été soutenues par les investissements privés.

pour le compte du Port de Los Angeles d'une plate-forme de stockage et de chargement de containers, d'une surface de 97 hectares, ce qui représente le plus important contrat de Colas en Amérique du Nord ; la rénovation d'une section de l'autoroute 49 en Alberta (Canada) ; les travaux d'aménagement de la route Savalou - Djougou au Bénin ; les travaux d'entretien périodique de la route Ouaga - Yako au Burkina Faso ; le chantier routier Nouvelle-France / Pleine-Magnien.

## PERSPECTIVES

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, bien que le carnet de commandes de Colas soit en augmentation de 11 % par rapport à l'an passé, stable à un niveau élevé en métropole et en hausse de 23 % à l'in-



Les implantations en Europe centrale ont été renforcées.

Les structures de Colas au Maroc réalisent près de 600 km de renforcement de routes par an.



ralentissement de l'économie américaine et des investissements privés, le plan de modernisation et d'amélioration des infrastructures de transport a commencé à produire son plein effet, assurant ainsi un bon relais d'activité pour les deux prochaines années. Au total, l'activité et les résultats enregistrés par les dix filiales qui opèrent dans vingt-trois Etats sont bons. Le réseau a été élargi avec l'acquisition en février 2001 de Branscome Inc. dans l'est de la Virginie, qui dispose d'une importante activité construction ainsi que de gravières, de postes d'enrobage et d'usines à béton. Au Canada, grâce à un bon carnet de commandes et à des conditions climatiques favorables tant à l'Est qu'à l'Ouest, les filiales enregistrent une belle croissance de leur activité.

En Asie, le contexte politique incertain et la réduction des budgets routiers ont pesé sur l'activité de vente d'émulsion des filiales en Thaïlande. En Inde et en Chine, la politique d'implantation d'usines d'émulsion en partenariat se poursuit avec succès.

Parmi les principales réalisations internationales de l'année, on peut citer : la reconstruction de 3,5 km de l'autoroute A12 (Bruxelles - Anvers), l'achèvement du circuit automobile de Rockingham en Grande-Bretagne, les travaux de rénovation sur les autoroutes Mo, M1 et M5 en Hongrie, la rénovation de 16,5 km de la route I35 en République tchèque ; aux États-Unis, la rénovation d'une section de 23 miles de l'Interstate 75 au sud d'Atlanta, ainsi que la construction

international, la confirmation du ralentissement de l'économie mondiale réduit la visibilité qu'offraient les derniers exercices à la même époque. Avec prudence, il semble cependant que la grande majorité des différentes sociétés de Colas n'anticipent pas de recul notable de leur activité en 2002. En France, grâce aux investissements des collectivités locales et malgré un ralentissement possible des commandes du secteur privé, avec un rythme plus normal d'exécution du plan État - Régions, le marché pourrait se situer à un niveau proche de celui observé en 2001. En Europe ou en Amérique du Nord, les plans de soutien ou de développement des infrastructures laissent augurer un marché au moins équivalent à un niveau élevé.

## Immobilier

**B**ouygues Immobilier, filiale à 100 % de Bouygues, est leader de la promotion privée en France. Elle intervient dans tous les domaines de la promotion immobilière : appartements, maisons groupées, bureaux, commerces, hôtels, aménagement foncier. Les programmes sont commercialisés sous la marque unique Bouygues Immobilier.

En 2001, l'activité est restée globalement très soutenue avec un chiffre d'affaires des réservations en progression de 9 % par rapport à 2000.

Dans le logement, l'augmentation des prix s'est ralentie et le marché s'est stabilisé. Les réservations s'élevèrent à 555 millions d'euros pour 4 328 logements, en progression de 4 % sur 2000.

En immobilier d'entreprise et commercial, la demande s'est maintenue à un niveau élevé. 236 000 m<sup>2</sup> de bureaux, commerces, hôtels et locaux d'activité ont été réservés pour un chiffre d'affaires de 574 millions d'euros, en progression de 14 % par rapport à l'année 2000.

Le chiffre d'affaires comptable consolidé est constaté à l'achèvement pour les ventes de logements à l'unité et selon la méthode à l'avancement pour les ventes en bloc. Il s'élève à 940 millions d'euros, stable par rapport à 2000 ; hors impact des loyers du patrimoine cédé en 2000, il est en progression de 3 %. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international est de 6,7 %.

bonnes conditions de financement acquéreur obtenues sur d'importantes opérations d'immobilier d'entreprise.

### PERSPECTIVES

Pour 2002, Bouygues Immobilier poursuivra le développement de son activité en logement mais anticipe une contraction des réservations en immobilier d'entreprise. Le chiffre d'affaires global des réservations devrait rester stable.

Le chiffre d'affaires comptable consolidé est prévu en progression d'environ 20 % reflétant une année de forte production. Il sera en 2002 constaté selon la méthode à l'avancement sur l'ensemble des activités.

En immobilier d'entreprise et commercial, la demande s'est maintenue à un niveau élevé.



En 2000, les cessions d'immeubles conservés en patrimoine avaient permis de résorber l'endettement. À fin 2001, Bouygues Immobilier est en léger excédent de trésorerie grâce aux

La part du chiffre d'affaires à l'international devrait doubler, atteignant 13 % du chiffre d'affaires total grâce à la forte activité des filiales implantées en Espagne, au Portugal et en Allemagne.

### Contribution du Pôle Construction au groupe Bouygues

en millions d'euros	1999 pro forma	2000	2001	2002 (p)
<b>Chiffre d'affaires</b>				
Bâtiment Travaux Publics	3 770	4 501	4 642	4 430
Para-énergie	975	1 053	1 022	1 200
Électricité	351	394	377	470
Routes	5251	6 475	7 286	7 400
Immobilier	824	923	921	1 150
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>11 171</b>	<b>13 346</b>	<b>14 248</b>	<b>14 650</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>326</b>	<b>397</b>	<b>413</b>	-
<b>Résultat net</b>	<b>142</b>	<b>214</b>	<b>265</b>	-
<b>Investissements</b>	<b>637</b>	<b>777</b>	<b>640</b>	-
<b>Effectifs (en nombre)</b>	<b>81 016</b>	<b>85 330</b>	<b>90 460</b>	-

# RESSOURCES HUMAINES

## Les hommes, un état d'esprit

### Effectifs

Au 31 décembre 2001, le groupe Bouygues rassemblait 125 034 collaborateurs dont 18 % de cadres, 31 % d'employés et techniciens et 51 % de compagnons. Tous les grands métiers du Groupe ont accru leurs effectifs. Ils se répartissent entre 67 932 personnes en France et 57 102 à l'international.

### Charte

La culture de Bouygues est fondée sur la primauté donnée aux hommes, le respect des clients, le goût des challenges et le comportement d'entrepreneur responsable. Elle est partagée par l'ensemble des collaborateurs de tous les métiers. En 1989, une charte des ressources humaines a été créée sur l'initiative de Martin Bouygues. Elle définit les règles de conduite de l'entreprise vis-à-vis des collaborateurs à travers six actes clés : anticiper, accueillir, reconnaître, développer, partager, respecter.

### Accueil

En plus des procédures spécifiques à chaque métier, Bouygues organise plusieurs fois par an, depuis 1989 (cinq fois en 2001) des journées d'accueil ouvertes à tous les cadres nouvellement

### Répartition des effectifs

	2000	2001
<b>TÉLÉCOMS - MÉDIAS</b>	<b>9 786</b>	<b>10 109</b>
Bouygues Telecom	6 957	7 132
TF1	2 829	2 977
<b>SERVICES</b>	<b>23 449</b>	<b>24 118</b>
Saur		
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>85 330</b>	<b>90 460</b>
Bouygues Construction	36 752	38 681
Colas	47 785	50 945
Bouygues Immobilier	793	834
<b>SOCIÉTÉ MÈRE ET AUTRES</b>	<b>327</b>	<b>347</b>
<b>TOTAL</b>	<b>118 892</b>	<b>125 034</b>
dont International	54 216	57 102

embauchés. À cette occasion, le Groupe est présenté à travers son histoire, sa culture, ses métiers et son organisation. En fin de journée, Martin Bouygues intervient pour répondre aux questions. En 2001, près de 1 500 collaborateurs de toutes les structures du Groupe ont participé à ces journées. Par ailleurs, environ deux fois par mois, une vingtaine de cadres issus des différents métiers sont invités à un déjeuner au cours duquel ils peuvent librement dialoguer avec Martin Bouygues sur tous les sujets. En 2001, plus de 260 jeunes à haut potentiel ont participé à ces échanges.

### Compagnons du Minorange

L'ordre des Compagnons du Minorange est une originalité de Bouygues qui affirme sa vitalité depuis près de qua-

rante ans. Ce mouvement, créé par Francis Bouygues dans la tradition des bâtisseurs, encourage le comportement moral, humain et professionnel exemplaire. Il récompense le goût du travail bien fait, en distinguant une élite parmi les personnels de chantiers. Issu du BTP, cet ordre s'est développé en s'adaptant à d'autres métiers du Groupe comme la route avec Colas et la gestion de services publics avec Saur. Il rassemble aujourd'hui 1 739 compagnons répartis en 23 ordres, dont certains ont été créés à l'étranger, notamment en Afrique.

### Qualité, outil de management

Pour Bouygues, la mise en œuvre d'un système de management de la qualité améliore les performances de l'entreprise et favorise de nouveaux comportements. Un Comité Qualité Groupe a été créé en 1996. Une politique qualité a été définie et publiée en 1998. Bouygues y affirme sa volonté de passer d'une approche orientée vers les produits et les procédures à un comportement plus large du management par la qualité totale. Chaque entreprise du Groupe a précisé sa politique qualité, à la fois adaptée à sa structure et cohérente avec celle du Groupe. Bouygues est membre de l'EFQM (European Foundation for Quality Management) depuis mars 2001. Enfin, toutes les entités du Groupe se sont engagées dans l'harmonisation et l'amélioration des systèmes de management QSE (Qualité, Sécurité, Environnement)



## Recrutement, mobilité, rémunération

### Recrutement

Avec 9 700 recrutements en France, le groupe Bouygues continue d'être un acteur très dynamique de l'emploi en France. Le développement de l'usage d'internet facilite les candidatures et la réactivité des directions de ressources humaines dans le traitement des dossiers. Par ailleurs, depuis 1997, Bouygues a mis en place, avec la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, le centre Gustave Eiffel, établissement de formation en alternance qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'apprendre un métier. Plus de 100 jeunes ont ainsi été diplômés à travers quatre filières d'enseignement. Les trois-quarts ont été recrutés par le Groupe.

### Expatriation

La dimension internationale croissante du Groupe augmente le nombre de collaborateurs qui travaillent hors de France. Ils représentent près de la moitié du total des effectifs alors que le nombre d'expatriés reste à peu près stable. Cette tendance témoigne de l'expansion internationale du Groupe et de l'intégration des collaborateurs nationaux dans le management.



### Mobilité

Bouygues a mis en place depuis 1990 un outil qui recense les postes disponibles dans le Groupe et permet à chaque collaborateur d'exprimer ses souhaits. Accessible par intranet, internet ou Minitel, cette bourse interne de l'emploi, baptisée Mobilitel, rassemble en moyenne près de 400 annonces. La mobilité d'une structure à l'autre est encouragée dans son principe. En 2001, environ 1 900 collaborateurs ont changé d'entité au sein du Groupe.

### Rémunération

Le groupe Bouygues pratique depuis longtemps la rémunération individualisée en fonction du professionnalisme, des performances et du potentiel de chaque collaborateur. Un entretien d'appréciation annuel permet à la hiérarchie de fixer les objectifs qui serviront de référence. Bouygues a toujours eu le souci d'appliquer une politique sociale dynamique, tout particulièrement envers les jeunes à potentiel. Hormis l'attribution d'une part de rémunération variable, qui se développe progressivement dans le Groupe, plus de 1 200 collaborateurs ont bénéficié de plans d'attribution de stock-options en 2001.

## Formation et information

### Formation

Les actions de formation sont décentralisées au niveau de chaque métier. Globalement, l'effort du groupe Bouygues en 2001 dans ce domaine est sensiblement identique à celui de l'exercice précédent : 64 millions d'euros, soit 3,9 % de la masse salariale, pour une obligation légale fixée à 1,50 % en France.

### Management

L'Institut du Management Bouygues (IMB), créé en 1999, s'adresse aux managers confirmés. Il vise à multiplier les échanges entre près de cinq cents cadres issus des six métiers du Groupe et enrichir leur vision par une ouverture sur des expériences internes ou externes. Au programme de l'année 2001, une journée de réflexion sur l'innovation et six petits déjeuners thématiques sur la fidélisation des jeunes, la mobilité, la dimension sociale et syndicale de l'entreprise, le respect de l'environnement, la décentralisation, l'amélioration de la qualité des produits et services. Un cycle international

a conduit 24 cadres dirigeants à élaborer des propositions opérationnelles sur des thèmes définis par la direction générale.

### Information

Chaque métier organise ses réunions d'information pour informer, animer, motiver ses collaborateurs. Une trentaine de manifestations réunissant chacune plusieurs centaines de collaborateurs ont lieu chaque année. Par ailleurs à Challenger sont mis en place des forums thématiques. Ainsi, après une grande exposition sur l'innovation en avril 2001, un forum technique, en mars 2002, visité par plus de 5 000 personnes, présentait et expliquait les techniques nécessaires à plus de soixante-dix réalisations du Groupe dans tous ses métiers. Outils de travail, portail d'information, facteur de simplification des circuits administratifs internes, il existe également plus d'une centaine d'intranets dans le Groupe.

## Représentation du personnel et actionnariat des salariés

### France : vie sociale et Comité de Groupe

Les salariés du groupe Bouygues participent à la vie sociale de leur entreprise à travers les institutions que sont le comité d'entreprise, les délégués du personnel... En France, 350 comités d'établissements ou d'entreprises, totalisant 2 841 élus, sont représentés au sein du Comité de Groupe, instance suprême de représentation du personnel. Lors de réunions, le président et l'équipe de direction répondent aux questions des représentants et les informent en leur exposant leur vision de l'avenir et la stratégie du Groupe. Par ailleurs, parmi les diverses actions sociales menées en 2001 dans le Groupe, l'harmonisation des régimes de prévoyance a été achevée ainsi que la mise en place des nouvelles conven-

tions collectives propres à deux grands métiers : les télécoms et les distributeurs d'eau.

### Europe : Instance de dialogue et Charte sociale

Une Instance de Dialogue Européen, conforme aux directives européennes, a été établie pour rapprocher les structures de représentation du personnel. Chaque pays d'Europe où le Groupe est présent désigne des représentants à cette instance. Par ailleurs, en juin 2001, une Charte sociale européenne a été signée par Martin Bouygues et les représentants de la Confédération Européenne des syndicats. Fondée sur le respect de la personne dans sa dimension humaine, professionnelle, citoyenne et sociale, cette charte se veut le fondement des valeurs sociales applicables par tout collaborateur du Groupe en Europe.

### Capital et PEE

À fin décembre 2001, les collaborateurs du Groupe détiennent 9,7 % du capital de Bouygues et 13 % des droits de vote. Bouygues apparaît ainsi en tête des sociétés du CAC 40 (hors sociétés privatisées) par le taux de participation des salariés dans son capital. Ils renforcent en effet leur position de troisième

actionnaire de Bouygues. Cette politique, lancée en 1970, et améliorée depuis 1990 lors de la mise en œuvre du Plan d'Épargne Groupe et du Plan d'Épargne Entreprise, n'a cessé de se développer sous l'impulsion de Martin Bouygues. Dans le but d'associer encore plus étroitement les salariés au développement du Groupe, une valorisation de l'abondement du PEE a été mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2002. On compte près de 25 000 adhérents à des PEE dans le groupe Bouygues.

### Bouygues Confiance

L'opération à effet de levier Bouygues Confiance, réalisée en France en 1999, avait connu un grand succès. Une nouvelle opération du même type a été menée fin 2001. Baptisée Bouygues Confiance 2, cette nouvelle augmentation de capital réservée aux collaborateurs, d'un montant maximum de 230 millions d'euros, était ouverte non seulement aux salariés du Groupe en France mais aussi aux expatriés et salariés locaux de certaines filiales à l'étranger. Le succès a été tel qu'il a fallu réduire de près de 50 % les demandes. Elles dépassaient 45 millions d'euros. Près de 30 000 collaborateurs ont participé à cette opération, prouvant ainsi leur confiance et leur attachement à Bouygues.



Plus de 5 000 personnes ont visité le premier forum technique de Bouygues.

Les métiers du Groupe mènent des actions de recherche importante. Ils ont mis en place des processus visant à encourager les innovations.

## Bouygues Telecom

La société a contribué à des actions de recherche, de développement et de formation dans le domaine des télécommunications pour plus de 22 millions d'euros, conformément au cahier des charges de sa licence. Certains projets, menés avec des industriels ou des laboratoires publics, ont été agréés et financés par l'Union Européenne ou les dispositifs de soutien à l'innovation en France. Les thématiques de recherche et de prospective de la société sont multiples : effets des ondes sur la santé, technologies réseau et informatiques, services multimédias, ergonomie des applications et comportement sociologique des utilisateurs.

Parallèlement, Bouygues Telecom a engagé une politique volontariste de protection et de valorisation de ses innovations. Son portefeuille de brevets a été multiplié par deux en 2001.

Enfin, Bouygues Telecom a installé le 18 juin 2001 un Conseil Scientifique, placé auprès de la direction générale et composé de personnalités extérieures reconnues. Il a pour mission d'éclairer la société sur les évolutions à venir dans les sciences et les techniques relatives aux télécommunications, à l'informatique, aux services associés ainsi qu'aux conséquences éventuelles des radiofréquences sur la santé.

## Saur

Pour optimiser l'exploitation de ses installations, proposer des produits fiables et s'adapter à des normes de plus en plus strictes, Saur a mis au point des procédés innovants à tous les stades du traitement des eaux et de ses résidus. En complément de son réseau décentralisé, le Groupe dispo-



se à Maurepas, en région parisienne, d'un centre de recherche et d'un laboratoire central d'analyses accrédité Cofrac EN 45001.

Pour lutter plus efficacement contre les pesticides et les bactéries dans l'eau potable, Saur a développé des techniques membranaires d'ultrafiltration et de nanofiltration. Le site de Suaux (Charente) bénéficie déjà de cette technologie. Le Groupe a également mis au point cette année, pour la région Est de Saur France, un procédé original d'absorption de l'arsenic sur alumine activée. Dans le traitement des eaux usées, Saur oriente ses recherches vers des procédés compacts, adaptables et faciles d'exploitation, à l'image du Lipolift pour le traitement des graisses ou de l'Aqua-RM, installé sur le site de Comines (Nord), pour un traitement des eaux usées par membranes. Avec l'acquisition cette année d'un brevet de thermolyse, le Groupe dispose d'une offre complète et innovante dans le domaine du traitement des boues. Mise en œuvre sur la station d'épuration de Voreppe (Isère), la thermolyse offre une souplesse d'exploitation parfaitement adaptée aux besoins évolutifs des collectivités comme des industriels. Des solutions spécifiques de traitement des résidus pour les

grandes stations d'épuration sont également à l'étude. Dans le domaine des eaux pluviales, les recherches en cours vont rapidement aboutir à la mise au point de schémas d'assainissement types et à la création de bassins d'orage pour réduire les pollutions liées aux inondations. En parallèle, Saur optimise ses outils d'aide à l'exploitation dans les domaines de la maîtrise des réseaux de distribution et dans le pilotage automatisé des stations de traitement.

## Bouygues Construction

Avec l'appui de ses équipes R&D et de ses collaborateurs mobilisés pour l'innovation, Bouygues Construction s'attache à proposer des solutions toujours plus adaptées, audacieuses et maîtrisées. En situation d'innovation permanente, Bouygues Construction répond à des exigences et à des contraintes accrues en matière d'environnement, de confort d'utilisation, d'esthétique, de qualité, de délais et de sécurité. Ces innovations, souvent invisibles pour le client, permettent de gagner du temps tout en améliorant la qualité des ouvrages et les conditions de travail sur les chantiers.

La filiale Travaux Publics de Bouygues Construction est un leader international sur le marché des tunnels et souterrains, repoussant régulièrement les limites technologiques avec la mise au point de tunneliers toujours plus grands (avec son diamètre de 14,87 mètres, le tunnelier de Groene Hart est à ce jour le plus important au monde), toujours plus polyvalents et plus précis (le système Catsby est aujourd'hui capable d'analyser en temps réel les paramètres enregistrés par le tunnelier en phase de creusement et détecter ainsi les modifications du terrain pour prévenir, par exemple, les incidents mécaniques). Le tunnelier a donné son premier tour de roue le 23 novembre 2001 et a entamé un marathon technologique de 7 km qu'il mettra trente mois à parcourir pour réaliser un tunnel à deux voies en plein cœur d'un milieu à fortes contraintes environnementales : le Groene Hart hollandais.

Mis au point par Bouygues Offshore, le FPSO Girassol (Floating Production Storage and Offloading) est la plus grande unité flottante de production et de stockage de pétrole au monde. Avec une coque de 50 000 tonnes supportant une structure de 24 000 tonnes, le FPSO Girassol dispose d'une capacité de production de 200 000 barils de pétrole par jour et d'une capacité de stockage de 2 000 000 de barils. Il comporte également la plus grande unité au monde de désulfatation de l'eau de mer qui peut assurer le traitement des 400 000 barils d'eau qui doivent être injectés chaque jour dans le gisement de pétrole.

Également mis au point par Bouygues Offshore, le Saïbos FDS est un concentré d'innovations pour l'offshore profond. Ce navire à positionnement dynamique est conçu pour installer les équipements nécessaires à l'exploitation de champs pétrolifères ou gaziers à des profondeurs pouvant atteindre 3 000 mètres. Ainsi, l'installation des deux lignes d'exportation rigides dans le cadre du projet liaisons fond-surface de Girassol s'est déroulée avec succès. Avec la réussite de

cette opération délicate et hautement technologique, ainsi que l'installation réussie des ombilicaux et des flexibles sur le champ de Girassol par 1 350 m de profondeur d'eau, Saïbos FDS a démontré son efficacité et sa polyvalence. Après cette première campagne réalisée avec succès, le Saïbos FDS interviendra pour TotalFinaElf sur le projet Canyon Express situé dans le Golfe du Mexique pour installer des pipelines dans une profondeur d'eau variant de 100 m à 2 200 m.

Le système Spider est un projet de recherche mené en collaboration par VSL-Intrafor, Bouygues Bâtiment et des laboratoires européens. Son objectif est de mettre au point un système de renfort du bâti neuf ou existant pour des constructions situées dans des zones à risque sismique. Le système Spider permettra de faire passer l'énergie du séisme dans un système de câbles et d'amortisseurs capable d'absorber une grande partie de la force, en lieu et place de la structure du bâtiment. En conséquence le bâtiment se déforme peu. Les premières conclusions de recherche devraient être connues à la fin 2002. Cette innovation pourrait diminuer à l'avenir les terribles conséquences entraînées par la destruction de bâtiments lors des tremblements de terre.

## Colas

Qualité, environnement, sécurité : ces trois objectifs mobilisent la Recherche et Développement de Colas. Les innovations donnent naissance à des produits quand leur mise en œuvre industrielle s'accompagne de coûts compétitifs. Trois exemples récents ont vocation à se développer : les membranes d'étanchéité de grande largeur, les enrobés antibruit et les revêtements de sécurité.

Il existe une forte demande pour les géomembranes Colétanche qui assurent l'étanchéité de bassins de rétention, de routes ou d'ouvrages d'art. Après plusieurs années de recherche et de test industriels, la gamme s'est enrichie d'un nouveau produit, le



Colétanche CS (Chemical Safety), unique par ses performances techniques et ses caractéristiques géométriques (5,15 m de large). Fabriqué dans l'usine de Galway, en Irlande, ce dernier devrait trouver rapidement de nombreux débouchés, tant sur route que sur site industriel, en raison de sa forte résistance aux lixiviations. En 2001, 500 000 m<sup>2</sup> de cette membrane bitumineuse ont été appliqués sous ballast dans le cadre de la rénovation d'une ligne ferroviaire dans le Nebraska, aux États-Unis.

Avec les revêtements antibruit Colsoft, Miniphone et Microville, Colas développe une gamme d'enrobés silencieux pour répondre à la demande croissante des riverains et usagers de la route. Colsoft fait appel dans sa formulation à l'incorporation de poudre de caoutchouc issue de pneus usagés. Avec ces produits, le bruit de roulement des véhicules baisse en moyenne de 5 à 7 décibels, au bénéfice de l'environnement.

Afin de combattre l'insécurité routière, le Groupe a développé une gamme de produits (Colgrip, Sacergrip, Spraygrip...) qui, par amélioration de l'adhérence du véhicule au sol, réduisent de 30 % à 50 % la distance de freinage. La formule se compose d'un liant bitumineux et de matériaux à la fois durs et agrippants. Très efficaces pour les freinages d'urgence, ces revêtements de sécurité protègent un grand nombre de passages pour piétons au Royaume-Uni. Ils sont également parfaitement adaptés pour sécuriser les "points noirs" ou les virages dangereux. En 2001, ils ont été choisis pour équiper les bandes d'arrêt d'urgence d'un circuit de Formule 1.

# PRISE EN COMPTE DES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE - FACTEURS DE RISQUES

L'objectif du Groupe est que ses clients soient satisfaits des produits, des services ou des ouvrages qu'ils achètent aux différentes entreprises du Groupe.

Les collaborateurs sont les actifs les plus précieux du Groupe. Aussi doit-il veiller à leur sécurité et à leur santé.

Enfin, vis-à-vis de la collectivité, le Groupe a des engagements à tenir, par exemple, en ce qui concerne le respect des lois sociales et environnementales.

La protection de l'environnement est au cœur de la démarche de développement durable qui a pour objectif de transmettre le meilleur univers possible aux générations de demain et de concilier le long terme avec les objectifs de rentabilité à court terme.

Dans ce contexte, chaque entité du Groupe est encouragée à harmoniser et à améliorer ses systèmes de management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement.

## Les principes directeurs adoptés par le Groupe

Le Groupe s'est doté en 2001 d'une nouvelle politique Qualité, Sécurité, Environnement, en ligne avec les principes d'excellence qui structurent les normes internationales de management.

### Qualité

Tous les collaborateurs du Groupe travaillent sous un système qualité pour maîtriser les risques de défauts sur les produits et services fournis. 94 % des entités du Groupe ont leur système certifié par des organismes tierce partie.

### Sécurité

La sécurité des hommes et des femmes sur tous les sites est une préoccupation majeure du Groupe. Au-delà de la réglementation, les entités du Groupe

mettent en place progressivement un système de management de la sécurité basé sur l'amélioration continue. L'utilisation du référentiel OHSAS 18 001 est privilégiée. 6 % des entités du Groupe ont déjà mis en place un système selon ce référentiel, certifié par un organisme tierce partie.

### Environnement

Au-delà du respect des réglementations, le management de l'environnement est une démarche qui se répand largement dans le Groupe. 44 % des entités ont mis en place un système de management de l'environnement, 22 % d'entre elles étant certifiées Iso 14 001.

### Excellence

Bouygues est membre de l'EFQM (European Foundation for Quality Management). À travers l'utilisation du modèle EFQM, c'est l'amélioration continue de chaque entreprise du Groupe qui est recherchée. 91 % des entités ont mis en œuvre un plan d'amélioration piloté par la direction. 15 % des entités du Groupe pratiquent l'auto-évaluation en utilisant un logiciel spécifique.

## Mise en œuvre

### Bouygues Telecom

Afin de répondre aux préoccupations croissantes du public et des collectivités sur les questions environnementales, Bouygues Telecom a pris de nombreuses initiatives :

#### Implantation des antennes

En application de la Charte nationale de recommandations environnementales signée en juillet 1999 par les services opérateurs mobiles avec le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et le ministère de la Culture, Bouygues Telecom mène de nombreuses actions pour préserver le cadre de vie et le patrimoine des régions françaises à l'occasion de l'installation de ses antennes radios.

Dans les bâtiments et les zones classées, un véritable partenariat est organisé avec les architectes des services départementaux d'Architecture et du Patrimoine ou des directions générales des Affaires culturelles. Dans les autres zones urbaines, Bouygues Telecom privilégie l'implantation sur des sites déjà





construits (sites TDF ou autres opérateurs) ou sur des bâtiments existants avec une préférence pour les antennes dites "chauve-souris" le long des façades. En périphérie des villes, Bouygues Telecom implante en priorité ses antennes dans les aménagements neufs (ronds-points...). En milieu rural, c'est en collaboration avec les directions régionales de l'Environnement que Bouygues Telecom définit l'implantation de ses antennes. D'une manière générale, le choix des matériaux, des prestataires et des niveaux de finition contribue à minimiser l'impact visuel des antennes.

### Recyclage des batteries de téléphone

Les services après-vente de Bouygues Telecom ont mis en place un système de collecte des batteries de téléphone pour éviter la dispersion de nickel, cadmium et autres lithium et plomb dans la nature. Environ 2 200 points de collecte ont été créés où les usagers ont pu déposer plus de cinq tonnes d'accumulateurs.

### Effets des ondes sur la santé

L'année 2001 a été marquée par une sensibilisation importante du public et des médias à la question de l'effet des ondes sur la santé.

Vis-à-vis du public et de ses clients, Bouygues Telecom s'est engagée à assurer une vigilance optimale. Bouygues Telecom participe activement depuis plusieurs années à divers projets de recherches scientifiques en collaboration avec l'École Supérieure d'Électricité et le Centre national d'études des télécommunications (FT/R&D, ex-CNET), et intervient sur le projet Communications Mobiles et Biologie (Comobio) sous l'égide du ministère de la Recherche et du ministère de l'Industrie. Depuis 1999, Bouygues Telecom participe au financement de recherches médicales sur les effets des ondes électromagnétiques et intervient lors de conférences organisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'association de bioélectromagnétisme américaine (BEMS), la Commission Internationale de

Protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP). Enfin Bouygues Telecom fait partie de deux organismes de normalisation : l'Union technique de l'électricité (UTE) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC).

Malgré plus de 400 travaux de recherche référencés par l'OMS, il n'a pas été possible d'apporter la preuve de l'existence d'effets nocifs sur la santé de la téléphonie mobile, ni de certitude contraire. Même si les risques semblent minimes, Bouygues Telecom poursuit les recherches et adopte une démarche prudente guidée par le principe de précaution.

Bouygues Telecom veille également à informer le public et ses clients. Un espace a été créé sur le site internet de Bouygues Telecom ([www.bouygtel.com/sante](http://www.bouygtel.com/sante)) consacré à l'avancée des recherches et à l'état des lieux des connaissances actuelles sur ce sujet. Bouygues Telecom a également édité une brochure d'information intitulée "Radiofréquences et Santé - État des lieux", délivrée sur simple demande du public (20 000 exemplaires diffusés). Bouygues Telecom a par ailleurs révisé tous les guides utilisateurs des téléphones mobiles avec les fabricants, afin de pré-



Bouygues Telecom fait mesurer les champs électromagnétiques.

ciser les précautions à prendre en cas, par exemple, de port d'un stimulateur cardiaque ou de possession d'appareils médicaux à domicile. Bouygues Telecom va également généraliser la publication des niveaux d'exposition des terminaux commercialisés. Déjà en ligne sur le site [www.bouygtel.com/sante](http://www.bouygtel.com/sante), ils figurent, désormais, sur les brochures d'information destinées à la clientèle.

Enfin Bouygues Telecom prend des mesures de prévention et de précaution. Bouygues Telecom a installé un balisage par chaînettes autour des antennes, sur chacun des sites où il est possible de stationner devant les antennes, afin de marquer les limites d'exposition définies dans la recommandation européenne du 12 juillet 1999, et de permettre aux intervenants de les respecter. Chaque fois que nécessaire, par exemple en cas de travaux ou d'opérations de maintenance, les émissions des stations relais sont coupées par mesure de sécurité. Bouygues Telecom fait vérifier la conformité des mesures de DAS (Degré d'Absorption Spécifique) de ses téléphones mobiles aux limites fixées par la recommandation européenne du 12 juillet 1999, par un laboratoire indépendant, celui de l'École Supérieure d'Électricité (Supelec). C'est l'une des conditions à la commercialisation des mobiles Bouygues Telecom.

Répondant au souhait du public d'une information plus complète sur les niveaux d'exposition auxquels ils sont soumis, Bouygues Telecom a proposé aux personnes inquiètes (particuliers ou élus), vivant à proximité d'une antenne relais, de faire réaliser, par un bureau de contrôle indépendant, une mesure des différentes composantes du champ électromagnétique se trouvant dans leur lieu de résidence. Par ailleurs, pour assurer un meilleur confort d'utilisation à ses clients, l'opérateur a décidé d'introduire progressivement des kits oreillettes dans tous les coffrets commercialisés. D'ici la fin du premier trimestre 2002, l'ensemble des coffrets seront ainsi équipés. Cette initiative répond, en outre, aux recommandations émises par le rapport Zmirou.

Ces initiatives sont la conséquence logique du devoir de transparence dans lequel Bouygues Telecom s'est engagé vis-à-vis du public, en ce qui concerne les effets éventuels des ondes émises par les sites radio et par les téléphones mobiles.

## Saur

Tout au long de l'année 2001, le groupe Saur a poursuivi ses actions concrètes en faveur de la préservation de l'environnement. En adoptant les principes du développement durable, la direction générale a intégré dans la stratégie de croissance du Groupe les critères environnementaux, économiques et sociaux. Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'un système de management de l'environnement selon la norme Iso 14001, auprès de sites d'exploitation significatifs. À ce jour, Saur possède 14 sites certifiés et plus de 20 démarches sont actuellement en cours en France et à l'international. Il est à noter que les sites certifiés Iso 14001 du groupe Saur (notamment les stations d'épuration de Marseille, Annonay, Orléans, Nemours et les usines de production d'eau potable de Bringall, Haute Rive, Bas Chirat) sont également certifiés selon la norme Iso 9001 pour le système de management de la qualité.

Au-delà des approches liées aux certifications, le groupe Saur intègre dans ses choix stratégiques et technologiques, la dimension environnementale. À ce titre par exemple, les actions suivantes ont été entreprises : les nouveaux procédés développés par le centre de recherche prennent en compte l'équilibre des écosystèmes ; les activités des usines de traitement intègrent les données environnementales ; Saur participe à des actions de remise en état initial de zones polluées ; elle met en service des véhicules fonctionnant avec des biocarburants.

Enfin dans le domaine plus large du développement durable, le groupe Saur a élaboré une méthodologie de recensement et d'analyse de ses risques majeurs de manière à mieux prévenir les événements exceptionnels



Saur met en service des véhicules fonctionnant avec des biocarburants.

et à en maîtriser les conséquences. Une direction qualité-sécurité-environnement est dorénavant en charge de piloter et d'assister les entités en matière de prévention des risques propres à ces trois disciplines.

Des programmes de sensibilisation pour le public ont également été mis en place sur les sites avec notamment la mise à disposition d'outils pédagogiques pour les écoles et l'organisation de rencontres régulières avec les associations. En parallèle, Saur poursuit sa politique de mécénat social (programme de lutte contre le sida en Côte d'Ivoire) et environnemental (préservation des écosystèmes d'Arlington en Grande-Bretagne).

## Bouygues Construction

La nécessité de préserver l'environnement et la volonté de s'inscrire dans le cadre du développement durable font partie des priorités de Bouygues Construction. Sur leurs différents théâtres d'opérations et dans leurs secteurs d'activité, les équipes de

Bouygues Construction et de ses filiales accordent la plus grande importance à cet engagement, par un ensemble d'actions concrètes et d'innovations.

Dès la conception d'un bâtiment, la réflexion porte sur le cycle de vie de l'ouvrage, c'est-à-dire son exploitation, sa maintenance voire sa déconstruction. Sur un chantier, les responsables qualité ont étendu leur rôle aux missions de protection de l'environnement : intégration des ouvrages dans le paysage, lutte contre le bruit, gestion des déchets...

La protection de l'environnement est au cœur de la démarche de développement durable de Bouygues Construction. Trois exemples concrets, particulièrement significatifs, méritent d'être cités : Brennilis, Geïtar et Groene Hart.

Le département Assainissement-Démantèlement de Bouygues Travaux Publics est né de cette exigence. Il réalise le chantier de démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis, dans le Finistère, pour le compte du CEA et de

l'EDF, qui a pour objet la gestion de l'ensemble des déchets, de la dépollution des sols, des travaux d'instrumentation dans la centrale, du tri sélectif.

Pour l'obtention du contrat d'exploitation de la mine de Geïta, Bouygues Travaux Publics s'est engagé dans une démarche volontaire de certification 14 001 (système de management de l'environnement) et 18 001 (système de management de la sécurité). Les enjeux quotidiens sont la gestion des déchets liés à la maintenance des machines, les nuisances engendrées par les poussières en phase d'exploitation ou encore les interventions d'urgence en cas de déversements accidentels pouvant engendrer des pollutions de la nappe phréatique. L'essentiel est de respecter le contexte existant et de préserver la faune et la flore ainsi que la santé des équipes sur place.

Autre exemple, la réalisation du tunnel de Groene Hart ("Cœur Vert") sur la future ligne TGV entre Rotterdam et Amsterdam. Bouygues Travaux Publics a été confrontée à des contraintes environnementales très fortes, comme la préservation de la réserve ornithologique située sur ce site naturel. La réalisation d'un tunnel de plus de 7 kilomètres sous la nappe phréatique, à travers des sols composés de sable et de limon, se fera sans dommage pour les polders. Bouygues Construction a ainsi reçu la certification Sécurité & Environnement qui était un préalable à l'obtention du contrat.

La prévention des accidents du travail et la protection de la santé des collaborateurs, particulièrement les compagnons, ont toujours été considérées comme un enjeu majeur et prioritaire par Bouygues Construction. Cent dix spécialistes s'y consacrent à plein temps ; chacun des métiers a mis en place une politique, des procédures et des actions de formation spécifiques ; une convention particulière réunissant deux cent cinquante dirigeants est consacrée chaque année aux seuls thèmes de la sécurité et de la santé ; enfin un comité permanent de douze personnes, dont les principaux dirigeants de Bouygues Construction, se

réunit tous les deux mois. Ces mesures ont permis à Bouygues Construction d'atteindre le taux de fréquence d'accidents du travail (France et International ; tous niveaux de gravité confondus) de 10,6 pour un million d'heures travaillées, à comparer au taux moyen de 58,6 constaté dans la profession en France. Bouygues Construction continue de rechercher l'amélioration de ce résultat exemplaire.

## Colas

Depuis de nombreuses années les actions de recherche et les activités du groupe Colas intègrent une démarche d'amélioration et de préservation de l'environnement, selon plusieurs directions.

L'esthétique, avec les revêtements de couleurs, enrobés à chaud ou produits fabriqués à froid comme le Colasmac, utilisés pour l'aménagement des centres-villes, des centres sportifs, des pistes cyclables ; le Scintiflex qui, avec l'incorporation de déchets de verre, permet la nuit, grâce au réfléchissement des phares sur les chaussées, d'allier effets visuels et sécurité ; le

Neoclean ou le Colnet, liants permettant de livrer des chantiers propres.

Le bruit, avec des enrobés réduisant le bruit de roulement des véhicules, les murs anti-bruit Somaphone, et l'acquisition d'équipements de mesure du bruit et de caractérisation des matériaux permettant d'aller plus loin dans cette voie.

Le développement durable, avec notamment :

- le recyclage de matériaux, domaine dans lequel Colas a été précurseur : procédés techniques Novacol et Thermocol (recyclage à froid ou à chaud de chaussées en place), centres de récupération et de recyclage de déchets ou de matériaux de construction développés dès 1990 avec une première société en Alsace, utilisation des laitiers issus de l'industrie métallurgique, de poudrette de caoutchouc issue de pneus usagés dans la composition d'enrobés silencieux, de mâchefers issus de l'incinération des ordures ménagères, recyclage, dans de nombreux pays, d'une partie des enrobés existants.



Le Scintiflex, avec l'incorporation de déchets de verre, permet la nuit, d'allier effets visuels et sécurité.

- la formulation de solutions techniques novatrices comme la gamme de revêtements bitumineux résistant aux agressions chimiques (acides, dérivés caustiques, kérosène, essence, pétrole, huile) sans ajout de composé toxique, ou le Colétanche, membrane bitumineuse désormais fabriquée en grande largeur et offrant également une résistance aux produits chimiques.
- le tri et le traitement des déchets industriels spéciaux issus des ateliers en France à travers un protocole établi en septembre 1998 avec des sociétés de collecte et de traitement des déchets. En 2001, cette opération a concerné 2 400 batteries, 7,5 tonnes de dégraissants et diluants de peinture, 70 tonnes de filtres à huile, 5 tonnes de liquide de refroidissement.

Les préoccupations environnementales se manifestent également à travers la politique qualité. À fin 2001, la quasi-totalité des établissements du Groupe en Europe, Asie et Canada sont certifiés Iso 9001 ou 9002. La démarche de certification environnementale Iso 14 001 qui a été lancée en 1998 doit peu à peu s'appliquer à l'ensemble des sites industriels en France. Cette norme impose un système de management fondé sur trois principes : respect de la réglementation, prévention des risques de pollution sur le site, amélioration continue du système. Aux deux filiales et huit sites industriels certifiés à fin 2000, se sont ajoutés, en 2001, quatre nouveaux sites de production certifiés et vingt-deux filiales ou sites en cours de certification. Soixante-dix correspondants environnement ont été formés pour mettre en place et suivre les procédures de certification, veiller à la préservation de l'environnement et promouvoir le recyclage des déchets.

Priorité permanente de Colas depuis une dizaine d'années, la sécurité fait l'objet de campagnes de formation et de sensibilisation régulières et systématiques. En France métropolitaine, le taux de fréquence est passé de 47 en 1990 à 19,8 en 2001. Un objectif ambi-

tieux a été fixé : abaisser ce taux à 10, objectif déjà atteint par plusieurs filiales en France et à l'international. L'obtention de nombreuses distinctions lors de compétitions professionnelles consacre la qualité des performances atteintes par le Groupe partout dans le monde. Chaque année, une rencontre internationale est organisée avec les animateurs Hygiène-Sécurité-Environnement. Celle de 2001 à Lewes, en Grande-Bretagne, a réuni les 32 représentants de neuf pays répartis sur trois continents. La communication entre ces animateurs prévention a par ailleurs été renforcée par la création d'un nouveau site intranet HSE. Sur le terrain, dans les filiales et les agences, concours internes, trophées, journées et quarts d'heure sécurité, formations et campagnes en tous genres créent une émulation et stimulent la prise de conscience générale indispensable à l'amélioration du niveau de sécurité.

### Bouygues Immobilier

La démarche Qualité suivie par Bouygues Immobilier, certifiée Iso 9001 depuis 1999, est en cours de migration pour intégrer les évolutions de la norme. Bouygues Immobilier développe un partenariat avec les entrepreneurs pour promouvoir la qualité de réalisation de ses programmes : par exemple des labels, Qualitel (performance acoustique ou de confort), ou bien Vivrelec (confort du chauffage électrique) sont mis en œuvre suivant le type d'opération, allant au-delà de la simple réglementation. Chaque projet prend en compte, dès sa conception, sa situation par rapport aux avoisinants et l'environnement local. Au niveau de la réalisation, les exigences réglementaires de plus en plus contraignantes concernant la pollution des sols, la recherche de plomb ou le désamiantage, conduisent Bouygues Immobilier à être très exigeant auprès des fournisseurs et entrepreneurs. Un organisme de sécurité indépendant est systématiquement mandaté lors de la mise au point du permis de construire pour orienter les projets vers une diminution des risques.

## Facteurs de risques

### Risques de marché

Implantée en Argentine, Saur a pris en compte l'effet de la dévaluation du peso argentin en retenant la parité suivante : 1 USD = 1,6 ARP au lieu de 1 USD = 1 ARP.

### Risques juridiques

Les sociétés du Groupe sont engagées dans divers procès et réclamations dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe. Ces litiges sont examinés régulièrement notamment lorsque des faits nouveaux surviennent. Le Groupe met en œuvre tous les moyens légaux pour assurer la défense de ses intérêts légitimes. Les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard de l'estimation du risque effectuée par le Groupe et ses conseils. Il n'existe pas à la connaissance de la société un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats, la situation financière du Groupe ou de la société.

### Risques environnementaux

Le Groupe veille à analyser l'évolution des règlements et lois relatifs à la protection de l'environnement. Il met en œuvre des politiques de prévention, décrites ci-dessus. Il n'existe pas à la connaissance de la société un sinistre environnemental susceptible d'affecter significativement ses éléments financiers.

### Assurance - couverture des risques

Le Groupe dispose des couvertures adéquates, en fonction de son évaluation des risques, de ses capacités propres et des conditions du marché de l'assurance. Des assurances de personnes, dommages et responsabilité civile couvrent lesdits risques, chaque métier disposant de couvertures adaptées à la nature de ses activités et de ses risques spécifiques. À ce jour, les sinistres connus et déclarés aux assureurs ne sont donc pas susceptibles d'affecter l'équilibre financier d'un métier ou du Groupe.





## Section 2

# Informations financières et juridiques

---

### Conseil d'administration - Direction - Contrôle

1. Conseil d'administration	46
2. Direction	48
3. Contrôle	50

---

### Actionnariat

1. Principaux actionnaires	51
2. Pactes d'actionnaires	52
3. Information des actionnaires	52

---

### Capital

1. Généralités	53
2. Plan d'épargne des salariés	55
3. Options de souscription d'actions	55
4. Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes	56
5. Rachat d'actions Bouygues	56

---

### Bourse

1. Le marché des titres Bouygues en 2001	57
2. Évolution des cours de Bourse et du volume de transactions	59

---

### Informations juridiques

1. Généralités	60
2. Historique du Groupe	60
3. Statuts	61
4. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques	61

---

### Résultats de Bouygues SA (société mère)

1. Dividende	62
2. Résultats au cours des cinq derniers exercices	63

---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTRÔLE

## 1 - Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire en principe quatre fois par an (mars, juillet, septembre et décembre). En mars, le conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; en juillet, il s'informe sur l'activité du premier semestre et examine les axes stratégiques des métiers et du Groupe ; en septembre, il examine les comptes du premier semestre ; en décembre, il analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice et de l'année suivante. D'autres réunions du conseil sont organisées lorsque l'activité du Groupe le requiert. En 2001, le conseil s'est réuni sept fois.

Le conseil est composé actuellement de vingt administrateurs et un censeur, dont :

- 18 administrateurs pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée générale pour une durée de six ans,
- 2 administrateurs nommés par l'Assemblée générale pour une durée de deux ans et désignés parmi les membres des conseils de surveillance des Fonds Communs de Placement Participation et Plan d'Épargne d'Entreprise, représentant les salariés actionnaires.

### Composition du conseil au 28 février 2002

#### PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

##### Martin Bouygues

Administrateur depuis le 21 janvier 1982.  
Mandat renouvelé en 2000 jusqu'en 2006.

**Autres mandats et fonctions :** administrateur de TF1, Sodéci, CIE, Actiby, président-directeur général de SCDM.

#### DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

##### Michel Derbesse

Directeur général délégué

Administrateur depuis le 5 juin 1984.  
Mandat d'administrateur renouvelé en 1996 jusqu'en 2002.  
**Autres mandats et fonctions :** administrateur de Bouygues Construction, Bouygues Immobilier, Bouygues Offshore, Colas, TF1, BDT, SCDM, de la FNTP et représentant permanent de Bouygues au sein du conseil d'administration de Saur.

##### Olivier Bouygues

Directeur général délégué Gestion de Services Publics

Représentant permanent de SCDM, société qui est administrateur depuis le 22 octobre 1991.  
Mandat d'administrateur renouvelé en 2001 jusqu'en 2007.  
**Autres mandats et fonctions :** président-directeur général de Saur, CENCI, directeur général délégué de SCDM, administrateur de Bouygues Telecom, Bouygues Offshore, Colas, Esso France, Saur France, Stereau, Sodéci, Coved, CIE, Sénégalaise des Eaux, Saur International et Actiby.

##### Philippe Montagner

Directeur général délégué Télécommunications

Administrateur depuis le 17 octobre 1985.  
Mandat d'administrateur renouvelé en 1997 jusqu'en 2003.  
**Autres mandats et fonctions :** président-directeur général de Bouygues Telecom, Infomobile, administrateur de Saur, TF1, ETDE et représentant permanent de Bouygues au sein du conseil d'administration de BDT.

#### ADMINISTRATEURS

##### Pierre Barberis

Président-directeur général de VEV

Administrateur depuis le 24 juin 1997 et jusqu'en 2003.  
**Principaux autres mandats :** président de Wilson Gestion, SGQ, administrateur de Alliance Internationale, Boostworks, Vendome Rome, Lainière Holding, Wyde Inc. et Rodier Corporation.

##### Patricia Barbizet

Directeur général d'Artémis

Représentant permanent d'Artémis, société qui est administrateur depuis le 22 décembre 1998 et jusqu'en 2002  
**Principaux autres mandats :** président du Théâtre Marigny, membre du conseil de surveillance de Gucci, président du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute et Yves Saint-Laurent Parfums, administrateur de Fnac, Christies et TF1.

##### Madame Francis Bouygues

Administrateur depuis le 19 octobre 1993.  
Mandat renouvelé en 2000 jusqu'en 2006.

##### Georges Chodron de Courcel

Membre du comité exécutif de BNP Paribas

Administrateur depuis le 30 janvier 1996.  
Mandat renouvelé en 2000 jusqu'en 2006.  
**Principaux autres mandats :** membre du conseil de surveillance de Lagardère, administrateur de Scor et Nexans.

##### Jean-Pierre Combet

Président-directeur général de Bouygues Construction

Administrateur depuis le 18 avril 1985.  
Mandat renouvelé en 1998 jusqu'en 2004.  
**Principaux autres mandats :** président-directeur général de Bouygues Bâtiment, administrateur de Bouygues Offshore, Bouygues Immobilier, Bouygues Travaux Publics, ETDE et de la FNTP.

**Lucien Douroux**

Président du conseil d'administration de la Banque de Gestion Privée

Administrateur depuis le 30 mars 1999.

Mandat renouvelé en 2001 jusqu'en 2007.

**Principaux autres mandats** : président du conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts, vice-président du conseil d'administration de Wafabank, administrateur de Suez et Euris.

**Alain Dupont**

Président-directeur général de Colas

Administrateur depuis le 7 octobre 1997 et jusqu'en 2002.

**Principaux autres mandats** : président-directeur général de SPEIG, administrateur de Sacer, Screg et Perrier.

**Patrick Le Lay**

Président-directeur général de TF1

Administrateur depuis le 24 avril 1986.

Mandat renouvelé en 1996 jusqu'en 2002.

**Principaux autres mandats** : président de TF1 Publicité, président-directeur général de TV Breizh, administrateur de TF1 International et Colas.

**Jean Peyrelevade**

Président du conseil d'administration du Crédit Lyonnais

Administrateur depuis le 25 janvier 1994.

Mandat renouvelé en 2001 jusqu'en 2007.

**Principaux autres mandats** : administrateur de AGF, Club Méditerranée, LVMH, Suez-Lyonnaise des Eaux, Power Corporation of Canada, MK2, et représentant permanent du Crédit Lyonnais au sein du conseil d'administration de Lagardère Groupe.

**François-Henri Pinault**

Membre du conseil de surveillance de Pinault-Printemps-Redoute

Représentant permanent de la Société Financière Pinault, société qui est administrateur depuis le 22 décembre 1998 et jusqu'en 2004.

**Principaux autres mandats** : administrateur et directeur général d'Artémis, administrateur de Fnac, TV Breizh, Soft Computing, gérant de Financière Pinault et membre du conseil de gérance de Château-Latour.

**Olivier Poupard-Lafarge**

Directeur général Stratégies et Finances de Bouygues

Administrateur depuis le 17 octobre 1985.

Mandat renouvelé en 1997 jusqu'en 2003.

**Principaux autres mandats** : administrateur de Bouygues Telecom, Colas, Saur, TF1 et Bic.

**Alain Pouyat**

Directeur général Informatique et Technologies Nouvelles de Bouygues

Administrateur depuis le 21 septembre 1999 et jusqu'en 2004.

**Principaux autres mandats** : administrateur de TF1, ETDE, C2S et SPEIG.

**Michel Rouger**

Ancien président du Tribunal de Commerce de Paris

Administrateur depuis le 30 janvier 1996.

Mandat renouvelé en 1999 jusqu'en 2005.

**Principaux autres mandats** : président de Angelyinvest, membre du conseil de surveillance de Lagardère Groupe, De Boeck Université, gérant de Michel Rouger Conseil.

**Serge Weinberg**

Président de Pinault-Printemps-Redoute

Représentant permanent de Tennessee, société qui est administrateur depuis le 22 décembre 1998. Mandat renouvelé en 2000 jusqu'en 2006.

**Principaux autres mandats** : président du conseil de surveillance de Conforama holding, France Printemps, Guilbert, membre du conseil de surveillance de Gucci, Yves Saint-Laurent Parfums, Boucheron Holding, administrateur de Fnac et Rexel.

**REPRÉSENTANTS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DES SALARIÉS****Daniel Devillebichot**

Représentant des salariés de Bouygues

Administrateur depuis le 24 juin 1997.

Mandat renouvelé en 2001 jusqu'en 2003.

**Carmelina Formond**

Représentant des salariés de Bouygues

Administrateur depuis le 24 juin 1997.

Mandat renouvelé en 2001 jusqu'en 2003.

**CENSEUR**

Un censeur participe aux réunions du conseil.

**Jacques-Henri Gougenheim**

Censeur depuis le 17 octobre 1985.

Mandat renouvelé en 1998 jusqu'en 2004.

**Principaux autres mandats** : administrateur du Logement Français.



## Renouvellement du conseil

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 25 avril 2002 de renouveler pour une période de six ans les mandats de la société Artémis, de Michel Derbesse, Alain Dupont et Patrick Le Lay.

## Comités du conseil

Le conseil d'administration a mis en place quatre comités :

- Le comité des comptes, créé en 1995, examine avant présentation au conseil, les comptes semestriels et les comptes annuels, s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes et vérifie les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement. Ce comité des comptes s'est réuni deux fois en 2001 sous la présidence de Michel Rouger.
- Le comité des rémunérations, mis en place en 1996, fixe chaque année les rémunérations des mandataires sociaux. Il s'est réuni une fois en 2001 sous la présidence de Pierre Barberis.
- Le comité de sélection des administrateurs a été créé en juillet 1997. Il s'est réuni une fois en 2001 sous la présidence de Jean Peyrelevede.
- Le comité de l'éthique et du mécénat, créé en mars 2001, veille au respect des valeurs et règles de conduite du Groupe, il donne un avis sur les opérations de mécénat. Il s'est réuni trois fois en 2001 sous la présidence de Lucien Douroux.

La composition des comités peut changer en cours d'exercice.

## 2 - Direction

### Direction générale du groupe Bouygues

#### Martin Bouygues

Président-directeur général

#### Michel Derbesse

Directeur général

#### Olivier Poupart-Lafarge

Directeur général Stratégies et Finances

#### Alain Pouyat

Directeur général Informatique et Technologies Nouvelles

#### Michel Maître

Directeur général Ressources Humaines

### Directions générales métiers

#### Philippe Montagner

Directeur général Télécommunications

#### Patrick Le Lay

Directeur général Communication

#### Olivier Bouygues

Directeur général Gestion de Services Publics

#### Jean-Pierre Combet

Directeur général BTP

#### Alain Dupont

Directeur général Routes

#### François Bertièrre

Directeur général Immobilier

### Directions fonctionnelles

#### Lionel Verdouck

Directeur général adjoint Trésorerie et Finances

#### Jean-François Guillemain

Secrétaire général

#### Jean-Claude Tostivin

Directeur général adjoint Administration et Gestion

#### Jacques Bernard

Directeur central Stratégies et Développement

#### Michel Buxeraud

Directeur central Consolidation

#### Blandine Delafon

Directeur central Communication Externe

#### Ariel Dubois de Montreynaud

Directeur central Communication Interne

#### Jean-Pierre Rousseau

Directeur central Développement Social

#### Gérard Bucourt

Directeur central Ressources Humaines

Il n'existe pas de conventions conclues entre la société et les membres des organes d'administration ou de direction autres que celles relevant d'opérations courantes (voir rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées). Aucune nouvelle convention significative n'a été conclue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

### Rémunérations – Politique de rémunération

Les rémunérations des dirigeants sont fixées en tenant compte des rémunérations pratiquées dans des groupes comparables. Elles comportent une part variable dépendant des résultats de l'activité dont le dirigeant est en charge.

Les mandataires sociaux ont reçu au cours de l'exercice 2001 les rémunérations et avantages en nature suivants :

#### 1- Président-directeur général

La rémunération brute fixe (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société en 2001 à Martin Bouygues, Président-directeur général, s'est élevée à 977 601 €.

La rémunération brute variable au titre de l'année 2001 a été fonction des critères suivants :

- a) écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ;
- b) évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe).

Son montant, qui sera payé en 2002 par la société, s'élève à 654 000 €.

L'ensemble des rémunérations ainsi octroyées au titre de l'exercice 2001 correspond sur une base pro forma, à une rémunération effective d'environ 685 272 € (1).

Par ailleurs, en 2001 Martin Bouygues a perçu 69 619 €, montant total des jetons de présence versés à raison des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe (2) : Bouygues, TF1, Sodéci et CIE.

Aucune autre rémunération n'a été versée à Martin Bouygues, sous quelque forme que ce soit, par les sociétés du Groupe.

#### 2 - Directeur général délégué

La rémunération brute fixe (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société en 2001 à Michel Derbesse, Directeur général délégué, s'est élevée à 974 201 €.

La rémunération brute variable au titre de l'année 2001 a été fonction des critères suivants :

- a) écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ;
- b) évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) ;
- c) plusieurs objectifs qualitatifs.

Son montant, qui sera payé en 2002 par la société, s'élève à 959 200 €.

L'ensemble des rémunérations ainsi octroyées au titre de l'exercice 2001 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération effective d'environ 812 028 € (1).

Par ailleurs, en 2001 Michel Derbesse a perçu 67 357 €, montant total des jetons de présence versés à raison des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe (2) : Bouygues, TF1, Colas et Bouygues Offshore.

Aucune autre rémunération n'a été versée à Michel Derbesse, sous quelque forme que ce soit, par les sociétés du Groupe.

#### 3 - Directeur général délégué Télécommunications

La rémunération brute fixe (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société en 2001 à Philippe Montagner, Directeur général délégué Télécommunications, s'est élevée à 876 066 €.

La rémunération brute variable au titre de l'année 2001 a été fonction des critères suivants :

- a) écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ;
- b) niveau de l'EBITDA de Bouygues Telecom ;
- c) EBIT de Bouygues Telecom ;
- d) plusieurs objectifs qualitatifs.

Son montant, qui sera payé en 2002 par la société, s'élève à 549 365 €.

L'ensemble des rémunérations ainsi octroyées au titre de l'exercice 2001 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération effective d'environ 598 681 € (1).

Par ailleurs, en 2001 Philippe Montagner a perçu 50 308 €, montant des jetons de présence versés à raison des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe (2) : Bouygues, TF1 et Bouygues Telecom.

(1) Rémunération brute moins 58 % (CSG + CRDS + IR) sur une base pro forma.

(2) Au sens de l'article L233-16 du Code de commerce.

(3) Ces rémunérations versées par Bouygues font pour partie l'objet de refacturation auprès des filiales où sont exercées des fonctions de mandataire social.

Aucune autre rémunération n'a été versée à Philippe Montagner, sous quelque forme que ce soit, par les sociétés du Groupe (3).

#### 4 - Directeur général délégué Gestion de services publics

La rémunération brute fixe (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée par la société en 2001 à Olivier Bouygues, Directeur général Gestion de services publics, s'est élevée à 933 065 €.

La rémunération brute variable au titre de l'année 2001 a été fonction des critères suivants :

- a) écart entre l'évolution du cours de l'action Bouygues et l'évolution de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris ;
- b) évolution du bénéfice net consolidé (part du Groupe) de Saur ;
- c) plusieurs objectifs qualitatifs.

Son montant, qui sera payé en 2002 par la société, s'élève à 610 406 €.

L'ensemble des rémunérations ainsi octroyées au titre de l'exercice 2001 correspond, sur une base pro forma, à une rémunération effective d'environ 648 258 € (1).

Par ailleurs, en 2001 Olivier Bouygues a perçu 72 947 €, montant total des jetons de présence versés à raison des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe (2) : Bouygues, Bouygues Offshore, Bouygues Telecom, Colas, Sodéci, CIE et Sénégalaise des Eaux.

Aucune autre rémunération n'a été versée à Olivier Bouygues, sous quelque forme que ce soit, par les sociétés du Groupe (3).

#### 5 - Administrateurs

Les jetons de présence versés à l'ensemble des membres du conseil d'administration de Bouygues en 2001 s'élèvent au total à 637 236,82 €. Ils ont été répartis de la façon suivante :

- jetons de présence versés au président : 48 783,68 € ;
- jetons de présence versés à chaque administrateur : 24 391,84 € ;
- jetons de présence versés à chaque administrateur au titre de sa participation à un comité mis en place par le conseil d'administration : 6 097,96 €.

(1) Rémunération brute moins 58 % (CSG + CRDS + IR) sur une base pro forma.

(2) Au sens de l'article L233-16 du Code de commerce.

(3) Ces rémunérations versées par Bouygues font pour partie l'objet de refacturation auprès des filiales où sont exercées des fonctions de mandataire social.

Certains administrateurs ont reçu des jetons de présence versés par des sociétés du Groupe (2), à raison des mandats qu'ils exercent dans l'une ou plusieurs de ces sociétés : Patricia Barbizet, 13 720 €, versés par TF1 ; Jean-Pierre Combet, 14 000 €, versés par Bouygues Offshore ; Patrick Le Lay, 30 485 €, versés par TF1 et Colas ; Olivier Poupart-Lafarge, 55 161 €, versés par Bouygues Telecom, TF1, Colas et Bouygues Offshore ; Alain Pouyat, 15 245 €, versés par TF1.

Au total, les jetons de présence versés en 2001 par Bouygues et ses filiales au Président-directeur général et aux trois Directeurs généraux délégués s'élèvent à 260 231 €, ceux versés aux administrateurs s'élèvent à 699 054 €. Le montant total de ces jetons de présence s'élève donc à 959 285 €.

## 3 - Contrôle

### Commissaires aux comptes titulaires

- Mazars & Guérard, Le Vinci, 4 allée de l'Arche - 92075 Paris La Défense, représenté par Jacques Villary et Michel Rosse, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'Assemblée générale du 10 juin 1998, pour une durée de six exercices.
- Salustro Fournet & associés, 8 avenue Delcassé, 75008 Paris, représenté par François Fournet, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes lors de l'Assemblée générale du 24 juin 1997, pour une durée de six exercices.

### Suppléants

- Thierry Colin, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale du 25 mai 2000, pour la même durée que le mandat de Mazars & Guérard.
- Michel Savioz, nommé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale du 25 mai 2000, pour la même durée que le mandat de Salustro Fournet & associés.

## 1 - Principaux actionnaires

Au 15 mars 2002, les principaux actionnaires connus par la société sont les suivants :

	Capital %	Nombre de titres	Droits de vote %	Nombre de droits de vote
SCDM	15,15	52 146 192	22,06	91 670 518
Artémis	10,06	34 606 518	10,13	42 096 738
Salariés groupe Bouygues	9,65	33 210 557	13,14	54 582 397
Groupe Arnault (1)	5,76	19 815 940	4,77	19 815 940
Caisse Nationale de Crédit Agricole	1,30	4 489 661	1,08	4 489 661
M <sup>me</sup> Francis Bouygues	1,54	5 290 034	2,55	10 580 068
BNP Paribas	1,21	4 154 330	1,54	6 412 600
Crédit Lyonnais	0,23	776 230	0,19	776 230
Bouygues (2)	1,94	6 673 858	-	-
Public	53,16	182 934 989	44,54	185 115 610
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>344 098 309</b>	<b>100</b>	<b>415 539 762</b>

(1) Chiffres figurant dans la déclaration de franchissement de seuil publiée par le Conseil des Marchés Financiers le 12 mars 2002.

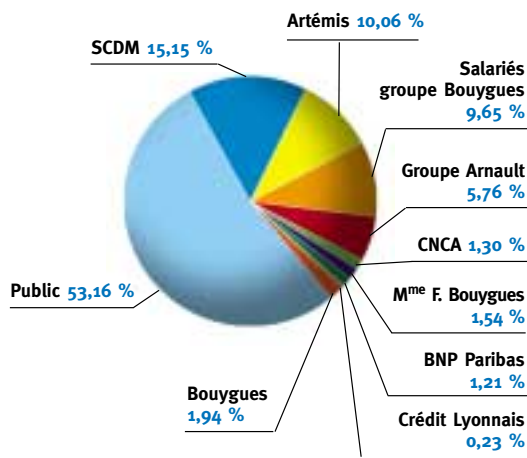
(2) Bouygues détient 4 010 548 de ses propres actions représentant 1,17% du capital achetées en janvier 2002 par mise en œuvre du programme de rachat autorisé par son Assemblée générale mixte du 31 mai 2001. Par ailleurs, 2 663 310 actions sont détenues en autocontrôle.

SCDM est une société financière contrôlée par Martin Bouygues et Olivier Bouygues.

Artémis est une société du groupe Pinault qui contrôle Tennessee et Amark, les actionnaires directs de Bouygues.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaires autres que ceux mentionnés ci-dessus qui détiennent directement ou indirectement 5 % et plus du capital et des droits de vote.

### Répartition du capital au 15/03/02



### Évolution de l'actionnariat de Bouygues au cours des trois dernières années

Au cours des trois dernières années (de mars 1999 à mars 2002), les principales évolutions de l'actionnariat de Bouygues ont été les suivantes :

- augmentation de la participation des salariés qui est passée de 6 % à 9,7 % du capital
- réduction de la participation d'Artémis qui est passée de 15,2 % à 10,1 % du capital
- augmentation et réduction de la participation du groupe Arnault qui est passée de 6,3 % à plus de 10 % en 2000 pour revenir en mars 2002 à 5,8 % du capital.

## 2 - Pactes d'actionnaires

### Bouygues

Les dispositions du pacte d'actionnaires entre SCDM et Artémis relatif à leur participation dans Bouygues ont été publiées par le Conseil des Marchés Financiers dans un avis du 9 décembre 1998.

Conformément à la réglementation en vigueur, les parties à l'action de concert ont déclaré au Conseil des Marchés Financiers leurs intentions dans les termes suivants :

- "politique concertée au sein de la société : au terme d'un pacte d'actionnaires conclu le 4 décembre 1998 pour une période de trois ans, elles entendent conduire une politique concertée des affaires de la société et se concerter préalablement à l'adoption de toutes décisions de nature à modifier de façon significative et durable la stratégie, la structure juridique et les moyens financiers de la société et de ses filiales importantes. À cet effet, Artémis disposera de trois sièges d'administrateurs au conseil de la société. Enfin, les parties se sont engagées à approuver toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration au vote des assemblées générales de la société.
- participation dans le capital de la société : elles (les parties) n'excluent pas de réaliser des opérations d'achat ou de cessions de titres mais sont toutefois convenues de plafonner leur participation en capital dans la société, de sorte que celle de SCDM n'exécède pas 17,5 % du capital et celle d'Artémis 15,5 % et que le total des actions ou des droits de vote détenus par les parties, agissant de concert, n'atteigne pas le seuil du tiers du capital ou des droits de vote.

Les parties ont accepté de restreindre, pour une période de deux ans, leur faculté de céder leurs titres et se sont consenti un droit de préemption réciproque ".

Le 12 septembre 2001, Artémis et SCDM ont signé un avenant qui prolonge jusqu'au 4 décembre 2004 le pacte d'actionnaires du 4 décembre 1998. Par une décision du 13 septembre 2001, le Conseil des Marchés Financiers a assuré la publicité de cet avenant en précisant notamment que :

"L'inaliénabilité, initialement prévue pour une période ayant expiré le 4 décembre 2000, n'est pas reconduite " ;

"Il est désormais prévu que chaque Groupe peut librement céder les actions détenues au-delà du seuil de 10 % du capital de Bouygues, en ce compris les actions susceptibles de leur revenir à raison d'une attribution gratuite, de l'exercice de préemption ou d'une augmentation de capital de la société".

"Les cessions d'actions comprises dans ce quota libre ne sont pas soumises au droit de préemption, le Groupe

cédatant devant informer l'autre partie, cinq jours de bourse au plus après l'opération, du nombre de titres concernés et de l'identité de l'acquéreur s'il est connu".

### Bouygues Telecom - BDT

Il existe un pacte d'actionnaires entre les sociétés Bouygues et Jean-Claude Decaux International, les deux actionnaires de BDT, société qui détient 55 % de Bouygues Telecom. Un pacte d'actionnaires lie également Bouygues, BDT, E-On Telecom et BNP Paribas, les sociétés actionnaires de Bouygues Telecom.

## 3 - Information des actionnaires

### Michel Madesclaire

directeur financier

Tél. : 01.30.60.35.72 - Fax : 01.30.60.31.40

E-mail : mmd@dgftg-bouygues.com

La société met à la disposition de ses actionnaires des informations générales, économiques et financières sur le site internet : [www.bouygues.com](http://www.bouygues.com)

### Le calendrier prévisionnel de diffusion des informations financières est le suivant :

25 avril 2002 :	assemblée générale
3 mai 2002 :	paiement des dividendes
6 mai 2002 :	publication du chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2002
7 août 2002 :	publication du chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2002
10 septembre 2002 :	conseil d'administration résultats semestriels
11 septembre 2002 :	présentation aux journalistes et analystes des comptes semestriels
6 novembre 2002 :	publication du chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2002
Début février 2003 :	publication du chiffre d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre 2002
25 février 2003 :	conseil d'administration : arrêté des comptes de l'exercice 2002
26 février 2003 :	présentation aux journalistes et analystes des comptes annuels

### 1 - Généralités

#### Montant du capital

Au cours de l'exercice 2001, une augmentation de capital réservée aux salariés de 230 001 856,20 euros a été réalisée au prix par action de 22,92 euros, 10 034 985 actions nouvelles ayant été émises. L'augmentation de capital a été souscrite par un fonds commun de placement à effet de levier adhérent au plan d'épargne Groupe. Ce fonds est dénommé Bouygues Confiance 2.

Le capital de Bouygues a par ailleurs été augmenté au cours de l'exercice 2001 à la suite de l'exercice des options de souscription consenties aux collaborateurs du Groupe ou par conversion des Océane émises en 1999.

En conséquence, le capital social de Bouygues au 31 décembre 2001 s'élevait à 343 751 379 euros. Le capital social était divisé en 343 751 379 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. 593 008 actions étaient scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote. Le nombre de droits de vote au 31 décembre 2001 était de 419 754 165.

Le 15 mars 2002, le capital social de Bouygues s'élevait à 344 098 309 €, divisé en 344 098 309 actions dont 588 330 actions scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote. Le nombre de droits de vote au 15 mars 2002 était de 415 539 762.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

#### Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Tous les chiffres figurant dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

	Augmentations de capital effectuées depuis 5 ans	Montant des variations du capital		Montant du capital	Nombre cumulé actions et certificats investissement
		Nominal	Primes et incorporation de réserve		
1997	• Exercice d'options portant sur 579 820 actions	4 419 649	29 314 464	188 874 286	24 778 682
	• Souscription par le Plan d'Epargne d'Entreprise de 308 211 actions	2 349 323	17 237 646	191 223 609	25 086 893
	• Paiement en actions du solde du dividende : 579 308 actions	4 415 747	34 796 084	195 639 356	25 666 201
1998	• Exercice d'options portant sur 369 675 actions	2 817 830	22 844 070	198 457 186	26 035 876
	• Souscription par le Plan d'Epargne d'Entreprise de 194 014 actions	1 478 862	19 933 830	199 936 048	26 229 890
1999	• Exercice d'options portant sur 592 359 actions	4 515 227	41 632 375	204 451 275	26 822 249
	• Souscription par le Plan d'Epargne d'Entreprise de 961 513 actions	7 329 086	228 898 200	211 780 361	27 783 762
	• Conversion Océane : 150 492 actions	1 147 118	37 834 653	212 927 479	27 934 254
	• Augmentation de capital en juillet de 2 406 218 actions	18 341 278	525 174 329	231 268 757	30 340 472
2000 jusqu'au 25 mai	• Exercice d'options portant sur 47 914 actions	365 222	3 233 661	231 633 979	30 388 386
	• Conversion Océane : 14 500 actions	110 526	3 637 693	231 744 505	30 402 886
	• Augmentation de capital en avril de 2 026 186 actions	15 444 503	1 491 824 192	247 189 008	32 429 072
25 mai	• Conversion en euros du capital par conversion de la valeur nominale des actions : 8 euros (après arrondi à l'entier supérieur) et élévation de la valeur nominale des actions de 8 euros à 10 euros			324 290 720	32 429 072
du 25 mai au 3 juillet	• Exercice d'options portant sur 8 251 actions de 10 euros nominal	82 510	530 617	324 373 230	32 437 323
	• Conversion Océane : 80 966 actions de 10 euros nominal	809 660	20 059 914	325 182 890	32 518 289
3 juillet	• Réduction de la valeur nominale des actions de 10 euros à 1 euro			325 182 890	325 182 890

### Évolution du capital au cours des cinq dernières années (suite)

	Augmentations de capital effectuées depuis 5 ans Nominal	Montant des variations du capital		Montant du capital	Nombre cumulé actions et certificats investissement
			Primes et incorporation de réserve		
2000 du 3 juillet au 31 décembre	• Exercice d'options portant sur 159 700 actions de 1 euro nominal	159 700	1 151 374	325 342 590	325 342 590
	• Conversion Océane : 367 466 actions de 1 euro nominal	367 466	9 104 300	325 710 056	325 710 056
	• Augmentation de capital en septembre (OPE simplifiée sur Colas) : 6 984 632 actions de 1 euro nominal	6 984 632	483 685 766	332 694 688	332 694 688
2001	• Exercice d'options portant sur 1 009 490 actions	1 009 490	6 499 867	333 704 178	333 704 178
	• Souscription par le Plan d'Épargne d'Entreprise de 10 034 985 actions	10 034 985	219 966 871	343 739 163	343 739 163
	• Conversion Océane : 12 216 actions	12 216	302 664	343 751 379	343 751 379

### Autorisations d'augmenter le capital ou d'émettre des obligations ou valeurs mobilières

Le tableau ci-après énumère les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société peut procéder en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée générale du 25 mai 2000 ou par les assemblées des années précédentes.

	Montant nominal maximum (M€)	AGM	Durée
1. Actions réservées aux salariés, avec suppression du DPS.		31/05/01	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes 2001
2. Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, en période d'offre publique sur les titres de la société, avec maintien ou suppression du DPS	150	31/05/01	Jusqu'à l'AGO statuant sur les comptes 2001.
3. Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement) avec maintien du DPS.	150 4 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	25/05/00	26 mois
4. Actions, certificats d'investissement et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement) avec suppression du DPS.	150 4 000 (valeurs mobilières représentatives de créances)	25/05/00	26 mois
5. Actions nouvelles à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange.	150	25/05/00	26 mois
6. Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du DPS.		25/05/00	5 ans
7. Emprunts obligataires	4 000	25/05/00	5 ans
8. Achat par la société de ses propres actions ou certificats	600	31/05/01	18 mois

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2002 de renouveler les autorisations 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8 sans modification du montant maximum autorisé.

## 2 - Plan d'épargne des salariés

Le 15 mars 2002, les salariés du Groupe détenaient 9,65 % du capital de Bouygues et 13,14 % des droits de vote, au moyen de plusieurs fonds communs de placement, notamment :

- Le fonds commun de placement de la participation, créé en 1968, investit en actions Bouygues achetées sur le marché. Au cours des cinq dernières années, la participation s'est élevée à 12,1 millions d'euros. Au 15 mars 2002, ce fonds détient 2,30 % du capital de Bouygues et 3,80 % des droits de vote.
- Le fonds commun de placement du Plan d'Epargne Groupe investit en actions Bouygues, par achat direct sur le marché, l'épargne volontaire des collaborateurs et l'abondement versé par l'entreprise. Au 15 mars 2002 il détient 1,90 % du capital de Bouygues et 2,88 % des droits de vote. Au cours des cinq dernières années, le total de l'épargne et de l'abondement s'est élevé à 172 millions d'euros dont 111 millions d'euros d'épargne versés par les collaborateurs et 61 millions d'euros d'abondement versés par l'entreprise.
- Suite à l'augmentation de capital réalisée en décembre 1999 et janvier 2000, le fonds commun de placement à effet de levier, dénommé Bouygues Confiance, détient 2,29 % du capital et 3,80 % des droits de vote au 15 mars 2002.
- Suite à l'augmentation de capital réalisée en 2001, un nouveau fonds commun de placement à effet de levier, dénommé Bouygues Confiance 2, détient 2,91 % du capital et 2,41 % des droits de vote au 15 mars 2002.

## 3 - Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions en cours de validité, consenties en vertu des autorisations données par les Assemblées générales extraordinaires, représentent un maximum de 10 588 940 actions nouvelles.

(pour faciliter la lecture de ce tableau, les chiffres ci-après tiennent tous compte de la division du titre)

### Répartition des options par plan

Plan	Assemblée générale autorisant le plan	Nombre d'options attribuées par plan (1)	Prix d'exercice (1)		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options exercées par plan	Nombre d'options en cours de validité par plan au 31/12/01	Options exercées dans l'année	Échéance
			€	Rabais					
1995	22/06/93	679 831	7,41	5 %	130	650 986	35 740	1 202 400	24/01/02
1996	-	-	-	-	-	-	-	3 100 570	-
1997	27/06/95	3 001 701	7,44	5 %	96	1 354 776	1 924 370	5 798 200	28/01/04
1998	-	-	-	-	-	-	-	3 696 750	-
1999	27/06/95	3 474 742	de 21,59 à 29,64	5 %	212	7 130	3 448 430	5 923 590	entre le 20/04/06 et le 04/11/06
2000	25/05/00	1 239 800	69,13	5 %	627	-	1 225 300	721 350	05/07/07
2001	25/05/00	4 015 100	de 39,40 à 33,75	5 %	1065	-	3 955 100	-	entre le 27/01/08 et le 18/09/08
<b>TOTAL</b>		<b>12 411 174</b>					<b>10 588 940</b>		

(1) après ajustement

### Répartition par catégories de bénéficiaires

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options en cours de validité
Principaux dirigeants	14	6 152 968	5 257 820
Autres bénéficiaires	1 120	6 258 206	5 331 120
<b>Total</b>	<b>1 134</b>	<b>12 411 174</b>	<b>10 588 940</b>



## 4 - Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes

1 905 490 Océane d'une valeur nominale de 262,40 euros au taux de 1,7 % l'an ont été émises en date de jouissance du 4 février 1999. Elles sont remboursables en totalité au 1<sup>er</sup> janvier 2006. À compter du 4 février 1999, elles peuvent être converties à tout moment en actions nouvelles ou échangées en actions existantes à raison de 1 action Bouygues pour 1 obligation, sous réserve des ajustements effectués. Ces obligations pourraient être remboursées par anticipation au gré de Bouygues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

À la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisées en juillet 1999 et avril 2000, la parité de conversion et/ou d'échange des Océane a été ajustée et portée de 1 action à 1,013 action Bouygues puis de 1,013 action à 1,018 action Bouygues. À la suite de la division du titre effectuée en 2000, cette parité a été fixée à 10,18 actions Bouygues.

279 679 Océane avaient été converties le 31 décembre 2001, entraînant la création de 2 839 262 actions nouvelles (cette quantité tenant compte de la division du titre). À la même date, 1 625 811 Océane restaient en circulation.

Dans le cas où les Océane seraient toutes converties, 16 550 756 actions nouvelles seraient créées.

## 5 - Rachat d'actions Bouygues

L'Assemblée générale mixte du 31 mai 2001 a autorisé un programme de rachat d'actions par la société. Une note d'information (visa COB n° 01-437) relative à ce programme de rachat a été publiée le 2 mai 2001.

Au cours du mois de janvier 2002, la société a procédé en vertu de cette autorisation à l'acquisition de 4 010 548 actions, représentant 1,17 % du capital au 15 mars 2002.

Le conseil a également décidé, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 25 mai 2000, de lancer un programme d'achat par la société de ses propres actions dans la limite d'un nombre maximum de 201 000 actions pour, le cas échéant, être en mesure de remettre des actions Bouygues aux collaborateurs du groupe Colas, titulaires d'options Colas. Au 15 mars 2002, aucune action Bouygues n'avait été achetée en vertu de ce programme d'achat.

### 1 - Le marché des titres Bouygues en 2001

#### Actions

L'action Bouygues est cotée sur le premier marché - SRD, de Euronext Paris SA.

Le nombre d'actions et de certificats d'investissement s'élevait au 31 décembre 2001 à 343 751 379.

En 2001, il a été créé 11 056 691 actions et certificats d'investissement, dont :

- 1 009 490 par souscription d'options ;
- 10 034 985 actions résultant de l'augmentation de capital de Bouygues Confiance 2 ;
- 12 216 actions par conversion d'Océane.

Le nombre moyen d'actions et de certificats d'investissement s'est élevé durant l'année 2001 à 333 323 882.

Le marché de l'action Bouygues a été très actif en 2001. Le volume moyen échangé par jour de bourse a atteint 1 460 000 en hausse de 31 % par rapport à celui de l'exercice 2000. Ce volume d'échange représente un taux de rotation mensuel du capital de près de 9 %.

Considéré désormais comme une valeur télécoms, le titre Bouygues a subi depuis mars 2001 le retournement affectant les valeurs télécoms et plus généralement l'ensemble des marchés, tout en restant nettement supérieur à sa valeur de 1999.

En 2001, l'action Bouygues a enregistré un recul de 24 % comparable à l'évolution de l'indice CAC 40 (-22 %). Le niveau le plus haut atteint par l'action a été de 57,94 euros, le 22 janvier 2001, le plus bas étant de 25,11 euros, le 20 septembre 2001 après les événements tragiques du 11 septembre 2001. Au 31 décembre 2001, l'action Bouygues clôturait l'année à 36,99 euros.

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'actions rémunérées, les dividendes et les taux de rendement ont évolué de la façon suivante :

(pour faciliter la lecture de ce tableau, les nombres de titres exprimés ci-après tiennent tous compte de la division du titre)

	Nombre de titres	Dividende versé au titre de l'exercice			Cours de Bourse			Taux de rendement sur la base du dernier cours (%)
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
1997	255 731 080	0,259	0,13	0,389	11,01	7,29	10,49	3,7
1998	261 671 780	0,259	0,13	0,389	19,15	10,38	17,56	2,2
1999	302 783 920	0,259	0,13	0,389	67,50	17,53	63,70	0,6
2000	332 074 968	0,360	0,18	0,540	97,90	45,60	49,00	1,1
2001	343 158 371	0,360	0,18	0,540	57,95	25,11	36,99	1,5

Au 15 mars 2002, l'action cotait 36 euros

## Certificats d'investissement

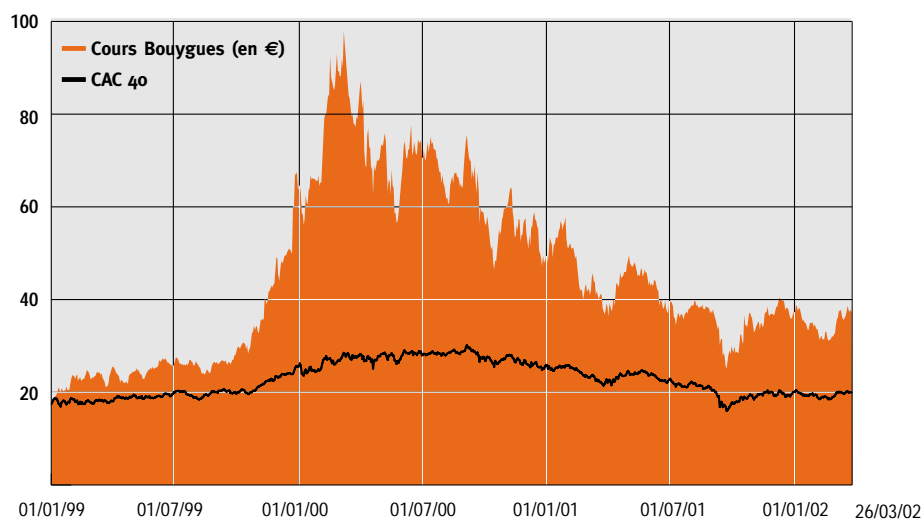
Le certificat d'investissement Bouygues est coté sur le premier marché de Euronext Paris. Au cours des cinq dernières années, le nombre des certificats d'investissement (émis en 1986), les dividendes distribués et le taux de rendement ont évolué de la façon suivante :

(pour faciliter la lecture de ce tableau, les chiffres ci-après tiennent tous compte de la division du titre effectuée en 2000)

	Nombre de certificats d'investissement rémunérés	Dividende versé au titre de l'exercice			Cours de Bourse			Taux de rendement sur la base du dernier cours (%)
		Net	Avoir fiscal	Revenu global	Plus haut	Plus bas	Dernier cours	
1997	930 930	0,259	0,13	0,389	9,15	6,92	8,57	4,5
1998	627 120	0,259	0,13	0,389	16,16	9,16	15,55	2,5
1999	620 800	0,259	0,13	0,389	24,11	14,52	24,10	1,6
2000	619 720	0,360	0,18	0,540	54,20	26,10	45,20	1,2
2001	593 008	0,360	0,18	0,540	47,47	29,16	37,60	1,4

Au 11 mars 2002, le certificat d'investissement cotait 34 euros.

### Évolution du cours de l'action Bouygues



## 2 - Évolution des cours de Bourse et du volume de transactions

### Cours de l'action Bouygues pendant les 18 derniers mois

(pour faciliter la lecture de ce tableau, les chiffres ci-après tiennent tous compte de la division du titre effectuée en 2000)

	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux (M€)
<b>2000</b>				
Juillet	76,5	64,1	19 279 374	1 429
Août	73,6	59,7	20 201 869	1 312
Septembre	76,6	55,7	19 897 371	1 291
Octobre	61,3	44,8	28 554 208	1 491
Novembre	65,0	48,6	19 778 475	1 125
Décembre	59,7	47,0	19 428 964	1 029
<b>2001</b>				
Janvier	59,5	46,2	37 463 922	2 002
Février	53,7	39,8	30 710 362	1 403
Mars	46,5	35,0	49 457 378	1 990
Avril	48,9	36,8	33 823 723	1462
Mai	49,8	43,0	31 307 599	1448
Juin	44,2	36,0	24 793 629	1004
Juillet	40,4	34,5	26 058 367	964
Août	40,1	36,7	23 731 139	909
Septembre	38,0	23,0	34 438 566	1057
Octobre	37,9	26,9	35 314 925	1162
Novembre	39,2	31,7	32 781 978	1179
Décembre	40,8	35,8	18 969 030	717
<b>2002</b>				
Janvier	38,8	33,0	25 168 181	898
Février	34,1	31,1	19 951 460	650

### Cours des certificats d'investissement

	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés
4 <sup>e</sup> trimestre 2000	54,20	43,80	10 735
1 <sup>er</sup> semestre 2001	47,47	33,93	18 894
2 <sup>e</sup> semestre 2001	45,98	29,16	11 580

### Cours des obligations convertibles et/ou échangeables

	Plus haut	Plus bas	Nombre de titres échangés
1 <sup>er</sup> trimestre 2001	610	390	49 077
2 <sup>e</sup> trimestre 2001	520	390	33 360
3 <sup>e</sup> trimestre 2001	440	305	46 810
4 <sup>e</sup> trimestre 2001	439	330	83 979

# INFORMATIONS JURIDIQUES

## 1 - Généralités

Dénomination :	BOUYGUES
Siège social :	90, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
N° RCS :	572 015 246 Paris
Code APE :	452 B
Forme :	Société Anonyme
Date de constitution :	15 octobre 1956
Date d'expiration :	14 octobre 2089
Exercice social :	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Législation :	Législation française

## 2 - Historique du Groupe

Créée en 1952 par Francis Bouygues, Bouygues est à l'origine spécialisée dans la construction de bâtiments en Ile-de-France. L'activité s'est progressivement étendue à l'immobilier, aux travaux publics et au génie civil. Bouygues s'est implantée dans différents pays, puis s'est diversifiée dans de nouveaux métiers en forte croissance.

Depuis l'introduction à la Bourse de Paris de l'action Bouygues en 1970, les principales phases de développement du Groupe ont été les suivantes :

- 1974** • Création de Bouygues Offshore (travaux maritimes et pétroliers).
- 1984** • Acquisition d'une société de distribution d'eau (Saur) et d'une société de travaux d'équipements électriques (ETDE).
- 1986** • Acquisition du Groupe Screg spécialisé dans les travaux routiers et détenant le groupe Colas.
- 1987** • Désignation de Bouygues comme opérateur et actionnaire principal de TF1.
- 1989** • Nomination de Martin Bouygues, Président-directeur général de Bouygues.
- 1991** • Élargissement des activités de Saur à la distribution d'électricité.
- 1994** • Désignation de Bouygues comme opérateur du 3<sup>e</sup> réseau de téléphonie mobile.



- 1995** • Renforcement de Colas en Europe.  
• Alliance stratégique Saipem (Italie) / Bouygues Offshore.
- 1996** • Création et lancement du bouquet numérique TPS (Télévision par Satellite).  
• Lancement de Bouygues Telecom.  
• Restructuration du pôle routier.  
• Introduction en Bourse (Paris et New York) de 40 % du capital de Bouygues Offshore.
- 1997** • Acquisition de Cise, société de gestion de services publics, puis fusion de Cise avec Saur.  
• Restructuration du contrôle du capital de Bouygues.
- 1998** • Bouygues Telecom dispose d'une couverture nationale et franchit le seuil du million de clients.  
• Renforcement de Colas aux Etats-Unis.
- 1999** • Filialisation des activités BTP du Groupe.  
• Renforcement dans Bouygues Telecom, la participation de Bouygues passant de 34 à 54 %.
- 2000** • Renforcement dans Colas au moyen d'une offre publique d'échange, la participation de Bouygues passant de 56 % à 96 %.  
• Bouygues Telecom franchit le seuil de cinq millions de clients.
- 2001** • Bouygues et Bouygues Telecom décident de ne pas déposer une candidature à l'obtention d'une licence UMTS.  
• TF1 porte sa participation dans Eurosport à 100 % et dans TPS à 50 % du capital (cette dernière acquisition devant être finalisée en 2002).

### 3 - Statuts

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 25 avril 2002 de modifier les statuts, conformément aux dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001. Ces modifications confèreraient au conseil d'administration la possibilité de choisir entre deux modalités d'exercice de la direction générale : par le président du conseil d'administration ou par un directeur général unique. Les dispositions de la loi relatives à la mission du conseil d'administration, à l'information des administrateurs et à l'identification des actionnaires seraient intégrées dans les statuts. Enfin, ces derniers autoriseraient la nomination par le conseil d'administration de cinq directeurs généraux délégués au maximum.

#### Objet

La société a notamment pour objet en tous pays :

- la prise d'intérêts ou de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quels que soient leur objet ou leur activité, ainsi que la gestion et éventuellement la cession de ces intérêts ou participations,
- la création, l'acquisition, l'exploitation et éventuellement la cession de toutes entreprises, françaises ou étrangères, dans tout domaine d'activité, industriel, commercial, financier, dont notamment dans le domaine de la construction (bâtiment, travaux publics, routes, immobilier), et le domaine des services (gestion de services publics, communication, télécommunications),
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

#### Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint une somme égale au dixième du capital social. Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé une somme nécessaire pour payer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, à titre de premier dividende, 5 % du capital libéré. Après affectations décidées par l'Assemblée aux autres réserves ou au report à nouveau, le solde du bénéfice distribuable est réparti entre les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement.

#### Assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués conformément aux formalités fixées par la loi. Les assemblées générales réunissent

tous les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent. Les titulaires de certificats d'investissement et les porteurs d'obligations émises par la société peuvent être convoqués en assemblées spéciales, dans les cas prévus par les dispositions légales en vigueur. Tous les documents requis pour le vote devront avoir été reçus par la société au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée.

#### Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double, sauf exceptions prévues par la loi.

#### Franchissement de seuils

Toute personne qui vient à détenir, directement ou indirectement, au moins 1 % du capital ou des droits de vote est tenue de déclarer à la société le nombre total d'actions ou de certificats de droits de vote qu'elle possède. La déclaration doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social dans les quinze jours suivant la conclusion de la transaction en Bourse ou hors marché, indépendamment de la livraison des titres. Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus prévues, à chaque franchissement en hausse ou en baisse du seuil de 1 %. À défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus, les actions ou certificats de droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée. La société est autorisée (article 8.2 des statuts) à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées.

### 4 - Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Au siège social de la société, 90 avenue des Champs-Élysées-75008 Paris, et à Challenger, 1 avenue Eugène Freyssinet - 78280 Guyancourt.

# RÉSULTATS DE BOUYGUES SA (société mère)

## 1 - Dividende

### Affectation et répartition des résultats de Bouygues (société mère)

Il est proposé à l'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, après avoir constaté que le bénéfice disponible de l'exercice 2001 s'élève à 236 941 211,51 €, d'approuver l'affectation et la répartition suivantes :

- Affectation à la réserve légale, soit \_\_\_\_\_ 1 105 669,10 €
- Distribution au titre du premier dividende net (5 % sur le nominal) de 0,05€, soit \_\_\_\_\_ 17 187 568,95 €

- Distribution d'un dividende complémentaire net de 0,31 € par action ou par certificat d'investissement de 1 € nominal, soit \_\_\_\_\_ 106 562 927,49 €

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le paiement du dividende, soit 0,36 € net par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,18 € (sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %), sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2002.

- Affectation du solde aux autres réserves, soit \_\_\_\_\_ 112 085 045,97 €

Il est rappelé que, conformément à la loi, les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et les avoirs fiscaux y afférents ont été les suivants :

	1998	1999	2000
Nombre d'actions (division par dix en 2000)	26 229 890	30 340 472	332 694 688
Dividende	2,59	2,59	0,36
Avoir fiscal	1,30	1,30	0,18
Dividende global	3,89	3,89	0,54
Dividende total	67 978 256,20	77 579 811,79	119 770 087,68

Les dividendes 2001 versés en 2002 et payés en numéraire seront à la disposition des actionnaires à compter du 3 mai 2002.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'État.

## 2 - Résultats au cours des cinq derniers exercices

	1997 en FRF	1998 en FRF	1999 en FRF	2000 en €	2001 en €
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 283 310 050	1 311 494 500	1 517 023 600	332 694 688	343 751 379
Nombre d' actions ordinaires existantes (1)	25 573 108	26 167 178	30 278 392	332 074 968	343 158 371
Nombre de certificats d'investissement (1) (sans droit de vote)	93 093	62 712	62 080	619 720	593 008
Nombre maximal d'actions futures à créer (1) :					
• par reconstitution en actions de CI et CDV	93 093	62 712	62 080	619 720	593 008
• par exercice d'options de souscriptions	1 348 675	959 250	7 660 890	7 660 890	10 588 944
• par conversion et/ou échange d'obligations à option de conversion			1 779 769	16 562 972	16 550 756
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 893 263 907	7 908 833 549	609 376 532	64 302 455	73 416 040
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissement et provisions)	685 497 923	(2) 56 261 718	1 954 474 631	421 701 258	230 010 624
Impôts sur les bénéfices	73 216 517	94 982 685	(55 595 013)	3 988 987	22 310 429
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées (amortissement et provisions)	219 450 058	453 475 301	1 216 192 071	478 057 461	236 941 212
Résultat distribué	436 325 417	445 908 130	515 788 024	119 770 088	123 750 496
Précompte	2 409 293	1 034 425	-	-	-
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissement et provisions)	29,56	5,77	62,59	1,28	0,73
Résultat après impôts et charges calculées (amortissement et provisions)	8,55	17,29	40,08	1,44	0,69
Dividende brut attribué à chaque action	25,50	25,50	25,50	0,54	0,54
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5 448	5 329	306	249	261
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 598 760 291	1 611 885 468	251 080 696	32 117 774	38 521 514
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvre sociales, etc...)	779 267 921	774 487 734	125 592 983	14 837 450	15 062 453

(1) le titre a été divisé par dix en 2000

(2) hors incidence de la restructuration du BTP et de la cession des GMP : 666 millions de francs







## Section 3

# Les comptes

---

### Comptes consolidés

Bilan	66
Compte de résultat	68
Tableau de financement	69
Notes	70

---

### Comptes individuels

Bilan	100
Compte de résultat	102
Tableau des flux de trésorerie	102
Notes	103

---

# COMPTES CONSOLIDÉS

## Bilan consolidé au 31 décembre

Actif (en millions d'euros)

	2001	2000	1999	
	Net	Net	pro forma Net	Net
Immobilisations incorporelles	3 408	2 937	2 269	2 269
Écarts d'acquisition	366	337	254	254
Immobilisations corporelles	4 669	4 203	3 921	3 349
Immobilisations financières (a)	832	904	778	811
<i>Participations non consolidées</i>	154	196	175	174
<i>Participations mises en équivalence</i>	458	419	245	245
<i>Autres</i>	220	289	358	392
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>9 275</b>	<b>8 381</b>	<b>7 222</b>	<b>6 683</b>
Stocks et en-cours	1 087	1 002	998	998
Programmes et droits de diffusion	594	491	462	462
Avances et acomptes versés sur commandes	317	243	242	242
Clients et comptes rattachés (b)	6 445	6 123	4 824	4 824
Autres créances, comptes de régularisation et assimilés (b)	2 595	2 712	2 323	2 375
Valeurs mobilières de placement	1 565	1 626	538	538
Disponibilités	633	605	522	521
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>13 236</b>	<b>12 802</b>	<b>9 909</b>	<b>9 960</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>22 511</b>	<b>21 183</b>	<b>17 131</b>	<b>16 643</b>
(a) dont à moins d'un an	13	9	25	25
(b) dont à plus d'un an	707	768	706	706

## Passif (en millions d'euros)

	2001	2000	1999	
			pro forma	
Capital social	344	333	231	231
Primes, réserves et résultat consolidé (c)	4 296	4 094	1 812	1 913
Réserve de conversion	100	73	50	50
Actions propres détenues	-	-	(16)	(16)
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)</b>	<b>4 740</b>	<b>4 500</b>	<b>2 077</b>	<b>2 178</b>
Intérêts minoritaires	741	668	801	858
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 481</b>	<b>5 168</b>	<b>2 878</b>	<b>3 036</b>
Autres fonds propres	22	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>5 503</b>	<b>5 168</b>	<b>2 878</b>	<b>3 036</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 909</b>	<b>2 002</b>	<b>1 856</b>	<b>1 709</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES (d)</b>	<b>3 081</b>	<b>3 028</b>	<b>3 138</b>	<b>2 641</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES</b>	<b>531</b>	<b>438</b>	<b>360</b>	<b>359</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 236	5 052	4 063	4 063
Autres dettes non-financières, comptes de régularisation et assimilés	6 010	5 325	4 713	4 712
<b>DETTES NON FINANCIÈRES (e)</b>	<b>11 246</b>	<b>10 377</b>	<b>8 776</b>	<b>8 775</b>
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	241	170	123	123
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 511</b>	<b>21 183</b>	<b>17 131</b>	<b>16 643</b>
(c) dont résultat net de l'exercice (part groupe)	344	421	45	62
(d) dont à moins d'un an	369	169	188	188
(e) dont à plus d'un an	151	132	124	124

## Compte de résultat consolidé (en millions d'euros)

	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999	
pro forma				
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> (1)	<b>20 473</b>	<b>19 060</b>	<b>15 857</b>	<b>15 857</b>
Autres produits d'exploitation	1 138	1 544	944	944
Achats et variations de stocks	(4 505)	(4 210)	(3 373)	(3 373)
Impôts, taxes et versements assimilés	(438)	(377)	(344)	(344)
Charges de personnel	(4 475)	(4 119)	(3 625)	(3 625)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(10 563)	(10 125)	(8 184)	(8 241)
Dotations nettes aux comptes d'amortissement et de provisions	(814)	(1 019)	(840)	(793)
Quote-part de résultats sur opérations faites en commun	60	58	49	49
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b> (2) (3)	<b>876</b>	<b>812</b>	<b>484</b>	<b>474</b>
Produits et charges financiers	(149)	(15)	(142)	(113)
<b>RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b> (avant impôts)	<b>727</b>	<b>797</b>	<b>342</b>	<b>361</b>
Produits et charges exceptionnels	73	15	(28)	(26)
Impôts sur les bénéfices	(268)	(152)	(47)	(46)
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>532</b>	<b>660</b>	<b>267</b>	<b>289</b>
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	22	7	(3)	(3)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b> (avant amortissement des écarts d'acquisition)	<b>554</b>	<b>667</b>	<b>264</b>	<b>286</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(44)	(40)	(42)	(42)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>510</b>	<b>627</b>	<b>222</b>	<b>244</b>
Quote-part de résultat acquise aux intérêts minoritaires Colas	-	(25)	-	-
Part des intérêts minoritaires	(166)	(181)	(177)	(182)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (Part du Groupe)</b>	<b>344</b>	<b>421</b>	<b>45</b>	<b>62</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b> (en euros)	<b>1,03</b>	<b>1,31</b>	<b>0,16</b>	<b>0,23</b>
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b> (en euros)	<b>0,98</b>	<b>1,23</b>	<b>0,15</b>	<b>0,21</b>
(1) dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	7 607	7 062	5 785	5 785
(2) dont produits afférents à des exercices antérieurs	-	-	1	1
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	-	-	(2)	(2)

## Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie (en millions d'euros)

	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999	
			pro forma	
<b>A - OPÉRATIONS LIÉES À L'ACTIVITÉ</b>				
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 135</b>	<b>1 213</b>	<b>676</b>	<b>648</b>
Résultat net des sociétés consolidées (1)	512	617	205	226
Dotations aux amortissements	882	989	764	732
Dotations et reprises de provisions à long terme	(128)	(54)	(33)	(49)
Charges à répartir (brutes)	(7)	(269)	(278)	(278)
Plus-values nettes sur cessions d'actifs et divers	(124)	(70)	18	17
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>326</b>	<b>169</b>	<b>53</b>	<b>56</b>
Actif circulant et comptes de régularisations	(6)	(1 230)	(984)	(981)
Avances et acomptes nets reçus, dettes non financières et divers	332	1 399	1 037	1 037
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>1 461</b>	<b>1 382</b>	<b>729</b>	<b>704</b>
<b>B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Augmentation des actifs immobilisés</b>	<b>(1 951)</b>	<b>(2 650)</b>	<b>(2 114)</b>	<b>(2 119)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 288)	(1 358)	(917)	(922)
Acquisitions de participations financières	(663)	(1 292)	(1 197)	(1 197)
<b>Cessions des actifs immobilisés</b>	<b>429</b>	<b>577</b>	<b>115</b>	<b>115</b>
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	163	464	78	78
Cessions de participations financières	266	113	37	37
<b>Investissements nets</b>	<b>(1 522)</b>	<b>(2 073)</b>	<b>(1 999)</b>	<b>(2 004)</b>
Immobilisations financières diverses nettes	(13)	84	19	17
Dettes nettes sur immobilisations	(58)	37	43	43
Impacts des changements de périmètre sur la trésorerie	10	22	94	94
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(1 583)</b>	<b>(1 930)</b>	<b>(1 843)</b>	<b>(1 850)</b>
<b>C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation des capitaux propres d'ensemble	245	2 076	823	823
Dividendes mis en paiement dans l'exercice	(229)	(256)	(145)	(145)
Dettes financières nettes	2	(143)	427	459
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>18</b>	<b>1 677</b>	<b>1 105</b>	<b>1 137</b>
<b>D - INCIDENCE NETTE DES VARIATIONS DE TAUX DE CONVERSION</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>31</b>	<b>31</b>
<b>VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>	<b>(102)</b>	<b>1 128</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> Janvier (2)	2 060	936	933	933
Flux nets de l'exercice	(102)	1 128	22	22
Autres flux non monétaires (3)	(1)	(3)	(19)	(19)
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (2)</b>	<b>1 957</b>	<b>2 060</b>	<b>937</b>	<b>936</b>

(1) Résultat net des sociétés intégrées après dotations sur écarts d'acquisition et dividendes perçus sur mises en équivalence inclus.

(2) Disponibilités + VMP - Concours bancaires courants.

(3) Virements inter-rubriques.

# Notes sur les comptes consolidés

## SOMMAIRE

- 1** - Faits significatifs de l'exercice
- 2** - Principes et méthodes comptables
- 3** - Actif immobilisé
- 4** - Actif circulant et comptes de régularisation et assimilés
- 5** - Capitaux propres
- 6** - Provisions pour risques et charges
- 7** - Dettes financières
- 8** - Autres dettes non financières et comptes de régularisation
- 9** - Résultat financier
- 10** - Instruments financiers
- 11** - Résultat exceptionnel
- 12** - Impôts sur les bénéfices
- 13** - Information sectorielle
- 14** - Bouygues Telecom : états financiers consolidés résumés
- 15** - Engagements hors bilan
- 16** - Effectifs et rémunération des organes d'administration et de direction
- 17** - Périmètre de consolidation : principales sociétés consolidées

**Chiffres exprimés en millions d'euros (sauf mentions différentes).**

## Note 1

### FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Acquisitions de l'exercice

- Bouygues a acquis 1,8 % du capital de TF1, pour un montant de 143 M€, portant sa participation à 41,7 % ; l'écart de consolidation net en résultant, soit 126 M€, a été affecté en immobilisations incorporelles (part de marché).
- Après l'acquisition en 2001 du solde des titres du groupe Eurosport, pour un montant de 346 M€, TF1 détient désormais l'intégralité du capital ; l'écart de consolidation en résultant s'élève à 333 M€ ; il a été affecté à hauteur de 250 M€ en immobilisations incorporelles (parc d'abonnés payants) et 83 M€ en écart d'acquisition amorti sur 20 ans.
- En janvier 2001, Bouygues a acquis la participation que détenait EDF International dans le capital de Saur (14,2 %) pour 183 M€. Ces titres, de même que ceux acquis en mars 2000, sont destinés à être cédés à court terme ; ils sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement, et ne sont pas consolidés ; les résultats et la quote-part de capitaux propres y afférents sont traités en intérêts minoritaires.

#### 1.2 Cessions de l'exercice

Saur a cédé à EDF International les participations qu'elle détenait dans différentes sociétés d'électricité en Argentine, dégageant une plus-value nette après impôts de 41 M€.

#### 1.3 Échange des titres de la SAS Tanagra (Cœur-Défense)

Fin décembre 2001, Bouygues a cédé à Unibail sa participation (10 % du capital social) dans la SAS Tanagra, support de l'opération immobilière Cœur Défense. Cette cession a été réalisée par voie d'échange des actions Tanagra contre 927 191 actions Unibail et paiement d'une soulte, à terme.

Cette opération a dégagé une plus-value nette, après impôts, de 54 M€.

#### 1.4 Colas

Affectation définitive de l'écart de consolidation sur les titres acquis lors de l'OPE réalisée en 2000.

Cet écart d'un montant de 649 M€ a fait l'objet d'une affectation définitive, sans modification significative, par rapport à celle retenue au 31 décembre 2000 :

• Actifs incorporels (parts de marché)	460
• Carrières (amorties sur 20 ans)	43
• Autres actifs corporels	20
• Titres mis en équivalence (Cofiroute)	124
• Titres non consolidés	11
• Impôts différés et divers	(9)
	<b>649 M€</b>

#### 1.5 Fonds commun de placement Bouygues Confiance 2

Fin 2001, dans le cadre du fonds commun de placement Bouygues Confiance 2, Bouygues a procédé à une augmentation de capital de 230 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, après cette opération, les salariés du groupe détenaient 9,6 % du capital et 13,1 % des droits de vote.

#### 1.6 Télécommunications

Le 30 janvier 2001, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a décidé de ne pas répondre à l'appel de candidature de licence UMTS, dans les conditions du cahier des charges de l'ART.

Au 31 décembre 2001, le nombre de clients de Bouygues Telecom s'élevait à 6,5 millions.

#### 1.7 Dévaluation du peso argentin

Le groupe Bouygues est présent en Argentine à travers une filiale du groupe Saur (détenue à hauteur de 32,1 %).

L'incidence de la dévaluation du peso argentin a été appréciée conformément à la note du CNC du 17 janvier 2002, en tenant compte de la parité de change moyenne de 1,6011, entraînant la constitution de provisions pour un montant total de 36,1 millions d'euros.



La méthode de calcul de provision retenue correspond notamment à la dépréciation à hauteur de 37,5 % des actifs argentins.

Au 31 décembre 2001, l'exposition du Groupe sur l'Argentine pouvait se résumer comme suit :

• Créances et titres de participation	81 M€
• Provisions constituées	(36) M€
Engagements nets du Groupe	45 M€

Par ailleurs, une garantie a été donnée par une banque sous la responsabilité du Groupe à hauteur de 16 M€ pour garantir à l'autorité concédante la bonne exécution des engagements contractuels de la filiale opérationnelle.

### 1.8 Périmètre de consolidation 2001

Le périmètre consolidé du groupe Bouygues n'a pas subi de variation significative au cours de l'exercice 2001.

Compte tenu de la prise de participation complémentaire réalisée par TF1 en 2001, la société Eurosport est désormais consolidée par intégration globale (intégration proportionnelle à 50 % à fin 2000).

### 1.9 Faits significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

#### TPS

Aux termes d'un protocole signé fin 2001, TF1 procédera en 2002 auprès de France Télévision Entreprises à l'acquisition de sa participation de 25 %, portant le pourcentage de participation de TF1 dans le capital de TPS à 50 %.

#### Bouygues Telecom

En février 2002, Bouygues s'est engagé irrévocablement à acquérir, après accord des autorités administratives et sous réserve de l'exercice du droit de préemption de la société JC Decaux International, la participation de Telecom Italia, soit 19,6 %, dans le capital de BDT, holding détenant 55 % de Bouygues Telecom, pour un montant de 750 millions d'euros.

Après cette opération, Bouygues Telecom sera consolidée, en 2002, par intégration globale dans les comptes de Bouygues.

## Note 2

### PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Bouygues sont établis conformément aux règles prévues par le règlement CRC 99.02.

Le groupe Bouygues applique l'ensemble des méthodes considérées comme préférentielles :

- la méthode de l'avancement pour la comptabilisation des contrats à long terme,
- la prise en compte en résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises,
- l'étalement sur la durée de vie des emprunts des frais d'émission et des primes de remboursements y afférents ;
- la comptabilisation des coûts de prestations pour indemnités de fin de carrière du personnel (IFC), et prestations assimilées (méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière).
- la comptabilisation des contrats de crédit-bail.

#### 2.1 Changement de méthode comptable du coût d'acquisition des clients de Bouygues Telecom

Dans le but de comptabiliser le coût d'acquisition des clients comme les autres opérateurs, un changement de méthode comptable est intervenu au cours de l'exercice. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, les coûts d'acquisition sont désormais comptabilisés en charges de période, au fur et à mesure de l'acquisition des nouveaux clients.

L'incidence de ce changement de méthode a été comptabilisée en capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2001 pour un montant de (237) millions d'euros net d'impôts différés (quote-part du groupe Bouygues).

L'incidence sur le résultat d'exploitation s'élève à (12,0) millions d'euros, et à (7,8) millions d'euros sur le résultat net après prise en compte de l'impôt différé actif pour la part revenant au groupe Bouygues (53,7 %).

L'ensemble des impacts sur le bilan et le compte de résultat est présenté au chapitre 2.3 "Comparabilité des états financiers".

#### 2.1.1 Périmètre et critères d'intégration

Les sociétés dont Bouygues détient directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, en fonction du pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles Bouygues exerce une influence notable (taux d'intérêt compris entre 20 et 50 %,

dès lors que le contrôle n'est pas acquis) sont consolidées par mise en équivalence. De même, les sociétés dans lesquelles Bouygues détient une participation comprise entre 20 et 50 %, dont l'activité est accessoire à un contrat de construction, et pour lesquelles Bouygues envisage un désengagement à court terme, sont consolidées par mise en équivalence.

Toutes les entités réalisant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 2 M€, au niveau des comptes individuels, sont consolidées. Les sociétés détentrices de participations sont, quant à elles, consolidées quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires.

### Évolution du périmètre de consolidation

	12/01	12/00
Intégrations globales	836	791
Intégrations proportionnelles	220	224
Mises en équivalence	38	45
	<b>1 094</b>	<b>1 060</b>

La liste des principales sociétés consolidées est présentée en note 17.

#### 2.1.2 Dates de clôture et entrées dans le périmètre

Les sociétés consolidées clôturent généralement leur exercice social le 31 décembre.

Les entités ayant une date de clôture différente établissent des situations intermédiaires, auditées, sauf si la date d'arrêté des comptes n'est pas antérieure de plus de trois mois au 31 décembre.

Les entrées dans le périmètre de consolidation sont effectuées à la date d'acquisition.

#### 2.1.3 Écarts de première consolidation

A l'occasion d'une prise de participation, l'écart positif de première consolidation est affecté, en priorité, aux rubriques appropriées du bilan consolidé, selon les principes de "juste-valeur" définis par le règlement 99.02 du CRC.

Le solde résiduel, s'il y a lieu, est affecté au poste "écart d'acquisition" s'il est positif, et à la rubrique "provisions pour risques et charges" s'il est négatif. Dans ce dernier cas, il est rapporté au compte de résultat sur une durée de cinq ans maximum.

Les écarts d'évaluation peuvent notamment comprendre des actifs incorporels non amortissables (tels que parts de marché, fonds de commerce, marques) dans la mesure où ceux-ci peuvent être déterminés par une méthode d'évaluation suffisamment précise et objective basée sur différents critères (chiffre d'affaires, rentabilité et, pour TF1, part d'audience, de marché publicitaire et ressources publicitaires). L'évaluation de leur valeur dans le temps

est suivie annuellement selon les mêmes critères. Ils sont provisionnés le cas échéant.

Les principales affectations des écarts de première consolidation ne deviennent définitives qu'à l'issue du délai d'un an après la date d'acquisition.

Le groupe Bouygues continue d'appliquer la méthode partielle, en matière d'affectation des écarts d'évaluation, en conformité avec l'article 230 du règlement 99.02 :

"Les entreprises qui pratiquaient jusqu'à présent la méthode de ré-estimation partielle peuvent continuer à le faire. Si tel est le cas, le coût de chaque acquisition complémentaire de titres est ventilé entre les éléments du bilan consolidé pour lesquels l'affectation du coût se justifie, et amorti sur la durée de vie résiduelle de ces éléments".

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée maximum de 20 ans, selon un plan spécifique prenant notamment en compte le secteur économique d'activité et les perspectives d'évolution et de rentabilité. Ils peuvent faire l'objet d'amortissements ou de provisions exceptionnels.

#### 2.1.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice. La différence de conversion de l'actif net d'ouverture est inscrite dans la rubrique "écarts de conversion" figurant dans les capitaux propres.

Les rubriques du compte de résultat sont converties au taux du change moyen de l'exercice.

Par exception, les comptes des sociétés situées dans des pays à forte inflation (Roumanie, Russie) sont convertis :

- au cours historique de change en ce qui concerne les immobilisations et les autres actifs non monétaires, maintenant ainsi le coût des investissements appréciés en Euros à la date d'acquisition ;
- au taux de clôture de l'exercice pour les autres éléments monétaires du bilan.

Le résultat de l'exercice, déterminé dans les mêmes conditions que pour les sociétés situées dans les autres pays, est recalculé au taux de clôture.

Les écarts de change résultant des différents taux utilisés sont comptabilisés en résultats de l'exercice.

#### 2.1.5 Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties au taux de change à cette date.

Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation.

Les écarts de conversion actif-passif, constatés sur les dettes et créances libellées en devises, sont comptabilisés en compte de résultat.

### 2.1.6 Impositions différées

Les impositions différées consolidées sont déterminées selon la méthode du report variable et de la conception dite étendue ; elles résultent :

- des décalages temporaires existant entre les résultats comptables et fiscaux (essentiellement des provisions pour pertes à terminaison non-déductibles) ou générés par les retraitements de consolidation (provisions sur filiales, amortissements dérogatoires neutralisés,..) ;
- des reports fiscaux déficitaires ayant une réelle probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs ;

Pour la France, l'incidence de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en résultat de l'exercice, dans le cadre du report variable, et selon la date d'échéance estimée, au taux normal, et au taux réduit (plus-values à long terme).

Les impôts de distribution non récupérables, estimés au titre des dividendes à verser en 2002 par des filiales françaises ou étrangères, ont été provisionnés.

Après imputation sur les impositions différées passives des sociétés correspondantes, le montant net résiduel est inscrit à l'actif du bilan en rubrique " comptes de régularisation ", dans la mesure où il existe une assurance raisonnable de récupération sur les exercices futurs.

## 2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 2.2.1 Actif

#### a) Actif immobilisé

L'actif immobilisé est valorisé selon la méthode du coût de revient historique.

#### ■ Immobilisations incorporelles

- Frais d'établissement, frais de recherche et de développement. Ils figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.
- Fonds commerciaux et droit-au-bail. Les fonds commerciaux existant dans les comptes individuels, non protégés juridiquement, ne sont pas amortis. Ils sont dépré-

ciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à l'évaluation comptable.

- Concessions, brevets et droits assimilés. Ils incluent, notamment pour Bouygues Telecom :
  - le coût de participation aux opérations de libération des fréquences hertziennes, amorti sur 12 ans.
  - le coût des logiciels informatiques, liés notamment à l'exploitation du réseau, amortis sur des durées de 3 à 8 ans selon leur nature.

#### ■ Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- les différents écarts d'évaluation des entités acquises se rapportant aux éléments immatériels reconnus : fonds d'industrie, fonds commercial, parts de marché, etc.

L'estimation des fonds commerciaux des filiales acquises est réalisée sur la base d'indicateurs objectifs et d'une méthodologie permanente, intégrant des critères de rentabilité, d'activité et de valeur de marché. Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées.

- la valorisation des films et droits audiovisuels immobilisés par TF1 dans le cadre de son activité cinématographique (coproductions, droits musicaux, droits audiovisuels de distribution ou de négoce).

Les amortissements des films et des droits audiovisuels sont déterminés en fonction de l'activité (coproductions, droits), selon un mode linéaire (3 à 5 ans) ou selon la méthode dite de l'"amortissement sur recettes". Les droits musicaux sont amortis sur 2 ans, dont 75 % dès la première année. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur nette comptable.

- les sommes versées par Saur aux collectivités, au titre notamment de redevances d'exploitation, amorties sur la durée des contrats restant à courir.

#### ■ Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition.

#### Groupe Saur

Saur et ses filiales de distribution d'eau, délégataires de services publics, ont en charge la gestion d'installations intégrées au domaine de l'État ou des collectivités locales. Ces installations ne figurent pas à l'actif du bilan, et leur renouvellement est comptabilisé en charges.

Les installations gérées dans le cadre de contrats de concessions figurent à l'actif du bilan en " immobilisations corporelles " dès lors qu'elles ont été financées par le Groupe. Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (amortissement de caducité) sur la durée du contrat.

Par exception, en Grande-Bretagne, les sociétés sont propriétaires des installations ; elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur prix de revient et ne sont pas considérées comme des éléments amortissables, les coûts de maintenance étant comptabilisés dans les charges de la période, conformément aux règles comptables en vigueur en Grande-Bretagne.

#### Contrats de crédit-bail

Dans la mesure où elles sont significatives, les immobilisations acquises sous forme de crédit-bail, sont présentées comme des immobilisations, et la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

#### Amortissements et provisions pour dépréciation

Les plans d'amortissements pratiqués dans les comptes individuels des différents secteurs d'activité sont maintenus en consolidation. Ils sont calculés selon le mode linéaire.

Les amortissements dérogatoires figurant au passif des comptes individuels sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés (sociétés routières, TF1, Bouygues Telecom principale-ment).

Les écarts d'évaluation affectés :

- aux actifs corporels non amortissables sont dépréciés dès que les circonstances économiques le justifient,
- aux actifs corporels amortissables sont amortis selon la durée de vie résiduelle des biens concernés.

#### Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité

	Télécoms	Communication	Gestion de services publics	Construction
Constructions hors exploitation	-	20 ans	20 ans	20 à 30 ans
Constructions industrielles	20 ans	-	10 à 20 ans	10 à 20 ans
Installations techniques / Matériels et outillages	8 à 10 ans	3 à 5 ans	4 à 8 ans	3 à 8 ans (1)
Autres immobilisations corporelles (matériels de transport et de bureau)	2 à 10 ans	2 à 10 ans	4 à 10 ans	3 à 10 ans (1)

(1) selon type de matériels

#### ■ Immobilisations financières

##### Participations non consolidées

Elles incluent les participations détenues à leur coût d'acquisition, sous déduction des provisions pour dépréciation nécessaires, déterminées à partir de la valeur d'usage.

##### Participations mises en équivalence

Leur valeur est représentative de la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe, incluant la fraction de résultat de l'exercice. Les quotes-parts sur capitaux propres négatifs figurent en premier lieu en dépréciation des comptes courants actif, le solde étant affecté au passif en provisions pour risques.

#### b) Actif circulant et divers

##### ■ Stocks et en-cours de production (activité immobilière)

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, ou au prix du marché s'il est inférieur.

Les en-cours de production incluent la valorisation comptable des opérations de promotion immobilière vendues "à l'unité" dont les résultats restent appréhendés lors de la livraison du bien.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks et en-cours d'opérations immobilières est inférieure à leur prix de revient, des provisions pour dépréciation ou pour pertes à terminaison sont comptabilisées selon le cas.

##### ■ Programmes et droits de diffusion (TF1)

Les programmes et droits de diffusion incluent la production propre de TF1 non encore diffusée, la production externe constituée des droits de diffusion acquis par la chaîne et les émissions réalisées en coproduction. Ils sont valorisés à leur coût global de production (incluant une quote-part de frais indirects) ou coût d'acquisition pour les coproductions.

Ces programmes sont amortis en fonction de leur nature et du nombre de diffusions possibles. La plupart sont dépréciés à 100 % dès leur premier passage à l'antenne, ou lorsqu'il s'avère qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

#### ■ Clients et comptes rattachés

Les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, cette rubrique inclut notamment :

- les situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage),
- les "facturations à établir" correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporel, être facturés ou acceptés par le maître d'ouvrage.

#### ■ Autres créances - Comptes de régularisation actif et assimilés

##### Autres créances

Les autres créances, sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des provisions tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

##### Comptes de régularisation actif et assimilés

Ils incluent notamment les charges à répartir concernant essentiellement Bouygues Telecom, et comprennent :

- les dépenses de pré-exploitation engagées avant le lancement de l'activité commerciale le 29 mai 1996, sont comptabilisées en charges à répartir, et amorties à compter de cette date sur une durée de cinq ans ;
- les coûts directs encourus lors de l'acquisition d'un nouveau client sont désormais comptabilisés en charges de l'exercice comme précisé en chapitre 2.1 ; les charges à répartir résiduelles au 1/1/2001, ont été reprises pour imputation, aux capitaux propres consolidés (sous déduction d'un impôt différé actif), et ce conformément à l'avis 97-06 du CNC, au titre des changements de méthodes comptables ;
- les frais de syndication de la convention de crédit, signée le 23 octobre 1997, comptabilisés en charges différées et amortis sur la durée du crédit, soit 10 ans ;
- les comptes de régularisation actif incluent les impositions différées actif récupérables.

#### ■ Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées au coût d'acquisition ; les moins-values latentes à la clôture de l'exercice font l'objet des provisions appropriées.

#### 2.2.2 Passif

##### a) Capitaux propres consolidés

La réserve de conversion est constituée, pour l'essentiel, des variations de change constatées sur les capitaux propres des filiales étrangères libellés en devises.

En cas de filiales déficitaires (situations nettes négatives), la part de pertes incombant à des associés ayant leurs engagements limités à leur part de capital, est prise en charge par le groupe.

Les "actions propres" détenues par TF1 et Bouygues Offshore sont affectées en minoration des capitaux propres (part du groupe ou intérêts minoritaires).

Les stocks-options, ne sont pas comptabilisées à la date de leur attribution, cependant, à la date d'exercice des options, les actions émises sont enregistrées en augmentation de capital, sur la base des paiements reçus des bénéficiaires.

Les autres fonds propres correspondent aux droits du concédant dans le cadre d'un contrat de délégation de services publics.

##### b) Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus, ou en cours, rendent probables. Elles comprennent :

- Les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises.

Ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée.

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats. Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.
- Les provisions pour renouvellement des installations (Saur), comptabilisées dans le cadre de la gestion délé-

guée de services publics pour laquelle le groupe a l'obligation de renouveler les installations de distribution d'eau et d'assainissement, afin de les maintenir en l'état.

Ces provisions prennent en compte l'estimation de la valeur de remplacement connue à la clôture de l'exercice et la durée de vie théorique des biens. Elles sont pratiquées, immobilisation par immobilisation, dans la mesure où la durée de vie probable des biens est inférieure à la durée du contrat, en conformité avec les dispositions fiscales en vigueur.

- Les provisions pour impôts différés.
- Les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du groupe, notamment à l'étranger, tels que repli définitif des chantiers, grosses réparations, risques et charges divers.
- Les provisions créées cet exercice au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite, non couverts par des polices d'assurances, qui font désormais l'objet de constitution de provisions.

Le calcul de la provision est établi selon la " méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière ". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel.
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories.
- des salaires et appointements moyens incluant primes et gratifications, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur.
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière (selon métier).
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite.
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.
- Le règlement 00-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs n'a pas été appliqué de manière anticipée.

### c) Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au titre d'acomptes ou d'avances de démarrage des marchés travaux.

### 2.2.3 Compte de résultat

#### ■ Définition du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits, prestations de services et ventes immobilières. Il inclut, après élimination des opérations internes, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement.
- des sociétés en participation gérées ou non, et autres sociétés intégrées proportionnellement pour la quote-part revenant au groupe.

#### ■ Comptabilisation des contrats à long terme

##### Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite " à l'avancement ", sur la base des dépenses engagées, par rapport aux dépenses prévisionnelles des contrats.

##### Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

- transactions immobilières "à l'unité" : le chiffre d'affaires et le résultat de ces opérations sont appréhendés à la livraison du bien.
- transactions immobilières "en bloc" revêtant le caractère de contrats à long terme : afin d'obtenir la représentation économique de l'activité de l'exercice, le chiffre d'affaires et le résultat sont appréhendés selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies : permis de construire purgé de tous recours, vente notariée, marché de travaux et ordre de service signés.

Des provisions pour finition des programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement.

L'ensemble des charges financières liées aux opérations immobilières en cours ou terminées sont prises en charges dans l'exercice de leur engagement.

## ■ Résultats sur opérations faites en commun

Ils correspondent à la quote-part de résultats, provenant de sociétés non consolidées, liés à l'exploitation des postes de fabrication de produits routiers, ou asphaltiques. A ce titre, ces résultats font partie intégrante du résultat d'exploitation.

## ■ Passage à l'euro

Les charges relatives à l'Euro, font partie des charges courantes de l'exercice ; elles sont enregistrées selon leur nature, et ne font pas l'objet d'une identification et d'un suivi particulier.

## ■ Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels sont les produits et les charges qui résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise, et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

### 2.2.4 Instruments financiers de couverture

Certaines structures du groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

## ■ Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

### Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Dans la mesure du possible, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques "pays".

### Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt. L'essentiel de l'endettement du Groupe est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

Les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

Le compte de résultat du Groupe ne serait que peu affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens, ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

## ■ Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achat de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, et le choix des contreparties font l'objet d'une vigilance particulière des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

## ■ Règles de couverture

### En matière de risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire.

Par ailleurs, les titres de participation des sociétés étrangères sont, d'une façon générale, couverts par une dette d'un montant analogue dans la même devise au sein de la société qui les détient.

Dans le but d'une rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée, et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées.

### Dévaluation du peso argentin

L'exposition du Groupe sur les risques liés à la dévaluation du peso argentin est présentée en note 1.7.

### En matière de risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque sous-groupe, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

Dans la pratique, il s'agit des entités dont l'activité est capitalistique par nature (services, projets en concession, et télécommunications) : ces entités sécurisent leur résultat financier futur en fixant le coût de leur dette par des swaps, des future rate agreements, ou en le limitant par des caps, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensée.

### ■ Méthodes de comptabilisation

Les gains et les pertes réalisés en cours d'exercice sur les opérations de ce type, ainsi que les provisions constituées au titre des pertes latentes constatées au 31/12/2001, font partie intégrante du résultat financier de l'exercice.

### 2.2.5 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

La capacité d'autofinancement exclut les dotations et reprises sur provisions d'actif circulant ainsi que les varia-

tions liées aux impositions différées. Elle prend notamment en compte le résultat net des sociétés intégrées, le résultat des sociétés mises en équivalence à hauteur des dividendes encaissés, et la variation des charges à répartir de l'exercice (brut).

### 2.2.6 EBITDA

L'EBITDA est égal au résultat d'exploitation corrigé des dotations et reprises liées aux amortissements et provisions relatifs aux immobilisations incorporelles et corporelles.

## 2.3 Autres informations

### ■ Comparabilité des états financiers

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Les méthodes appliquées sont identiques à celles utilisées l'exercice précédent, hormis le changement de méthode comptable intervenu concernant les coûts d'acquisition des clients de Bouygues Telecom.

A ce titre, les principaux impacts du changement de méthode y affèrent sont les suivants en part groupe (53,7 %) :

#### Bilan au 01/01/2001

Comptes de Régularisation Actif (charges à répartir)	(361)
Capitaux propres consolidés (nets)	(237)
Impôts différés actif	124

#### Compte de résultat 2001

Résultat d'exploitation	(12)
Résultat net (après IDA)	(8)



## Note 3

### ACTIF IMMOBILISÉ

9 275

#### 1 . Synthèse des investissements consolidés de l'exercice

	2001	2000
Immobilisations incorporelles	200	138
Équipements corporels d'exploitation	1 088	1 220
Participations financières : titres consolidés et autres titres immobilisés	(2) 663	(1) 1 292
<b>INVESTISSEMENTS CONSOLIDÉS</b>	<b>1 951</b>	<b>2 650</b>
<b>CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>(429)</b>	<b>(577)</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b> (cf. Tableau des Flux de Trésorerie)	<b>1 522</b>	<b>2 073</b>

(1) dont 849 au titre de l'acquisition complémentaire de 40,7 % de Colas (OPE de juillet / août 2000).

(2) dont acquisition de 1,8 % de TF1 pour 143 et 346 pour l'acquisition de Eurosport et TV Sport par TF1.

#### 2 . Analyse des variations nettes de l'exercice

3 408

##### A) Immobilisations incorporelles

	1 <sup>er</sup> janvier 2001	Changement de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et autres	31 décembre 2001
Valeur brute	3 646	433	200	(14)	-	(12)	4 253
Amortissements et provisions	(709)	-	-	8	(141)	(3)	(845)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>2 937</b>	<b>433</b>	<b>200</b>	<b>(6)</b>	<b>(141)</b>	<b>(15)</b>	<b>3 408</b>

Incluant essentiellement :

- Principaux écarts d'évaluation nets affectés aux éléments immatériels des participations :

Bouygues Telecom	927
TF1 et ses filiales	760
Saur et ses filiales	550
Colas et ses filiales	577

L'essentiel des affectations réalisées ci-avant concernent les parts de marché des entités concernées.

- Droits audiovisuels TF1 (nets) 79
  - Autres incorporelles et écarts d'évaluation divers 25
- 2 918

## B) Écarts d'acquisition

366

	1 <sup>er</sup> janvier 2001	Changement de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et autres	31 décembre 2001
Valeur brute	778	113	-	(3)	-	(35)	853
Amortissements et provisions	(441)	4	-	-	(75)	25	(487)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>337</b>	<b>117</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(75)</b>	<b>(10)</b>	<b>(1) 366</b>

(1) dont écarts d'acquisition sur Colas et ses filiales de 93, filiales Saur de 113, TF1 et ses filiales de 124.

## C) Immobilisations corporelles

4 669

	1 <sup>er</sup> janvier 2001	Changement de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et autres	31 décembre 2001
Terrains (1)	518	11	25	(14)	-	19	559
Constructions (1)	991	69	48	(42)	-	11	1 077
Installations, matériels et outillages	4 226	165	578	(259)	-	290	5 000
Autres immobilisations corporelles	1 285	27	197	(118)	-	20	1 411
Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	412	17	240	(4)	-	(340)	325
<b>Valeur brute</b>	<b>7 432</b>	<b>289</b>	<b>1 088</b>	<b>(437)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 372</b>
Amortissements et provisions	(3 229)	(91)	-	282	(677)	12	(3 703)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>4 203</b>	<b>198</b>	<b>(3) 1 088</b>	<b>(155)</b>	<b>(677)</b>	<b>12</b>	<b>(2) 4 669</b>

2001		2000	
Brut	Net	Brut	Net
109	100	113	102

(1) Dont immeubles destinés à être conservés dans le patrimoine de Bouygues Immobilier

(2) Dont immobilisations financées par crédit-bail = 232 (terrains / constructions pour l'essentiel)

(3) Dont :

Bouygues Telecom	:	310
Colas	:	285
Bouygues Construction	:	244
Saur	:	191

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes par métier et zone géographique sont détaillées en note 13.

## D) Immobilisations financières

832

	1 <sup>er</sup> janvier 2001	Changement de périmètre et écarts de conversion	Investissements et autres augmentations	Cessions et réductions diverses	Dotations et reprises	Virements de rubriques et divers	31 décembre 2001
Participations non consolidées	413	(24)	38	(17)		(5)	405
Participations mises en équivalence	419	7	30	8		(6)	458
Autres immobilisations financières	303	17	69	(142)		(4)	243
<b>Valeur brute</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>137</b>	<b>(151)</b>		<b>(15)</b>	<b>1 106</b>
Amortissements et provisions	(231)	(7)		7	(43)	0	(274)
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>904</b>	<b>(7)</b>	<b>137</b>	<b>(144)</b>	<b>(43)</b>	<b>(15)</b>	<b>832</b>

### • Participations non consolidées nettes

154

Principales participations	12/01				12/00
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	% de contrôle	Valeur nette
<b>Sociétés françaises</b>					
Fiduciné et filiales (1)	84	84	-	99,9	14
9 Telecom	26	26	-	6,0	3
Secorail (Colas)	-	-	-	100	23
CATC	23	14	9	99,7	9
Périphérique Lyon	9	8	1	39,0	2
EMGP	5	/	5	1,7	5
Enrobés ou asphaltiques de Colas	51	12	39	-	43
Filiales et participations françaises diverses	72	38	34	-	63
<b>Sous-total</b>	<b>270</b>	<b>182</b>	<b>88</b>	<b>-</b>	<b>162</b>
<b>Sociétés étrangères</b>					
Socoprím (Côte d'Ivoire)	13	-	13	66	14
Shanghai Fengxian (Saur)	10	-	10	50	-
Harbin JV (Chine)	8	2	6	50	7
Bouygues Management UK Ltd	-	-	-	100	-
C.C.I.B. (Roumanie)	6	6	-	22	-
VSL Corporation USA	22	22	-	100	-
Filiales et participations étrangères diverses	76	39	37	-	13
<b>Sous-total</b>	<b>135</b>	<b>69</b>	<b>66</b>	<b>-</b>	<b>34</b>
<b>TOTAL</b>	<b>405</b>	<b>251</b>	<b>154</b>	<b>-</b>	<b>196</b>

(1) société consolidée en 2001.

## • Participations mises en équivalence

458

Sociétés mises en équivalence	au 01/01/01	Variations nettes 2001 <sup>(1)</sup>	au 31/12/01	dont quote-part de résultats 2001 <sup>(2)</sup>
<b>SERVICES</b>				
Obras Sanit Mendoza (Argentine)	27	3	30	2
Aguas de Valencia	18	2	20	2
BRLE	12	(1)	11	0
Filiales diverses	7	(1)	6	(2)
<b>CONSTRUCTION</b>				
Cofiroute	251	15	266	33
Tipco Asphalt (Thaïlande)	7	4	11	1
Aka RT (Hongrie)	38	9	47	0
Autres filiales concessionnaires d'ouvrages	29	6	35	1
Filiales diverses	30	2	32	8
<b>TOTAL</b>	<b>419</b>	<b>39</b>	<b>458</b>	<b>45</b>

(1) Incluant : quotes-parts de résultat de l'exercice / acquisitions / changements de périmètre / change / dividendes distribués et augmentations de capital.

(2) La quote part négative 2001 sur résultats TPS (TF1) : (23) est présentée en provisions pour risques et charges au passif.

## • Autres immobilisations financières nettes 220

Créances rattachées à des participations	64
Prêts et créances immobilisés	59
Autres immobilisations financières	97
Les autres immobilisations financières se détaillent comme suit :	
Dépôts et cautionnements	60
Autres titres immobilisés	37
	97

Principales valeurs figurant en "Autres titres immobilisés" :

BRL (Saur)	2
PVE (Bouygues Telecom)	2
Visiowave (TF1)	8
Titus Interactive (TF1)	8
Sofinova (Bouygues SA)	3
Byimages (Bouygues SA)	9

Le solde résiduel de 5 ne comprend pas de ligne supérieure à 2.  
Cession 2001 des titres Tanagra.

## Note 4

### ACTIF CIRCULANT ET COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS

Stocks et en-cours de production (1)	12/2001			12/2000
	bruts	provisions	nets	nets
En-cours de production (2)	717	(39)	678	620
Stocks : matières / approvisionnements et produits finis	461	(52)	409	382
<b>Total stocks et en-cours</b>	<b>1 178</b>	<b>(91)</b>	<b>1 087</b>	<b>1 002</b>

(1) Hors programmes et droits de diffusion TF1 pour 594 M€.

(2) Essentiellement au titre des opérations immobilières vendues à l'unité.

Autres créances comptes de régularisation et assimilés	12/2001			12/2000
	bruts	provisions	nets	nets
<b>Autres créances d'exploitation</b> (Etat - collectivités publiques / personnel, organismes sociaux et autres)	1 112	(34)	1 078	1 037
<b>Créances diverses</b> (Créances fiscales / créances sur immobilisations cédées / comptes-courants et créances diverses)	721	(78)	643	621
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	958	(84)	(3) 874	1 054
<b>Total autres créances comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>2 791</b>	<b>(196)</b>	<b>2 595</b>	<b>2 712</b>

(3) Dont (361) au titre des charges à répartir, sur changement de méthode comptable Bouygues Telecom (voir note 2) . Voir détail ci-après.

#### • Titrisation Saur

Dans le cadre de la gestion de trésorerie, Saur a continué à céder des créances clients à un établissement de crédit, sans recours.

Le montant des cessions est égal à 113 millions d'euros au 31/12/2001. En contrepartie, la dette financière s'est allégée de 101 millions d'euros et un dépôt subordonné de 12 millions d'euros a été constitué.

#### Comptes de régularisation et assimilés (actif)

					2001	2000
Charges constatées d'avance					282	208
Charges à répartir sur plusieurs exercices (nettes)					50	435
dont Bouygues Telecom :						
(en M€)	2001		2000			
	Brut	Net	Brut	Net		
- Coût d'acquisition des clients	0	0	556	361		
- Autres	65	18	60	21		
	65	18	616	382		
<b>Impôts différés actif</b>					(1) 540	407
<b>Divers</b>					2	4
<b>Total comptes de régularisation et assimilés</b>					<b>874</b>	<b>1 054</b>

(1) dont Bouygues Telecom : 415 liés aux perspectives bénéficiaires indiquées par les derniers plans d'affaires présentés au Conseil d'administration. Bouygues SA : 83 liés à l'intégration fiscale du groupe Colas sur l'IDA, et dans les comptes individuels.

#### • Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2001, la valeur de réalisation des valeurs mobilières de placement est légèrement supérieure à la valeur comptable de 1 565 millions d'euros.

#### • Contreparties

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères de premier rang.

## Note 5

### CAPITAUX PROPRES

#### • Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2001

Part du Groupe	Capital Bouygues SA	Primes & réserves consolidées	Impact des changements de méthodes (au 01/01/01)	Résultat	Total part du Groupe
<b>Situation à la clôture de l'exercice 1999</b>	<b>231</b>	<b>1 885</b>		<b>62</b>	<b>2 178</b>
<b>Mouvements</b>					
• Augmentation de capital	102	1 920			2 022
• Écarts de conversion		23			23
• Affectation du résultat 1999		(16)		(62)	(78)
<b>Résultat</b>				<b>421</b>	<b>421</b>
• Changements de méthodes comptables		(99)			(99)
• Autres variations		33			33
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2000</b>	<b>333</b>	<b>3 746</b>		<b>421</b>	<b>4 500</b>
<b>Mouvements</b>					
• Augmentation de capital	11	226			237
• Écarts de conversion		27			27
• Affectation du résultat 2000		301		(421)	(120)
<b>Résultat</b>				<b>344</b>	<b>344</b>
• Changements de méthodes comptables			(237)		(237)
• Autres variations		(11)			(3) (11)
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2001</b>	<b>344</b>	<b>(1) 4 289</b>	<b>(2) (237)</b>	<b>344</b>	<b>4 740</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>Réserves</b>		<b>Résultats</b>	<b>Total intérêts minoritaires</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice 1999</b>		<b>676</b>		<b>182</b>	<b>858</b>
<b>Mouvements</b>					
• Augmentation de capital		22			22
• Écarts de conversion et changements de périmètre		(180)			(180)
• Affectation du résultat 1999		3		(182)	(179)
<b>Résultat</b>				<b>181</b>	<b>181</b>
• Changements de méthodes comptables		(34)			(34)
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2000</b>		<b>487</b>		<b>181</b>	<b>668</b>
<b>Mouvements</b>					
• Écarts de conversion et changement de périmètre		(2)			(2)
• Augmentation de capital		28			28
• Affectation du résultat 2000		72		(181)	(109)
<b>Résultat</b>				<b>166</b>	<b>166</b>
• Autres variations		(10)			(10)
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2001</b>		<b>575</b>		<b>166</b>	<b>(4) 741</b>

(1) Dont réserve de conversion + 100

(2) Changement de méthodes comptables sur prise en compte du coût d'acquisition des abonnés Bouygues Telecom (voir paragraphe " principes et méthodes comptables ").

(3) Essentiellement actions propres détenues par TF1 et Bouygues Offshore, neutralisées en réduction des capitaux propres consolidés pour la part revenant au Groupe.

(4) Les intérêts minoritaires du Groupe incluent la part de 27 % sur capitaux propres de la Saur pour 119, non consolidée et affectée aux VMP (voir note 1).

• **Capital de Bouygues :** **343 751 379 €**

Le capital social de la société Bouygues, au 31/12/2001, est constitué de 343 158 371 actions, et de 593 008 certificats d'investissement, l'ensemble représentant 343 751 379 titres de 1 € en nominal. Les principaux mouvements liés aux augmentations de capital sont présentés en note 1.

• **Réserve de conversion :** **100 M€**

Principaux écarts de conversion au 31 décembre 2001 déterminés sur les sociétés étrangères dont les états financiers sont exprimés en :

- livre sterling = 42
- US dollar = 57
- zone euro (lire/peseta) = (7) montant figé au 31/12/1998

• **Titres donnant accès au capital**

Titres	Nombre au 31/12/01	Taux de conversion	Nombre potentiel d'actions nouvelles	Augmentation de capital pour un titre €	Prime d'émission pour un titre €	Echéance et commentaires
Océane	1 625 811	10,18	16 550 756	10,18	252,22	01/01/2006 sauf remboursement anticipé au gré de l'émetteur à compter du 01/01/2003
<b>Options</b>						
Plan 1995	35 740	1	35 740	1	6,41	24/01/2002 exerçable à tout moment
Plan 1997	1 924 370	1	1 924 370	1	6,44	28/01/2004 exerçable à tout moment
Plan 99/1	2 174 040	1	2 174 044	1	20,59	20/04/2006 exerçable à compter du 20/04/2004
Plan 99/2	969 630	1	969 630	1	23,72	06/07/2006 exerçable à compter du 06/07/2004
Plan 99/3	304 760	1	304 760	1	28,64	04/11/2006 exerçable à compter du 04/11/2004
Plan 2000	1 225 300	1	1 225 300	1	68,13	05/07/2007 exerçable à compter du 05/07/2005
Plan 2001/1	1 955 100	1	1 955 100	1	38,40	27/01/2008 exerçable à compter du 27/03/2005
Plan 2001/2	1 500 000	1	1 500 000	1	37,92	03/07/2008 exerçable à compter du 03/07/2005
Plan 2001/3	500 000	1	500 000	1	32,75	18/09/2008 exerçable à compter du 18/09/2005
<b>TOTAL</b>			<b>10 588 944</b>			

• **Résultat net consolidé par action (dilué et non dilué) :**

**Résultat non dilué par action**

Il est calculé à partir de la part de résultat net revenant au Groupe, par rapport au nombre moyen d'actions 2001, déterminé à 333 323 882 actions.

**Résultat dilué par action**

Le calcul inclut en complément au dénominateur les actions convertibles sur emprunt obligataire (OCEANE), et options de souscriptions d'actions, portant le nombre moyen d'actions à 351.834.748.

- Ces résultats par action sont présentés en pied du compte de résultat consolidé.

- Pour l'exercice 1999, le résultat par action déterminé a été divisé par 10 pour être comparable à 2000 et 2001, compte tenu de la division du nominal.

## Note 6

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

#### • Détail des provisions par nature

	1 <sup>er</sup> janvier 2001	Changement de méthodes et périmètre + écarts de conversion	Virements de rubriques	Dotations	Reprises	31 décembre 2001
<b>Risques</b>						
• Garanties données aux clients	182	-	5	83	(77)	193
• Litiges / contentieux et réclamations sur travaux	272	3	25	82	(179)	203
• Chantiers terminés	148	(6)	(19)	33	(80)	76
• Participations	110	5	12	6	(21)	112
• Pénalités diverses et autres risques (2)	441	14	(5)	173	(182)	441
<b>Sous-total risques</b>	<b>1153</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>377</b>	<b>(539)</b>	<b>1 025</b>
<b>Charges</b>						
• Renouvellement matériels (Saur)	189	-	-	42	(33)	198
• Grosses réparations	53	1	-	13	(35)	32
• Impôts différés passif	81	1	17	19	(12)	106
• Règlement final des chantiers / charges de remise en état des sites	165	5	(5)	89	(89)	165
• Pertes à terminaison sur chantiers	64	-	13	47	(50)	74
• Indemnités de fin de carrière (personnel)	171	4	(20)	41	(17)	179
• Autres charges	126	11	7	65	(79)	130
<b>Sous-total charges</b>	<b>849</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>316</b>	<b>(315)</b>	<b>884</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 002</b>	<b>38</b>	<b>30</b>	<b>693</b>	<b>(854)</b>	<b>(1) 1 909</b>

(1) Les provisions pour risques et charges ventilées par activité figurent en note 13.

(2) Les provisions pour pénalités diverses et autres risques concernent, pour l'essentiel :

- les risques de non-paiement de certains clients, notamment à l'international
- les risques liés aux divers contrôles administratifs
- les risques techniques sur chantiers et réassurances
- divers

en Md€

0,1

0,1

0,1

0,1

0,4

## Note 7

### DETTES FINANCIÈRES

#### • Échéance des dettes financières

	À moins d'un an	De 1 à 4 ans	À 5 ans et plus	Total 12/01
Emprunts obligataires	33	1 240	16	1 289
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73	177	1 426	1 676
Emprunts et dettes financières divers	15	22	79	116
<b>Total dettes financières</b>	<b>121</b>	<b>1 439</b>	<b>1 521</b>	<b>(1) (2) 3 081</b>
Rappel au 31/12/00 :				
Dettes financières	108	1 428	1 492	3 028

(1) Les dettes financières ventilées par activité figurent en note 13.

(2) Dont 75 au titre des contrats de crédits-bails retraités.



• Répartition de la dette financière selon nature de taux

Répartition de la dette financière, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

	12/01	12/00
• Dettes à taux fixe (1)	88 %	79 %
• Dettes à taux variable	12 %	21 %

(1) Dettes à taux fixé pour plus d'un an.

• Sûretés réelles accordées en garantie des dettes financières

	12/01	12/00
• Hypothèques sur terrains / constructions ou nantissements de matériel	66	67
• Nantissements de titres (1)	1 949	1 977
• Délégations de créances et autres sûretés	264	242
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 279</b>	<b>2 286</b>

(1) Liés essentiellement au nantissement d'actions Bouygues Telecom et de prêt participatif détenus par Bouygues SA et BDT dans le cadre de la convention de crédit Bouygues Telecom.

• Répartition de la dette financière par devises :

	Euro	Livre Sterling	Dollar US	Franc CFA	Divers	Total
2001	2 751	80	85	106	59	3 081

## Note 8

### AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	12/01	12/00
• Dettes fiscales et sociales	1 883	1 680
• Dettes diverses : Etat - impôt sur les sociétés / dettes sur immobilisations / comptes courants avec : filiales, sociétés en participation non-consolidées et associés-tiers	2 073	2 124
• Comptes de régularisations et assimilés Dont produits constatés d'avance : 2 047	2 054	1 521
<b>TOTAL</b>	<b>6 010</b>	<b>5 325</b>

## Note 9

### RÉSULTAT FINANCIER

	2001	2000
• Produits de participations (sociétés non consolidées : filiales routières de fabrication d'enrobés et diverses)	14	16
• Charges d'intérêts nettes et autres charges assimilées (activités Immobilier et Services principalement)	(191)	(188)
• Différences de change (nettes)	5	(13)
• Dotations / reprises sur provisions financières (nettes)	(17)	(50)
• Transferts de produits financiers sur contrats de travaux à long terme, à caractère de produits d'exploitation, et transferts de charges financières	1	(3)
• Résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et produits d'autres valeurs mobilières et créances immobilisées	43	228
• Abandons de comptes courants en faveur de filiales non-consolidées, mises en équivalence et divers	(4)	(5)
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET</b>	<b>(149)</b>	<b>(15)</b>

L'évolution du résultat financier en 2001 s'explique principalement par la plus-value sur cession d'actions Bouygues (OPE Colas et cessions diverses) : + 131 en 2000 / En résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

## Note 10

### INSTRUMENTS FINANCIERS

À titre indicatif, les tableaux ci-après présentent la somme des en-cours notionnels, au 31 décembre 2001, de chaque type de produit utilisé, avec ventilation par maturité résiduelle pour les opérations de taux, par devise pour les opérations de change.

#### Sociétés intégrées

##### • Couverture du risque de taux

Date de l'échéance	En-cours au 31/12/01				Total en-cours
	2002	2003 à 2006	Au-delà	Total	12/00
<b>Swaps de taux</b>					
- sur actifs financiers	416	-	-	416	56
- sur passifs financiers	178	1 349	33	1 560	1 791
<b>Future Rate Agreements</b>					
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	-	-	-	-	49
<b>Caps / Floors</b>					
- sur actifs financiers	-	-	-	-	-
- sur passifs financiers	393	111	-	504	633

Pour les couvertures de taux renouvelables, les montants sont indiqués dans la colonne correspondant à l'échéance la plus lointaine.

##### • Couverture du risque de change

Devise	En-cours au 31/12/01 (contre-valeur M€)						Total en-cours	
	CHF	GBP	USD	HKD	MYR	Autres	Total	12/00
<b>Achats et ventes à terme</b>								
- Achats à terme	3	-	44	7	-	2	56	97
- Ventes à terme	4	178	272	(1) 34	(2) 12	16	516	734
<b>Swaps de devises</b>	88	55	125	29	-	10	307	286

(1) Dont 15 de HKD contre USD.

(2) Dont 12 de MYR contre USD.

Au 31 décembre 2001, la valeur de marché (NPV) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (50) millions de francs ; le calcul de la valeur de marché des instruments en portefeuille a été effectué par le Groupe, ou obtenu des contreparties bancaires avec lesquelles ils ont été contractés.

##### • Opérations optionnelles

Bouygues a cédé des contrats d'opérations optionnelles dits " Puts down & in, à barrière activante " relatifs à des actions TF1. Au 31 décembre 2001, ces opérations portaient sur 79 400 puts, pour un prix d'exercice compris entre 37 euros et 47,80 euros.

## Note 11

### RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

			2001	2000																								
• <b>Produits nets sur cessions d'immobilisations financières</b>			(1) 105	63																								
Cessions diverses nettes de reprises																												
• <b>Dotations nettes sur provisions exceptionnelles</b>			22	(50)																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Dotations</th> <th colspan="2">Reprises</th> </tr> <tr> <th>2001</th> <th>2000</th> <th>2001</th> <th>2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- Provisions complémentaires sur écarts de première consolidation</td> <td>(28)</td> <td>(7)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Autres provisions exceptionnelles et divers</td> <td>(106)</td> <td>(106)</td> <td>156</td> <td>63</td> </tr> <tr> <td></td> <td>(134)</td> <td>(113)</td> <td>156</td> <td>63</td> </tr> </tbody> </table>						Dotations		Reprises		2001	2000	2001	2000	- Provisions complémentaires sur écarts de première consolidation	(28)	(7)			- Autres provisions exceptionnelles et divers	(106)	(106)	156	63		(134)	(113)	156	63
	Dotations		Reprises																									
	2001	2000	2001	2000																								
- Provisions complémentaires sur écarts de première consolidation	(28)	(7)																										
- Autres provisions exceptionnelles et divers	(106)	(106)	156	63																								
	(134)	(113)	156	63																								
• <b>Résultats nets sur opérations de gestion</b>																												
- Produits exceptionnels sur recouvrements de créances, indemnités d'assurances reçues et divers																												
			29	42																								
- Charges exceptionnelles sur litiges, impôts et taxes, sinistres, amendes, créances irrécouvrables et charges de restructuration																												
			(84)	(44)																								
• <b>Divers</b>			1	4																								
<b>Résultat exceptionnel net</b>			<b>73</b>	<b>15</b>																								

Le résultat exceptionnel 2001 s'explique par les principales opérations ci-après :

(1) - Cession A.T.I. : Edenor, Sodem (participations en Argentine) + 56 avant impôts - Provision sur dévaluation du peso argentin (36) - Cession des titres Tanagra + 63.

## Note 12

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

#### • Décomposition de la charge nette d'impôts

	2001			2000
	France	Étranger	Total	Total
• Impositions exigibles par les administrations fiscales	(167)	(80)	(247)	(299)
• Impositions différées passif nettes	(7)	0	(7)	9
• Impositions différées actif nettes	(8)	1	(7)	152
• Impôts sur distributions	(3)	(4)	(7)	(14)
<b>TOTAL</b>	<b>(185)</b>	<b>(83)</b>	<b>(268)</b>	<b>(152)</b>

L'augmentation de la charge d'impôt du Groupe en 2001 pour 117 millions d'euros s'explique principalement par :

• IDA Bouygues société mère : Variation sur la constatation des impôts différés actif 2000/2001	(147)
• IDA Bouygues Telecom :	(23)
• TF1 :	30
• Autres divers :	23
	(117)

#### • Rapprochement entre taux d'impôt théorique et réel au compte de résultat consolidé (preuve de l'impôt)

Les différences constatées entre le taux d'imposition théorique de droit commun en vigueur en France, et le taux effectif constaté en charges de l'exercice sont les suivantes :

• Taux d'imposition théorique en France à fin 2001	(1) 36,43 %
• Créations/utilisations de reports fiscaux déficitaires	+ 1,03 %
• Effets des différences permanentes	+ 0,01 %
• Impôts non liés aux résultats, intégration fiscale, écarts de taux	- 3,01 %
<b>Taux effectif d'imposition</b>	<b>34,46 %</b>

(1) Taux d'impôt applicable à la société mère.

- **Actifs d'impôts différés non comptabilisés**

Actifs d'impôts différés non comptabilisés compte tenu du fait de leur récupération jugée peu probable : 162 millions d'euros, dont 160 au titre des activités de Construction, Routes et Immobilier (sur déficits fiscaux et décalages temporaires de consolidation).

- **Ventilation des actifs/passifs d'impôts différés comptabilisés par nature essentielle d'origine**

	Actif	Passif	Net
• Issus des reports fiscaux déficitaires	444		444
• Issus des différences temporaires	96	(106)	(10)
<b>Impositions différées nettes comptabilisées</b>	<b>540</b>	<b>(106)</b>	<b>434</b>

## Note 13

### INFORMATION SECTORIELLE

#### A) ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR ACTIVITÉ ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires Production des sociétés intégrées inclut le chiffre d'affaires comptable sur Travaux, ventes et prestations de services.

	Chiffre d'affaires 2001				Rappel 2000	
	France	International	Total 2001	% CA total	CA total	% CA total
<b>Télécoms - Médias</b>	3 461	250	3 711	18	3 301	17
• Bouygues Telecom	1 434	0	1 434		1 090	
• TF1	2 027	250	2 277		2 211	
<b>Services</b>						
• Saur	1 604	883	2 487	12	2 388	13
<b>Construction</b>	7 783	6 465	14 248	70	13 346	70
• Bouygues Construction	2 711	3 330	6 041		5 948	
• Colas	4 213	3 073	7 286		6 475	
• Bouygues Immobilier	859	62	921		923	
<b>Autres (1)</b>	18	9	27		25	
<b>CA consolidé</b>	<b>12 866</b>	<b>7 607</b>	<b>20 473</b>	<b>100</b>	<b>19 060</b>	<b>100</b>
	63 %	37 %			Dont 7 062 international	

(1) Bouygues société mère + filiales diverses (Infomobile...)

- **Analyse par zone géographique**

France	12 866	62,8	11 998	63,0
Europe de l'Ouest	2 225	10,9	1 910	10,0
Europe de l'Est	1 059	5,2	1 016	5,3
Afrique	1 569	7,7	1 473	7,7
Moyen Orient	32	0,2	92	0,5
États-Unis / Canada	1 763	8,6	1 489	7,8
Amérique Centrale et Sud	112	0,5	53	0,3
Asie / Pacifique	847	4,1	1 029	5,4
<b>TOTAL</b>	<b>20 473</b>	<b>100</b>	<b>19 060</b>	<b>100</b>

- **Répartition du CA, selon type de marchés, en France et à l'international (en %)**

	2001			2000		
	France	International	Total	France	International	Total
Marchés publics (1)	30	41	34	33	35	34
Marchés privés	70	59	66	67	65	66

(1) CA facturé directement aux services de l'État et collectivités locales (marchés de travaux et d'entretien pour l'essentiel) en France et à l'étranger.

## B) RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS NETTES INCORPORELLES ET CORPORELLES PAR MÉTIER ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)

	Bouygues Telecom	TF1	Sous-total Télécoms-Médias	Services Saur	Bouygues Construction
France et Dom	2 430	1 088	3 518	796	208
Europe	-	-	-	746	195
Afrique	-	-	-	354	199
Asie - Pacifique	-	-	-	-	18
Amériques	-	-	-	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>2 430</b>	<b>1 088</b>	<b>3 518</b>	<b>1 896</b>	<b>624</b>
% du total	30,1	13,4	43,5	23,5	7,7

## C) AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES PAR MÉTIER

(en millions d'euros)

	Bouygues Telecom	TF1	Sous-total Télécoms-Médias	Services Saur	Bouygues Construction
<b>Bilan :</b>					
Actif immobilisé (net)	2 434	1 239	3 673	2 179	826
Provisions risques et charges	52	154	206	489	536
Dettes financières	1 156	81	1 237	310	82
<b>Compte de résultat :</b>					
Résultat d'exploitation (2)	28	375	403	85	69
Dotations aux amortissements d'exploitation	223	100	323	113	136
Dotations aux provisions d'exploitation	112	74	186	155	299
Résultat courant	(59)	357	298	31	102
Résultats sur mises en équivalence	-	(25)	(25)	5	6
Impôts sur sociétés (3)	21	(123)	(102)	(18)	(55)
<b>Tableau des flux :</b>					
Capacité d'autofinancement	142	343	485	120	34
Investissements d'exploitation (bruts) (4)	395	97	492	196	254
Investissements financiers (bruts) (4)	4	409	413	24	21
<b>EBITDA</b>	<b>234</b>	<b>475</b>	<b>709</b>	<b>198</b>	<b>205</b>

(1) Autres activités : filiales diverses rattachées à Bouygues SA.

(2) Le résultat d'exploitation par destination est présenté ci-après au paragraphe D.

(3) Impôts exigibles et différés nets.

(4) Par activité d'origine des investissements réalisés.

NB : la répartition du résultat financier est présentée en D.

Colas	Bouygues Immobilier	Sous-total Construction	Bouygues SA	Autres	Total 12/01	Total 12/00
1 120	110	1 438	9	76	5 837	5 303
195	-	390	-	36	1 172	979
30	-	229	-	-	583	344
8	-	26	-	-	26	114
455	-	459	-	-	459	400
<b>1 808</b>	<b>110</b>	<b>2 542</b>	<b>9</b>	<b>112</b>	<b>8 077</b>	<b>7 140</b>
22,4	1,4	31,5	0,1	1,4	100,0	

Colas	Bouygues Immobilier	Sous-total Construction	Bouygues SA et autres (1)	Total 12/01	Total 12/00
2 320	122	3 268	155	9 275	8 381
461	76	1 073	141	1 909	2 002
197	58	337	1 197	3 081	3 028
299	45	413	(25)	876	812
234	5	375	11	822	710
161	29	489	6	836	612
272	37	411	(13)	727	797
36	-	42	-	22	7
(74)	(6)	(135)	(13)	(268)	(152)
420	41	495	35	1 135	1 213
311	9	574	26	1 288	1 358
34	11	66	160	663	1 292
<b>530</b>	<b>51</b>	<b>786</b>	<b>(13)</b>	<b>1 680</b>	<b>1 474</b>

## D) PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

En complément du compte de résultat consolidé par nature, une présentation analytique par destination, dégageant les soldes intermédiaires, par métier, est indiquée ci-après :

(en millions d'euros)

	Bouygues Telecom	TF1	Sous-total Télécoms-Médias	Services Saur
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>1 434</b>	<b>2 277</b>	<b>3 711</b>	<b>2 487</b>
Coût des ventes	(1 044)	(1 600)	(2 644)	(2 055)
<b>Marge brute</b>	<b>390</b>	<b>677</b>	<b>1 067</b>	<b>432</b>
	27,2 %	29,7 %	28,8 %	17,4 %
Coût de recherche et développement	(119)	(2)	(121)	(5)
Charges commerciales	(79)	(109)	(188)	(28)
Charges administratives	(164)	(191)	(355)	(314)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>28</b>	<b>375</b>	<b>403</b>	<b>85</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(87)</b>	<b>(18)</b>	<b>(105)</b>	<b>(54)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>(59)</b>	<b>357</b>	<b>298</b>	<b>31</b>

(1) Pour 2000, après reclassement de la participation des salariés en charges d'exploitation

### REMARQUES :

- Coût de recherche et de développement : il inclût, pour l'essentiel, le coût des laboratoires, services de recherches, direction scientifique (hors coût des études de prix marchés).
- Charges commerciales : elles incluent les directions commerciales et marketing ; le coût des études de prix travaux y figure également ; pour le secteur routier, celles-ci sont incluses en coût des ventes ou charges administratives et ne sont pas isolées analytiquement.

## Note 14

### BOUYGUES TELECOM : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

#### A) BILAN CONSOLIDÉ (100 %)

Actif	12/01	12/00	Passif	12/01	12/00
(net)					
<i>Immobilisations incorporelles</i>	413	292	<i>Capital et réserves</i>	646	1 363
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 390	2 247	<i>Résultat de l'exercice</i>	(61)	(277)
<i>Immobilisations financières</i>	5	3	<i>Emprunts participatifs</i>	755	713
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2 808</b>	<b>2 542</b>	<b>Capitaux propres et autres fonds propres</b>	<b>1 340</b>	<b>1 799</b>
<b>Actif circulant et comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>1 892</b>	<b>2 842</b>	<b>Provisions risques et charges</b>	<b>97</b>	<b>151</b>
<i>Dont</i>			<b>Dettes financières</b>	<b>2 153</b>	<b>2 152</b>
<i>impôts différés actif (IDA) :</i>	<i>773</i>	<i>502</i>	<b>Dettes non financières et comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>1 110</b>	<b>1 282</b>
<i>charges à répartir et autres</i>	<i>77</i>	<i>783</i>			
<b>Total Actif</b>	<b>4 700</b>	<b>5 384</b>	<b>Total Passif</b>	<b>4 700</b>	<b>5 384</b>

Bouygues Construction	Colas	Bouygues Immobilier	Sous-total Construction	Bouygues SA et autres	Total 12/01	Total 12/00
6 041 (5 306)	7 286 (6 270)	921 (800)	14 248 (12 376)	27 (20)	20 473 (17 095)	19 060 (16 007)
735 12,2 %	1 016 14,0 %	121 13,1 %	1 872 13,1 %	7	3 378 16,5 %	3 053 16,0 %
(25) (276) (365)	(33) 0 (684)	(7) (42) (27)	(65) (318) (1 076)	(1) (1) (30)	(192) (535) (1 775)	(117) (485) (1 639)
69	299	45	413	(25)	876 4,3 %	(1) 812 4,3 %
33	(27)	(8)	(2)	12	(149)	(15)
102	272	37	411	(13)	727	797

## B) COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	100 %		Quote-part Bouygues (53,7 %) (1)	
	2001	2000	2001	2000
Chiffres d'affaires	2 681	2 037	1 440	1 094
Autres produits d'exploitation	942	1 637	506	880
Charges d'exploitation	(3 570)	(3 869)	(1 918)	(2 079)
Résultat d'exploitation	53	(195)	28	(105)
Résultat financier	(155)	(152)	(83)	(81)
Résultat courant	(102)	(347)	(55)	(186)
Résultat exceptionnel	3	(11)	2	(6)
Impôts sur les bénéfices	39	(IDA) 81	21	44
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(1)	-	(1)	-
Divers	-	-	1	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé (Part Bouygues Telecom)</b>	<b>(61)</b>	<b>(277)</b>	<b>(32)</b>	<b>(148)</b>

(1) Avant élimination des opérations intra-groupe de niveau Bouygues.



## Note 15

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### A) ENGAGEMENTS DONNÉS

	2001	2000
<b>Engagements donnés par les sociétés intégrées</b>		
• Programmes et droits de télé-diffusion et de retransmissions sportives (TF1)	(3) 1 454	885
• METP : engagements auprès des établissements de crédit	22	24
• Autres avals et cautions (1) (2)	487	419
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 963</b>	<b>1 328</b>
PM : dettes financières assorties de garanties (voir note 7)	2 279	2 286
<b>B) ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
• Avals / cautions et divers reçus par les sociétés intégrées	155	94
• Programmes et droits de télé-diffusion et de retransmissions sportives (TF1)	1 451	(4) 885
• METP	22	24
• Autres engagements reçus	-	-
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>1 628</b>	<b>1 003</b>

(1) Dont engagements donnés pour le compte de sociétés liées non consolidées : 6 (activité routière pour l'essentiel).

(2) Le Groupe accorde dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties décennales ou de bonne fin, qui ne font pas l'objet d'une estimation chiffrée et d'une mention spécifique, sauf s'il s'avère que ces dernières pourraient donner lieu au versement de sommes quelconques par le Groupe. Elles donnent alors lieu à constitution de provisions pour risques et charges.

(3) Dont incidence des droits au titre des retransmissions sportives : 777, en augmentation de 331.

(4) Engagements 2000 reçus après réintégration de la réciprocité des engagements d'achats de programmes par TF1 (880).

Les provisions pour indemnités de fin de carrière et les contrats de crédit-bail font désormais l'objet d'une prise en compte au bilan et au compte de résultat consolidés.

## Note 16

### EFFECTIFS - RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### • Effectifs moyens

	2001	2000
Effectifs France		
Cadres	16 198	14 668
Agents de maîtrise et employés	23 474	22 082
Compagnons	27 622	25 919
<b>Sous-total effectifs France</b>	<b>67 294</b>	<b>62 669</b>
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	59 266	55 976
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>126 560</b>	<b>118 645</b>

#### • Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères, par les membres de la direction (Président directeur général et trois directeurs généraux), s'élève à 6 794 135 € dont 3 760 933 € de rémunération de base, 2 772 971 € de rémunération variable payée au début de 2002 et liées aux performances réalisées en 2001 et 260 231 € de jetons de présence.

Jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs : 699 054 €.

## Note 17

### LISTE DÉTAILLÉE DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt	% contrôle direct et indirect (1)
<b>A - TÉLÉCOMS - MÉDIAS</b>				
<b>1 . Télécommunications</b>				
<b>Intégration proportionnelle</b>				
BDT SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	59,47	
Bouygues Telecom SA et ses filiales	Vélizy-Villacoublay	France	53,71	
<b>2 . Communication</b>				
<b>Groupe TF1</b>				
<b>Intégration globale</b>				
Télévision Française 1 SA	Paris	France	41,68	
Ciby Droits Audiovisuels SA	Paris	France	41,68	100,00
La Chaîne Info (LCI) SCS	Paris	France	41,68	100,00
Les Films Ariane SA	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
Protécrea SA	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
Teleshopping SA	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
TF1 International SA	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
TF1 Publicité SA	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
TF1 Vidéo SA	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
Une Musique SA	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
e-TF1	Boulogne-Billancourt	France	41,68	100,00
Eurosport et ses filiales	Issy-les-Moulineaux	France	41,68	100,00
<b>Intégration proportionnelle</b>				
Film par Film SA	Paris	France	20,84	50,00
<b>Mise en équivalence</b>				
Télévision Par Satellite (TPS) SNC	Issy-les-Moulineaux	France	10,42	25,00
<b>B - SERVICES</b>				
<b>Gestion de services publics</b>				
<b>Groupe Saur</b>				
<b>Intégration globale</b>				
Saur SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	73,00	100,00
Saur International SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	72,99	99,99
Saur France SA (ex Cise SNC)	St-Quentin-en-Yvelines	France	73,00	100,00
Cise Réunion SA	St-Denis-de-la-Réunion	France	72,95	99,94
Coved SA	Guyancourt	France	73,00	100,00
Stéreau SA	Louveciennes	France	72,99	99,99
<b>ÉTRANGER</b>				
Compagnie Ivoirienne d'Électricité	Abidjan	Côte d'Ivoire	51,44	71,51
Gestagua	Madrid	Espagne	72,99	99,99
Saur UK LTD et ses filiales	Camberley	Royaume-Uni	72,99	100,00
Sénégalaise Des Eaux	Dakar	Sénégal	45,86	62,83
Saur Neptun Gdansk	Gdansk	Pologne	37,23	51,00
Sodeci	Abidjan	Côte d'Ivoire	35,67	50,88
Crea	Rome	Italie	51,82	100,00
<b>Intégration proportionnelle</b>				
Énergie du Mali	Bamako	Mali	28,47	39,00
<b>Mise en équivalence</b>				
Obras Sanit Mendoza	Mendoza	Argentine	23,42	32,08

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt	% contrôle direct et indirect (1)
<b>C - CONSTRUCTION</b>				
<b>1 . Bouygues Construction</b>				
<b>Intégration globale</b>				
Bouygues Construction SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,97	
<b>Bouygues Bâtiment</b>				
Bouygues Bâtiment SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,97	
<b>Filiales bâtiment France</b>				
Brézillon SA	Noyon	France	98,94	
Olin-Lanctuit SA	Courbevoie	France	99,95	
SB Ballestrero SA	Dammarie Les Lys	France	99,96	
<b>Filiales Entreprises France Europe</b>				
DV Construction SA	Bordeaux	France	99,96	
GTB Bouyer Duchemin SA	Nantes	France	99,96	
GFC SA	Bron	France	99,96	
Norpac SA	Villeneuve-d'Ascq	France	99,96	
Pertuy GTFC SA	Maxeville	France	99,96	
Quille SA	Rouen	France	99,96	
<b>ÉTRANGER</b>				
Bouygues UK LTD et ses filiales	Londres	Royaume-Uni	99,96	
Bouygues Deutschland GMBH	Francfort	Allemagne	99,96	
Losinger Construction SA	Berne	Suisse	99,96	
<b>Filiales Bâtiment International</b>				
Rinaldi Structal SA et ses filiales	Colmar	France	99,96	
<b>ÉTRANGER</b>				
Bouygues Hungaria	Budapest	Hongrie	99,96	
Bymaró	Casablanca	Maroc	99,94	
<b>Bouygues Travaux Publics</b>				
Bouygues TP SA	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96	
<b>ÉTRANGER</b>				
Losinger Sion	Berne	Suisse	99,63	
Prader AG	Zürich	Suisse	99,84	
<b>Autres filiales Bouygues Construction</b>				
DTP Terrassement SNC	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96	
Intrafor SA	Montigny-le-Bretonneux	France	99,96	
<b>ÉTRANGER</b>				
Acieroid Espanola et ses filiales	L'Hospitalet de Llobregat	Espagne	99,96	
Basil Read et ses filiales	Johannesburg	Afrique du Sud	70,60	
Bouygues Polska	Varsovie	Pologne	99,96	
Dragages et TP (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	Chine	99,96	
DTP Singapour	Singapour	Singapour	99,96	
IP Foundations Hong-Kong	Hong-Kong	Chine	99,87	
VSL International et ses filiales	Lyssach	Suisse	99,87	
DMB Malaisie	Kuala Lumpur	Malaisie	49,65	
<b>Pôle stationnement</b>				
Parcofrance SA et ses filiales	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,96	
<b>Groupe Bouygues Offshore</b>				
Bouygues Offshore SA	Montigny-le-Bretonneux	France	51,08	
Camom SNC	Montigny-le-Bretonneux	France	51,08	99,99
Sofresid SA et ses filiales	La Défense	France	51,18	99,96
<b>ÉTRANGER</b>				
BOS Congo	Pointe Noire	Congo	51,06	99,98
Delong Hersent	Urbanizacion Campo Allegre	Panama	51,06	100,00
Nissco	Lagos	Nigeria	30,65	60,00
Petromar UEM	Luanda	Angola	35,76	70,00
BOS Offshore UIE Ltd	Londres	Royaume-Uni	51,20	100,00

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt

Principales sociétés du Groupe	Ville	Pays	% intérêt	% contrôle direct et indirect (1)
<b>Groupe ETDE</b>				
ETDE SA et ses filiales régionales	Montigny-le-Bretonneux	France	99,96	
ETDE Réseaux et Communication SA	Massy	France	99,96	
Gallet Delage SA	Kremblin-Bicêtre	France	99,96	
ÉTRANGER				
Sté Gabonaise d'Électrification et de Canalisation (SOGEC)	Libreville	Gabon	84,38	
<b>Intégration proportionnelle</b>				
<b>Groupe Bouygues Offshore</b>				
SaiBos CML	Madère	Portugal	25,54	50,00
<b>Mise en équivalence</b>				
<b>Bouygues Bâtiment</b>				
Consortium Stade de France SA	La Plaine-Saint-Denis	France	33,32	
<b>Bouygues Travaux Publics</b>				
ÉTRANGER				
Aka RT	Budapest	Hongrie	40,97	41,49
Bina Fincom	Zagreb	Croatie	50,98	
Trans African Concessions (TRAC)	Kyalami	Afrique du Sud	21,64	30,00
<b>2 . Routes</b>				
<b>Groupe Colas</b>				
<b>Intégration globale</b>				
Colas SA et ses filiales régionales	Boulogne-Billancourt	France	95,79	
Grands Travaux Océan Indien (GTOI) SA	Le Port (La Réunion)	France	95,87	99,99
Sacer SA et ses filiales	Boulogne-Billancourt	France	95,80	99,99
Screg SA et ses filiales régionales	Boulogne-Billancourt	France	95,80	99,99
Spac SA et ses filiales	Clichy	France	95,80	99,99
Sécorail	Chatou	France	95,80	99,90
Société de Matériel Routier (Somaro) SA	Chatou	France	95,80	99,99
Colas Guadeloupe	Baie Mahault	France	95,80	99,98
Colas Martinique SA	Le Lamentin	France	95,80	99,98
Smac Acieroid SA et ses filiales	Vitry-sur-Seine	France	95,80	99,99
Axter SA	Précy sur Oise	France	95,80	99,99
Perrier	Saint-Priest	France	95,80	99,90
<b>ÉTRANGER</b>				
Alterra et ses filiales	Budapest	Hongrie	95,88	99,91
Colas Danmark	Virum	Danemark	95,80	100,00
Colas Genève et ses filiales	Lausanne	Suisse	95,04	99,21
Colas INC et ses filiales	Short Hills	États-Unis	95,80	100,00
Colas Maroc et ses filiales	Casablanca	Maroc	95,73	99,93
Colas UK LTD et ses filiales	Rowfant Crackley	Royaume-Uni	95,80	100,00
Sirada	Sroda	Pologne	55,82	58,20
Société Routière Colas Gabon	Libreville	Gabon	86,11	89,89
Screg Belgium et ses filiales	Bruxelles	Belgique	95,80	100,00
<b>Intégration proportionnelle</b>				
Carrières Roy SA	St-Varent	France	47,88	49,98
<b>Mise en équivalence</b>				
Cofiroute SA	Sèvres	France	15,96	16,66
<b>3 . Immobilier</b>				
<b>Intégration globale</b>				
Société Financière et Immobilière de Boulogne SA (SFIB)	Boulogne-Billancourt	France	100,00	
Bouygues Immobilier et ses filiales	Boulogne-Billancourt	France	100,00	

**D - FILIALES DIVERSES****Intégration globale**

Infomobile SA	Guyancourt	France	99,99	
Bouygues Relais SNC	St-Quentin-en-Yvelines	France	94,99	
Challenger SNC	St-Quentin-en-Yvelines	France	99,99	
Société Française de Participation & Gestion (SFPG) SA	Paris	France	99,76	
Sofic SA	Boulogne-Billancourt	France	100,00	
ÉTRANGER				
Challenger Réassurance	Luxembourg	Luxembourg	99,98	
Uniservice	Genève	Suisse	99,99	

(1) Si % de contrôle différent du % d'intérêt

# COMPTES INDIVIDUELS

## Bilan société mère au 31 décembre

Actif (en millions d'euros)

	Brut 2001	Amortissement 2001	Net 2001	Net 2000	Net 1999
Immobilisations incorporelles	2	1	1	1	-
Immobilisations corporelles	9	1	8	8	10
Immobilisations financières	5 196	291	4 905	4 857	3 370
<i>Participations</i>	4 722	278	4 444	4 387	2 924
<i>Créances rattachées à des participations</i>	455	7	448	425	327
<i>Autres</i>	19	6	13	45	119
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>5 207</b>	<b>293</b>	<b>4 914</b>	<b>4 866</b>	<b>3 380</b>
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	37	-	37	32	32
Créances diverses	718	-	718	608	381
Valeurs mobilières de placement	998	-	998	727	76
Disponibilités	5	-	5	5	10
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 758</b>	<b>-</b>	<b>1 758</b>	<b>1 372</b>	<b>499</b>
Comptes de régularisation	10	-	10	15	16
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 975</b>	<b>293</b>	<b>6 682</b>	<b>6 253</b>	<b>3 895</b>

**Passif** (en millions d'euros)

	Net 2001	Net 2000	Net 1999
Capital social	344	333	231
Primes et réserves	4 516	3 930	1 903
Report à nouveau	-	1	1
Résultat net de l'exercice	237	478	185
Provisions réglementées	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 097</b>	<b>4 742</b>	<b>2 320</b>
Provisions pour risques et charges	273	262	207
Dettes financières	1 197	1 200	1 282
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-
Dettes d'exploitation	27	19	29
Dettes diverses	88	30	55
<b>DETTES</b>	<b>1 585</b>	<b>1 511</b>	<b>1 573</b>
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Comptes de régularisation	-	-	2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 682</b>	<b>6 253</b>	<b>3 895</b>

## Compte de résultat (en millions d'euros)

	2001	2000	1999
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>74</b>	<b>64</b>	<b>93</b>
Autres produits d'exploitation	1	15	21
Achats et variations de stocks	-	-	(1)
Impôts, taxes et versements assimilés	(3)	-	(5)
Charges de personnel	(54)	(47)	(58)
Charges externes et autres charges d'exploitation	(37)	(49)	(69)
Dotations nettes aux comptes d'amortissements et de provisions	(5)	(2)	(2)
Quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	-	-	-
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(24)</b>	<b>(19)</b>	<b>(21)</b>
Produits et charges financiers	190	443	43
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>166</b>	<b>424</b>	<b>22</b>
Produits et charges exceptionnels	49	50	171
Impôts sur les bénéfices	22	4	(8)
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>237</b>	<b>478</b>	<b>185</b>

## Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros)

	2001	2000
<b>A - OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>198</b>	<b>340</b>
Résultat de l'exercice	237	478
Dotations aux amortissements	3	3
Dotations et reprises de provisions	12	(56)
Transfert de charges à répartir	-	1
Plus et moins-values sur cessions d'immobilisations	(54)	(86)
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>(47)</b>	<b>(268)</b>
Actif circulant	(114)	(228)
Passif circulant	67	(40)
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>151</b>	<b>72</b>
<b>B - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		
<b>Augmentation des actifs immobilisés</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	(1)
Acquisitions d'immobilisations financières	(55)	(1 397)
	<b>(56)</b>	<b>(1 398)</b>
Cessions d'actifs immobilisés	85	117
<b>Investissements nets</b>	<b>29</b>	<b>(1 281)</b>
Autres immobilisations financières nettes	(25)	(9)
Dettes sur immobilisations	-	3
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>4</b>	<b>(1 287)</b>
<b>C - OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation nette des capitaux propres	237	2 022
Dividendes versés	(120)	(78)
Diminution nette des dettes financières	(3)	(82)
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>114</b>	<b>1 862</b>
<b>VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)</b>	<b>269</b>	<b>647</b>
Trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier	733	86
Incidence apport partiel d'actif		
Variation de l'exercice	269	647
<b>TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 002</b>	<b>733</b>

## Notes sur les comptes individuels

### SOMMAIRE

- 1** - Faits significatifs de l'exercice
- 2** - Principes, règles et méthodes comptables
- 3** - Actif immobilisé
- 4** - Echéances des créances de l'actif circulant
- 5** - Comptes de régularisation
- 6** - Variation des capitaux propres
- 7** - Composition du capital de la société
- 8** - Provisions pour risques et charges
- 9** - Echéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 10** - Détails des comptes concernant les entreprises liées
- 11** - Opérations sur les instruments financiers
- 12** - Engagements hors bilan, donnés et reçus  
(dont engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite)
- 13** - Chiffre d'affaires
- 14** - Intégration fiscale et impôt sur les bénéfices
- 15** - Situation fiscale latente
- 16** - Effectif moyen employé pendant l'exercice
- 17** - Avances, crédits, rémunérations alloués aux organes d'administration et de direction
- 18** - Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2001
- 19** - Tableau des filiales et participations

Chiffres exprimés en millions d'euros.



## Note 1

### FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Euro

Les comptes sont présentés en euros.

#### 1.2 Augmentations de capital

- Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe Bouygues et du plan d'épargne Groupe Bouygues pour l'international, 10 034 985 actions nouvelles ont été souscrites par les salariés.

Il en résulte une augmentation de capital de 10 M€ (libérée à hauteur de 9,3 M€) et une prime d'émission de 220 M€ (libérée à hauteur de 204 M€).

- Levées d'options

Durant l'année 2001, 1 009 490 actions ont été émises (7,5 M€, prime incluse), suite à l'exercice par des salariés des options de souscription.

- Conversions Océane

12 216 actions ont été émises (0,3 M€, prime incluse), suite à la conversion de 1 200 obligations à option de conversion.

#### 1.3 Valeurs mobilières de placement

En janvier 2001, Bouygues a acquis 4,2 % du capital de Saur, auprès d'EDF International, pour un prix de 54,1 M€. Ces titres, qui ne sont pas destinés à être conservés, ont été comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

#### 1.4 Cession de titres

- Tanagra

Cession de la participation de 10 % détenue dans Tanagra, contre un paiement de 927 191 titres Unibail et une soulte en numéraire à terme.

L'opération a généré une plus-value (résultat exceptionnel) de 42,5 M€.

- Financière d'Ivry

Cession des 14 % que Bouygues détenait de la Financière d'Ivry, qui a dégagé une plus-value de 7,1 M€.

#### 1.5 Apports en comptes-courants

- Télécommunications

Dans le cadre du développement de son activité de télécommunications, Bouygues a procédé à des apports en comptes-courants, pour les montants suivants :

- BDT :	15,5 M€
- Bouygues Telecom :	7,4 M€

- Infomobile

Une avance en compte-courant a été faite pour un montant de 3,8 M€.

#### 1.6 Intégration fiscale

Lors de son conseil d'administration du 18 décembre 2001, Bouygues a décidé le renouvellement pour 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, de son option pour le régime de l'intégration fiscale.

#### 1.7 Résultat financier

Le résultat financier, d'un montant de 190 M€, comporte :

• Dividendes reçus et résultats des sociétés de personnes	+ 172,5 M€
• Intérêts nets	+ 21,1 M€
• Variation provisions sur filiales	- 6,2 M€
• Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	+ 8,1 M€
• Divers	- 5,5 M€

## Note 2

### PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### 2.1 Immobilisations incorporelles

Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement ainsi que les frais de recherche et de développement sont pris en charge à 100 % dans l'exercice. En règle générale, les logiciels informatiques acquis à des tiers sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur cinq ans maximum.

#### 2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes déductibles, les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont portés directement en charges dans l'exercice.

La production immobilisée est comptabilisée à son coût de production majoré d'un pourcentage de charges de structure. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la nature et de la durée de vie prévue de chaque matériel. Le matériel pouvant bénéficier de l'amortissement dégressif a fait l'objet d'une dotation complémentaire pour amortissement dérogatoire.

#### Durée de vie - Mode d'amortissement

Constructions	40 ans	linéaire
Installations générales	10 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

#### 2.3 Immobilisations financières

##### Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition non représentatifs d'une valeur vénale en sont exclus, et sont comptabilisés en charges.

##### Valorisation des titres de participation

Les titres de participation et les titres immobilisés sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité déterminée sur la base de critères objectifs (cours de Bourse pour les sociétés cotées, capitaux propres, rentabilité), d'éléments prévisionnels (conjoncture économique, perspectives de rentabilité) ou de tous autres éléments représentatifs de la valeur réelle des titres détenus.

Une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée entre les deux termes retenus.

##### Créances immobilisées

Les créances immobilisées figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de recouvrement, est inférieure à la valeur comptable.

#### 2.4 Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la date d'arrêt du bilan. Le cas échéant, le taux retenu est le taux couvert en cas de couverture de change.

Les écarts constatés sont portés à des comptes transitoires au bilan. Les pertes latentes sont prises en charges par le biais de provisions.

Les créances et dettes en devises de la zone euro ont été évaluées sur la base du cours de conversion contre l'euro.

#### 2.5 Valeurs mobilières de placement

L'estimation du portefeuille est conforme aux normes édictées par le plan comptable.

En l'occurrence :

- la valeur d'inventaire des obligations a été déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre 2001,
- la valeur d'inventaire des actions, sicav monétaires, des certificats de dépôts et des bons de caisse, a été déterminée par référence au dernier cours du 31 décembre 2001.

## 2.6 Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent essentiellement les frais d'émission des emprunts obligataires de janvier 1997, février et juillet 1999, pour la part non couverte par la prime d'émission. En cas d'obligations convertibles, la quote-part de frais non amortis afférente aux obligations converties en actions est imputée sur la prime d'émission des actions nouvelles.

La prime de remboursement des obligations concerne l'emprunt obligataire de juillet 1999 dont le prix d'émission correspond à 99,854% du montant nominal.

## 2.7 Provisions pour risques

Elles concernent essentiellement :

- les provisions pour impôt sur les sociétés, destinées à couvrir les montants d'impôt dus au titre des plus-values en sursis d'imposition,
- les provisions pour risques complémentaires sur pertes filiales. Cette provision est constituée pour les filiales dont la situation nette négative n'a pu être couverte par les provisions pour dépréciation sur titres et autres créances détenues par Bouygues sur ces filiales.

## 2.8 Instruments financiers de couverture

Afin de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêts sur le compte de résultat, la société est amenée à utiliser des instruments financiers de couverture.

Ces instruments ont pour caractéristiques communes :

- d'être limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change; swaps de taux d'intérêts, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux,
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traitées qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,

- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

Les gains et les pertes réalisés en cours d'exercice sur les opérations de ce type, ainsi que les provisions constituées au titre des pertes latentes constatées au 31 décembre 2001, font partie intégrante du résultat financier de l'exercice.

## 2.9 Engagements hors bilan

Engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite dont les méthodes et hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Méthode rétrospective des droits projetés avec salaires de fin de carrière
- Indemnité conventionnelle et bénévole en usage dans l'entreprise. Engagement mis en harmonie avec les dispositions contenues dans la loi du 30 Juillet 1987 et celle de la loi de finances 1988.
- Droits acquis au 31 décembre 2001.
- Classement du personnel en groupes homogènes en fonction du statut de l'âge et de l'ancienneté.
- Salaire mensuel moyen au 31 décembre 2001 de chaque groupe, majoré du coefficient de charges sociales patronales en vigueur.
- Revalorisation : 1,50 %                      Actualisation : 4,86 %
- Le taux de rotation moyen 2001 du personnel a été calculé à partir de la moyenne des sorties des années 1997 à 2001.
- Espérance de vie par référence aux tables de survie 1988 et 1990.

## Note 3

### ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur brute au 01/01/2001	Augmentations	Diminutions	Montants au 31/12/2001
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	2	-	-	2
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
Amortissements	(1)	-	-	(1)
<b>Valeur nette</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains - constructions	7	-	-	7
Autres	2	-	-	2
<b>Valeur brute</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>
Amortissements	(1)	-	-	(1)
<b>Valeur nette</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	4 669	56	3	4 722
Créances rattachées à participations	427	28	-	455
Autres	51	-	32	19
<b>Valeur brute</b>	<b>5 147</b>	<b>84</b>	<b>35</b>	<b>5 196</b>
Provisions	(290)	(31)	(30)	(291)
<b>Valeur nette</b>	<b>4 857</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>4 905</b>
<b>Total valeur nette</b>	<b>4 866</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>4 914</b>
Dont à plus d'un an :				Brut
Créances rattachées à des participations				455
Prêts				-
Autres				1
<b>Total</b>				<b>456</b>

## Note 4

### ÉCHÉANCES CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

	Brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Avances et acomptes	-	-	-
Créances d'exploitation	47	40	7
Créances diverses	708	678	30
<b>TOTAL</b>	<b>755</b>	<b>718</b>	<b>37</b>

## Note 5

### COMPTES DE RÉGULARISATION

	Au 01/01/2001	Transfert	Augmentation de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Au 31/12/2001	dont à moins d'un an
Frais d'émission d'emprunts	8	-	-	2	6	2
Frais d'acquisition immobilisations	4	-	-	1	3	1
<b>Total charges à répartir</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3</b>
Primes de remboursement des obligations						
Autres	2	-	1	2	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>4</b>

## Note 6

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant
<b>Capitaux propres au 31/12/00 (avant affectation des résultats)</b>	<b>4 265</b>
Résultat affecté à la situation nette	478
Prélèvement au titre des dividendes distribués	(120)
<b>Capitaux propres après affectation du résultat</b>	<b>4 623</b>
Augmentation du capital et réserves	237
Résultat de l'exercice	237
<b>Capitaux propres au 31/12/01</b>	<b>5 097</b>

## Note 7

### COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

	Nombre de voix	Nombre d'actions	Nombre de certificats d'investissement	Total
Au début de l'exercice	367 521 656	332 074 968	619 720	332 694 688
Mouvement de l'exercice	52 232 509	(1) 11 083 403	(26 712)	11 056 691
À la fin de l'exercice	419 754 165	343 158 371	593 008	343 751 379
<b>Nominal :</b>				<b>1 €</b>

(1) dont augmentation de capital en date du 28 décembre 2001, par émission de 10 034 985 actions nouvelles réservées aux salariés, dans le cadre du Plan d'épargne Groupe.

## Note 8

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au 01/01/2001	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Au 31/12/2001
Provisions sur filiales	6	26	-	32
Provisions pour impôt	222	7	1	228
Autres provisions	34	1	25	10
<b>Provisions pour risques</b>	<b>262</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>270</b>
<b>Provisions pour charges</b>		<b>3</b>		<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>37</b>	<b>26</b>	<b>273</b>
Provisions d'exploitation		3		
Provisions financières		27	22	
Provisions exceptionnelles		7	4	
		<b>37</b>	<b>26</b>	

## Note 9

### ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Passif	Brut	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Obligations à option de conversion (1)	433	7	426	-
Autres emprunts obligataires				
<i>Emprunt obligataire janvier 1997(2)</i>	242	13	229	-
<i>Emprunt obligataire juillet 1999 (3)</i>	512	12	500	-
	754	25	729	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	8	1	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 196</b>	<b>40</b>	<b>1 156</b>	<b>-</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes diverses</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 311</b>	<b>155</b>	<b>1 156</b>	<b>-</b>

(1) Obligations à option de conversion février 1999 d'un montant de 3,28 MdF, soit 500 M€ au taux de 1,7 %.  
Modalité de remboursement : amortissement normal le 1<sup>er</sup> janvier 2006, par remboursement au pair.  
1 200 obligations ont été converties en 12 216 actions au cours de l'exercice 2001.

(2) Emprunt obligataire janvier 1997 d'un montant de 1,5 MdF, soit 228,7 M€ au taux de 5,75 %.  
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 6 janvier 2004, par remboursement au pair.

(3) Emprunt obligataire juillet 1999 d'un montant de 3,28 MdF, soit 500 M€ au taux de 4,875 %.  
Modalité de remboursement : amortissement en totalité le 3 juillet 2006, par remboursement au pair.

## Note 10

### DÉTAILS DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	Montant		Montant
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Immobilisations financières	5 177	Dettes financières	-
Créances d'exploitation	36	Dettes d'exploitation	2
Créances diverses	643	Dettes diverses	85
<b>TOTAL</b>	<b>5 856</b>	<b>TOTAL</b>	<b>87</b>
<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
Charges d'exploitation	11	Produits d'exploitation	73
Charges financières	3	Produits financiers	221
Charges d'impôt société	-	Produits d'impôt société	44
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>338</b>

## Note 11

### OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- Couverture du risque de taux

En-cours au 31/12/01 par échéance	2002	2003 à 2006	Au-delà	Total
<b>Swaps de taux</b>				
Sur actifs financiers	416	-	-	416
Sur passifs financiers	30	183	8	221

- Couverture du risque de change (contre-valeur en millions d'euros)

En-cours au 31/12/01 par devise	CHF	GBP	Autres	Total
<b>Achats ventes à terme</b>				
Achats à terme	-	-	-	-
Ventes à terme	-	129	5	134
<b>Swaps de devises</b>	74	-	-	74

#### Opérations optionnelles

Bouygues a vendu des contrats optionnels dits "Puts down & in, à barrière activante" relatifs à des actions TF1.

Au 31 décembre 2001, ces opérations portaient sur 79 400 puts pour un prix d'exercice compris entre 37 euros et 47,80 euros.

Dans la mesure où ces puts seraient exercés, Bouygues serait amené à se porter acquéreur de tout ou partie de ces titres, ceux-ci renforceraient ainsi sa part d'intérêt dans des conditions jugées favorables.

## Note 12

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Montant de la garantie totale	Dont entreprises liées
<b>Engagements donnés (passif)</b>		
<b>Engagements de garantie</b>		
Avals et cautions (non bancaires)	-	-
Nantissements dans le cadre d'opérations de crédit		
Bouygues Telecom (actions)	1 241	-
<b>Indemnités de départ à la retraite</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
<b>Dettes assorties de garanties</b> (hypothèque - nantissement)	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>5</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 249</b>	<b>-</b>
<b>Engagements reçus (actif)</b>		
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Note 15

### SITUATION FISCALE LATENTE

	Au 01/01/2001		Variation exercice		Au 31/12/2001	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Charges non déductibles temporairement</b>						
Provision pour impôt	222	-	7	1	228	-
Autres provisions	38	-	27	22	43	-
<b>TOTAL</b>	<b>260</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>23</b>	<b>271</b>	<b>-</b>
<b>Charges déduites fiscalement et produits imposés fiscalement et non comptabilisés</b>						
Écart conversion actif	-	2	2	-	-	-
Écart conversion Passif	-	-	-	-	-	-
Écart conversion	-	2	2	-	-	-
Charges à répartir	-	11	2	-	-	9
Bons Capitalisation	4	-	3	4	3	-
Prime sur Puts	5	-	-	5	-	-
Autres produits et charges	9	11	5	9	3	9
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

## Note 13

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Bouygues est composé essentiellement de refacturations aux filiales de frais de services communs.

## Note 14

### INTÉGRATION FISCALE ET IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Bouygues SA a opté depuis 1997 pour le régime d'intégration fiscale (Art. 223 A à U du CGI). Outre Bouygues SA, le périmètre d'intégration fiscale 2001 compte 79 filiales.

Le conseil d'administration du 18/12/01 a décidé le renouvellement de l'option pour le régime de l'intégration fiscale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2006.

Chaque société comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration, l'économie d'impôt étant appréhendée par la société mère.

À la fin de l'exercice, la société a constaté un produit d'impôt sur les bénéfices, se répartissant ainsi qu'il suit :

	M€
Charge nette d'impôts	21
Intégration fiscale (IS reçu des filiales bénéficiaires intégrées)	(43)
<b>TOTAL</b>	<b>(22)</b>



## Note 16

### EFFECTIF MOYEN EMPLOYÉ POUR L'EXERCICE

	2001	2000
Cadres	197	185
Employés, techniciens et agents de maîtrise (ETAM)	64	62
Ouvriers (CNRO)		2
<b>TOTAL</b>	<b>261</b>	<b>249</b>

## Note 17

### AVANCES, CRÉDITS, RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉS AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction :

- Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures, perçues des sociétés françaises et étrangères par les membres de la direction (Président - directeur général et trois directeurs généraux délégués) s'élève à 6,794 M€ dont 3,761 M€ de rémunération de base, 2,773 M€ de rémunération variable payée au début 2002, et liées aux performances réalisées en 2001 et 0,26 M€ de jetons de présence .
- Jetons de présence alloués aux administrateurs et aux censeurs : 0,515 M€

## Note 18

### INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2001

Titres de participation	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire (1)
TF1	85 022 704	40,11	2 414 (a)
Bouygues Telecom	7 725 898	21,00	1 241
Colas	29 018 236	95,02	1 838 (a)
Saur	9 185 260	73,00	453
BDT	9 850 541	51,00	523 (b)
SFIB	24 994	99,98	243
Bouygues Construction	1 705 038	99,93	88 (b)
Autres titres			80
<b>Total titres de participation</b>			<b>6 880</b>
Autres titres			887 (a)
Bons de caisse			114 (a)
<b>Total valeurs mobilières de placement</b>			<b>1 001</b>
<b>Total valeurs mobilières</b>			<b>7 881</b>

(1) La valeur d'inventaire retenue est, pour le cas général, la valeur nette comptable des titres.

Lui est substituée, si elle se révèle supérieure :

(a) la valeur boursière (cours de clôture pour les actions, cours moyen du dernier mois pour les obligations),

(b) la quote-part de situation nette.

## Note 19

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital (1)	Autres capitaux propres (1)	%	Valeur comptable des titres (2)		Prêts et avances (2)	Cautions et avals (2)	CA HT (2)	Résultat (2)	Dividendes encaissés (2)	Obs.
				brute	nette						
<b>A - Renseignements détaillés</b>											
<b>1. Filiales (% &gt; 50)</b>											
FRANCE											
BDT	294	739	51,000	418	418	282	-	-	(7)	-	
Bouygues Construction	27	40	99,930	59	59	-	-	6 324	21	32	(5)
Bouygues Relais	-	-	98,947	-	-	-	-	-	9	-	
C2S	-	-	99,940	-	-	-	-	11	-	-	
Colas	46	618	95,019	1 443	1 443	-	-	7 328	203	62	(5)
Fiduciné	44	(46)	100,000	84	0	-	-	-	-	-	(5)
Infomobile	9	(6)	100,000	75	0	8	-	15	(4)	-	(4)
Saur	200	383	73,000	453	453	-	-	2 494	32	7	
SFIB	38	77	99,976	243	243	-	-	940	31	-	(5)
SFPG	-	(18)	99,760	-	-	-	-	-	(20)	-	(5)
SNC Challenger	-	-	99,990	15	15	-	-	14	4	-	(6)
Sofic	-	-	99,975	60	-	5	-	-	(3)	-	(4)
Sotegi	-	-	99,760	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>				<b>2 850</b>	<b>2 631</b>	<b>295</b>		<b>17 126</b>	<b>266</b>	<b>101</b>	
<b>ETRANGER</b>											
Uniservice	50	5	99,992	31	31	-	-	-	5	4	
<b>TOTAL</b>				<b>31</b>	<b>31</b>				<b>5</b>	<b>4</b>	
<b>2. Participations (10 &lt;= % &lt; 50)</b>											
FRANCE											
Bouygues Telecom	561	84	21,000	1 241	1 241	158	-	2 681	(60)	-	
SPEIG	10	-	49,818	1	1	-	-	15	-	-	
TF1	42	518	40,105	530	530	-	-	2 282	210	55	(5)
<b>TOTAL</b>				<b>1 772</b>	<b>1 772</b>	<b>158</b>		<b>4 978</b>	<b>150</b>	<b>55</b>	
<b>TOTAL ÉTRANGER</b>				<b>0</b>	<b>0</b>						
<b>B - Autres renseignements</b>											
<b>1. Autres filiales</b>											
FRANCE				<b>24</b>	<b>9</b>						(3)
ÉTRANGER				<b>11</b>	<b>1</b>						
<b>2. Autres participations</b>											
FRANCE				<b>28</b>	<b>37</b>	<b>2</b>					(4)
ÉTRANGER				<b>6</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>4 722</b>	<b>4 444</b>	<b>455</b>		<b>22 104</b>	<b>421</b>	<b>160</b>	

(1) Dans la monnaie locale d'opération.

(2) En euros

(3) Ecart de réévaluation.

(4) Provisions sur prêts et avances dont 2 pour Infomobile et 3 pour Sofic.

(5) Sociétés mères de sous-groupe : réserves, chiffre d'affaires et résultat (hors part des tiers) consolidés du sous-groupe.

(6) Exercice au 30/11.

(7) Cautions et avals donnés concernant la société ou ses filiales.





## Section 4

# Assemblée générale mixte du 25 avril 2002

---

<b>Ordre du jour</b>	116
<b>Rapport du conseil et exposé des motifs sur les résolutions</b>	117
<b>Rapport spécial sur les options consenties</b>	121
<b>Rapports des commissaires aux comptes</b>	
1 - Rapport général sur les comptes annuels	124
2 - Rapport sur les comptes consolidés	125
3 - Rapport spécial sur les conventions réglementées	126
4 - Rapport sur la réduction du capital en cas d'annulation d'actions achetées	130
5 - Rapport spécial sur les autorisations d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières	131
6 - Rapport sur la souscription d'actions réservée aux salariés	132
7 - Rapport des commissaires aux apports sur l'appréciation de la valeur des apports	133
<b>Projet de résolutions</b>	138

---

# ORDRE DU JOUR

## 1 - Partie ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2001.
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2001.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 présentés par le conseil.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 présentés par le conseil.
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2001.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées.
- Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement.

## 2 - Partie extraordinaire

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- Rapport des commissaires aux apports.
- Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'utiliser les délégations permettant d'augmenter le capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique portant sur les titres de la société.
- Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés du Groupe, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital.
- Modification des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.
- Approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB par Bouygues ; constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB ; modification corrélative de l'article 6 des statuts.

# RAPPORT DU CONSEIL ET EXPOSÉ DES MOTIFS SUR LES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale mixte afin de soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

## Résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l'Assemblée

Nous soumettons à votre approbation les neuf résolutions suivantes :

### A - Comptes individuels – comptes consolidés affectation du résultat – conventions réglementées

La **première résolution** a pour objet l'approbation des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2001, qui font notamment ressortir un bénéfice net de 236 941 211,51 euros, et le quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2001.

La **deuxième résolution** a pour objet l'approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2001, qui font notamment ressortir un bénéfice net part du groupe de 344 054 milliers euros.

La **troisième résolution** a pour objet l'affectation du résultat, le dividende net proposé, payable en numéraire, étant de 0,36 euro par action et par certificat d'investissement, avec un avoir fiscal de 0,18 euro (calculé au taux de 50 %).

La **quatrième résolution** a pour objet l'approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### B - Nomination d'administrateurs

La **cinquième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de la société Artemis, représentée par madame Patricia Barbizet, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

La **sixième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Michel Derbesse, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

La **septième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Alain Dupont, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

La **huitième résolution** a pour objet le renouvellement du mandat d'administrateur de monsieur Patrick Le Lay, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

### C - Programme de rachat par la société de ses propres actions et certificats d'investissement

La **neuvième résolution** a pour objet d'autoriser, pour une durée de 18 mois, le conseil d'administration à opérer sur les titres de la société, dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, lui permettant de procéder à l'achat d'actions ou de certificats d'investissement de la société, dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions.

Les objectifs de ce programme de rachat d'actions seraient, par ordre de priorité, les suivants :

- la régularisation de cours par intervention systématique en contre tendance ;
- l'achat et la vente en fonction des situations du marché ;
- l'attribution desdites actions rachetées aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou de son Groupe, dans le cadre de la politique de développement de l'actionnariat salarié ;
- la remise desdites actions rachetées à titre d'échange, de paiement ou autre, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer plus généralement les conditions d'une transaction, ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- la conservation ou, le cas échéant, la cession ou le transfert par tous moyens desdites actions rachetées dans le cadre d'une gestion active des fonds propres, au regard des besoins de financement ;
- l'annulation éventuelle desdites actions rachetées en vue d'optimiser le résultat par action et d'optimiser la rentabilité des fonds propres, sous réserve d'une autorisation spécifique de l'Assemblée générale extraordinaire.

Les certificats d'investissement pourront être achetés en vue de leur conservation ou, le cas échéant, de leur cession ou de leur transfert par tous moyens. La société envisage surtout, lorsqu'elle détiendra des certificats d'investissement, d'acheter des certificats de droit de vote, pour annuler les actions ainsi reconstituées.

Le conseil opérerait selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat : 50 euros par action ou certificat d'investissement,
- prix minimum de vente : 25 euros par action ou certificat d'investissement.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions et de certificats d'investissement serait de 600 000 000 euros.

La société a soumis au visa de la Commission des Opérations de Bourse la note d'information relative à ce programme de rachat.

Cette autorisation se substituerait, à compter de ce jour, à celle précédemment accordée par l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2001 dans sa onzième résolution.

### Résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Dans sa partie extraordinaire, vous sont soumises onze résolutions concernant une autorisation de réduction du capital, le renouvellement des autorisations en matière d'émission de valeurs mobilières ainsi qu'une autorisation en vue d'augmenter le capital en faveur des salariés, la mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi relative aux nouvelles régulations économiques et un projet de fusion simplifiée d'une filiale, dont le capital est détenu à 100 %.

#### A - Délégation au conseil, en vue de l'annulation des actions rachetées

Nous vous demandons, dans la **dixième résolution**, d'autoriser le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital par annulation de tout ou partie des actions que la société pourrait détenir en vertu de l'utilisation des diverses autorisations de rachats d'actions données par l'assemblée au conseil, dans la limite de 10 % du capital, par périodes de 24 mois.

#### B - Délégations au conseil, en vue de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, y compris en période d'offre publique

1. Nous vous proposons, dans la **onzième résolution**, de renouveler la délégation donnée au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, en vue d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certi-

cats d'investissement, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions (obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables en actions, bons de souscription autonomes etc.) et d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Ainsi que vous l'aviez précédemment autorisé, le montant nominal maximum des actions qui pourraient être ainsi émises serait limité, hors incorporation de réserves, à 150 000 000 euros et le montant nominal maximum des titres de créances susceptibles d'être émis serait fixé à 4 000 000 000 euros. Sur ces montants s'imputeraient les montants des émissions réalisées en vertu de la douzième résolution. Quant au montant nominal maximum d'augmentation du capital réalisée par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, il serait limité au montant global des sommes pouvant être incorporées.

La durée de validité de la délégation prévue par la onzième résolution est de 26 mois.

2. Nous vous demandons, dans la **douzième résolution**, qui comporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement, de permettre au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, d'émettre, sur le marché français ou sur le marché international, les mêmes titres que ceux visés par la onzième résolution. La présente délégation permet en outre au conseil d'émettre des titres destinés à rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange qu'elle aurait initiée.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées dans le cadre de la douzième résolution serait limité, comme celui prévu par la onzième résolution, à 150 000 000 euros et celui des titres de créances à 4 000 000 000 euros. Sur ces montants s'imputeraient les montants des émissions réalisées en vertu de la onzième résolution.

La durée de la délégation prévue par la douzième résolution est, comme celle visée à la onzième résolution, de 26 mois.

3. Dans tous les cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, il pourra être institué, en plus du droit de souscription à titre irréductible, un droit de souscription à titre réductible permettant aux titulaires de titres anciens de souscrire, à titre réductible, un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre préférentiel proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposeront et dans la limite de leurs demandes.

Dans les cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le conseil pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement un droit de priorité de souscription ne constituant pas un titre négociable. Il est prévu, dans cette même délégation, que l'émission des titres de capital se fasse sur la base de la moyenne des premiers cours cotés de l'action pendant 10 jours de Bourse consécutifs choisis parmi les 20 derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission, après correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, étant précisé qu'en cas d'émission de bons de souscription d'actions, la somme reçue par la société lors de la souscription des bons sera prise en compte dans ce calcul.

4. Nous vous demandons, dans la **treizième résolution**, de donner à votre conseil d'administration l'autorisation, avec faculté de subdélégation à son président, pendant une durée comprise entre la date de la présente assemblée et la date de celle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002, d'utiliser en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations qui lui ont été consenties par les onzième et douzième résolutions, d'augmenter, par tous moyens, le capital social, dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 euros.
5. Conformément aux dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi par le conseil d'administration lors de l'application des résolutions par lesquelles l'assemblée aurait autorisé l'émission des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ce rapport décrira les conditions définitives de l'opération et indiquera :

- l'incidence de l'émission proposée sur la situation des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice, étant précisé que si cette clôture est antérieure de plus de six mois à l'opération envisagée, cette incidence sera appréciée au vu d'une situation financière intermédiaire établie selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel ;
- l'incidence théorique sur la valeur boursière de l'action telle qu'elle résultera de la moyenne des 20 séances de Bourse précédant l'opération.

Ces informations seront données en tenant compte de l'ensemble des titres émis susceptibles de donner accès au capital.

6. Comme conséquence des trois autorisations sollicitées ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir conférer à votre conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, tous pouvoirs pour arrêter toutes autres conditions et modalités des émissions de valeurs mobilières, accomplir toutes opérations et formalités et apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital.

#### C - Délégation au conseil, en vue d'augmenter le capital en faveur des salariés, y compris lors de la réalisation d'une augmentation de capital

Nous vous proposons, dans la **quatorzième résolution**, de renouveler, pour une durée de vingt-six mois, la délégation donnée au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe.

Le renouvellement de cette autorisation, dans le cadre des nouvelles dispositions instaurées par la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, permettrait notamment aux salariés de se constituer une épargne à long terme grâce au plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

En outre, cette résolution vise, en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des délégations conférées au conseil par l'assemblée générale dans ses onzième et douzième résolutions ou réalisée suite à l'exercice d'options de souscription d'actions ou à l'exercice de valeurs mobilières composées, à demander au conseil d'administration de décider de réaliser, s'il le juge opportun, une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 443-5 du Code du travail, dans une limite maximum de 10 % de l'augmentation de capital principale.

Nous vous rappelons que faisant usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 31 mai 2001, le conseil d'administration a procédé, fin 2001, à une augmentation de capital de 230 001 856,20 euros (nominal + prime d'émission) réservée aux salariés. Près de 30 000 collaborateurs ont apporté leur épargne à deux fonds communs de placement à effet de levier dénommés "Bouygues Confiance 2" et "Bouygues Confiance 2 International" qui ont souscrit à cette augmentation.

#### D - Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques

Nous vous proposons, dans la **quinzième résolution**, de modifier les statuts à l'effet de prendre en compte les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques concernant l'identification des actionnaires.



Nous vous proposons, dans la **seizième résolution**, de modifier les statuts à l'effet de prendre en compte les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques concernant l'équilibre des pouvoirs et le fonctionnement des organes dirigeants, notamment la possibilité désormais donnée au conseil de choisir entre les deux formes d'organisation de la direction générale : le cumul ou la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

#### **D - Fusion par voie d'absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB, filiale à 100 %.**

Nous vous demandons, dans les **dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième résolutions**, d'approuver la fusion par voie d'absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB par la société Bouygues et ce, dans le cadre d'une simplification de l'organigramme de l'activité "Immobilier " du Groupe avec la disparition de la société holding intermédiaire.

Nous vous précisons, en effet, que la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB détient l'intégralité des actions composant le capital social de Bouygues Immobilier.

La société Bouygues détenant, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce, l'intégralité des actions composant le capital de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB, la fusion serait placée sous le régime prévu à l'article L. 236-11 du Code de commerce.

Par suite, la fusion serait soumise à la seule approbation de l'Assemblée générale de la société Bouygues, statuant au vu du rapport de messieurs Bernard Lelarge et Lionel Guibert, commissaires aux apports désignés par ordonnance du Tribunal de commerce de Paris du 29 janvier 2002. La Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB serait dissoute sans liquidation du seul fait de cette décision.

Il n'y aurait pas lieu de procéder à une augmentation de capital de la société Bouygues en rémunération des apports.

L'évaluation de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB à partir de son actif net, valorisé à la date du 31 décembre 2001, conduit à une valeur de 246 430 431,28 euros.

Cette valorisation a été déterminée sur la base de la valeur vénale du patrimoine transmis, effectuée par la Banque Rothschild et Compagnie.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB et la valeur comptable de cette participation dans les livres de la société Bouygues dégagerait un boni de fusion de 3 579 146,81 euros.

Cette fusion prendrait effet sur les plans comptable et fiscal rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

La fusion serait réalisée sous le régime de droit commun en matière d'impôts sur les sociétés étant précisé que le montant des déficits reportables de la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB permettrait de réaliser la fusion sans dégager d'imposition significative à la charge de la société Bouygues.

Nous vous demandons également d'affecter le boni de fusion à un compte " prime de fusion " et d'autoriser le conseil d'administration à imputer sur le boni de fusion l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la fusion et plus généralement de toutes sommes conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

Enfin, il conviendra d'apporter la modification corrélative à l'article 6 des statuts " Apports " à l'effet de prendre en compte la réalisation définitive de la fusion.

Nous vous précisons également que le comité d'entreprise de la société Bouygues, réuni le jeudi 28 février 2002, a donné un avis favorable à ce projet de fusion simplifiée.

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

**Le conseil d'administration**

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS CONSENTIES en vertu des articles L 225-177 et L 225-186 du Code du Commerce

Assemblée générale mixte

L'Assemblée générale mixte du 25 mai 2000 a autorisé par sa seizième résolution le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes. Cette autorisation a été conférée pour une durée de cinq ans, les bénéficiaires de ces options devant être les salariés et / ou les mandataires sociaux de la société Bouygues ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article 208-4 de la loi du 24 juillet 1966 (art. L 225-180 I du code de commerce).

Conformément aux articles L 225-184 et L 225-180 II du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée générale des opérations réalisées en vertu de cette autorisation et en application des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

## SOCIÉTÉ BOUYGUES

### 1) Octroi d'options par la société Bouygues

Le conseil d'administration informe l'Assemblée générale que des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été consenties durant l'année 2001.

#### Informations générales

Date de l'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice des options (€)
27/03/01	2 023 600	39,40
03/07/01	1 500 000	38,62
18/09/01	500 000	33,75
<b>TOTAL</b>	<b>4 023 600</b>	

Au total 4 023 600 options ont été attribuées par le conseil d'administration à 1 073 bénéficiaires, mandataires sociaux ou salariés de la société ou des sociétés du groupe Bouygues.

Le prix d'exercice de ces options a été fixé à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le conseil d'administration au cours duquel les options ont été consenties. Ces options ont une durée de validité de sept ans à compter de leur date d'attribution.

### Options consenties aux mandataires sociaux de la société Bouygues

Dans le cadre de ses décisions des 27 mars et 3 juillet 2001, le conseil d'administration a octroyé aux mandataires sociaux des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues, à raison des mandats et fonctions qu'ils exercent dans la société.

	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Martin Bouygues	Bouygues	27/03/01	70 000	39,40
Michel Derbesse	Bouygues	27/03/01	60 000	39,40
Philippe Montagner	Bouygues	27/03/201 03/07/01	40 000 500 000	39,40 38,62
Olivier Bouygues	Bouygues	27/03/01	20 000	39,40
<b>TOTAL</b>	<b>Bouygues</b>		<b>690 000</b>	

### Options consenties aux dix salariés de la société Bouygues ayant reçu le plus grand nombre d'options

Dans le cadre de ces mêmes décisions du conseil d'administration, les dix salariés ayant reçu le plus grand nombre d'options consenties par la société Bouygues et/ou par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code du commerce sont les suivants :

Salariés de la société Bouygues SA	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
François Bertière	Bouygues	27/03/01	10 000	39,40
Jean-Pierre Combot	Bouygues	27/03/01 03/07/01	40 000 500 000	39,40 38,62
Yves Gabriel	Bouygues	27/03/01	15 000	39,40
Jean-François Guillemin	Bouygues	27/03/01	10 000	39,40
Patrick Le Lay	TF1	2001	300 000	27,80
Michel Maitre	Bouygues	27/03/01	15 000	39,40
Olivier Poupart-Lafarge	Bouygues	27/03/201 03/07/01	50 000 500 000	39,40 38,62
Alain Pouyat	Bouygues	27/03/01	20 000	39,40
Jean-Claude Tostivin	Bouygues	27/03/01	10 000	39,40
Lionel Verdouck	Bouygues	27/03/01	10 000	39,40
<b>TOTAL</b>	<b>Bouygues TF1</b>		<b>1 180 000 300 000</b>	

Les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues, à l'exception de Patrick Le Lay, n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2001 des options consenties par des sociétés liées à la société Bouygues dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société Bouygues au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

## 2) Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues

Le conseil d'administration informe l'Assemblée générale des levées d'options effectuées durant l'année 2001.

### Informations générales

Plan	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice des options	Nombre d'options exercées en 2001	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/01	Échéance
24/01/95	4 836 981	7,41	110 490	35 740	24/01/04
28/01/97	4 102 050	7,44	899 000	1 924 370	28/01/06

### Levées d'options effectuées par les mandataires sociaux de la société Bouygues

Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Martin Bouygues	Bouygues	1997	356 240	7,44
Michel Derbesse	Bouygues	-	-	-
Philippe Montagner	Bouygues	-	-	-
Olivier Bouygues	Bouygues	1997	183 220	7,44

### Levées d'options effectuées par les dix salariés de la société Bouygues ayant souscrit au moyen des dites levées le nombre d'actions le plus élevé

Salariés de la société Bouygues	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Yves Gabriel	Bouygues	1995	19 570	7,41
Olivier Poupart Lafarge	Bouygues	1997	114 520	7,44
Lionel Verdouck	Bouygues	1997	35 630	7,44

La société n'a pas enregistré, au cours de l'exercice 2001, d'autres levées d'options par les salariés de Bouygues SA que les trois levées mentionnées ci-dessus.

## SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES PAR BOUYGUES

### Octroi d'options par la société Bouygues Offshore

Conformément à l'article L 225-180-II du Code de commerce, le conseil d'administration informe l'assemblée dans les conditions prévues à l'article L 225-184 du Code de commerce que Bouygues Offshore, société contrôlée majoritairement par Bouygues, a consenti des options.

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues Offshore nouvelles ont été consenties durant l'année 2001 par le conseil d'administration de Bouygues Offshore.

### Informations générales

Date de l'attribution	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice des options (€)
23/05/2001	200 000	53,80

Ces options ont été attribuées par le conseil d'administration de Bouygues Offshore à 165 bénéficiaires, mandataires sociaux ou salariés de la société Bouygues Offshore ou des sociétés du groupe Bouygues Offshore.

Le prix d'exercice de ces options a été fixé à 95 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le conseil d'administration au cours duquel les options ont été consenties.

Ces options ont une durée de validité de sept ans à compter de leur date d'attribution.

### Options consenties aux mandataires sociaux de la société Bouygues Offshore

Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Hervé Le Bouc	Bouygues Offshore	23/05/01	14 000	53,80
Jacques Leost	Bouygues Offshore	23/05/01	10 000	53,80
<b>TOTAL</b>	<b>Bouygues Offshore</b>		<b>24 000</b>	

### Options consenties aux dix salariés de la société Bouygues Offshore ayant reçu le plus grand nombre d'options

Dans le cadre de ces mêmes décisions du conseil d'administration, les dix salariés ayant reçu le plus grand nombre d'options consenties par la société Bouygues Offshore sont les suivants :

Salariés de la société Bouygues Offshore	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (€)
Mireille Arvier	Bouygues Offshore	23/05/01	4 000	53,80
Denis Deguilhen	Bouygues Offshore	23/05/01	3 750	53,80
Patrice Huet	Bouygues Offshore	23/05/01	3 750	53,80
Yves Inbona	Bouygues Offshore	23/05/01	5 500	53,80
Bruno Marce	Bouygues Offshore	23/05/01	4 250	53,80
Jose Mascré	Bouygues Offshore	23/05/01	4 250	53,80
Gilles Martin	Bouygues Offshore	23/05/01	3 000	53,80
Rino Mazzalovo	Bouygues Offshore	23/05/01	3 000	53,80
Pierre Roger	Bouygues Offshore	23/05/01	3 000	53,80
Jean-Luc Rondreux	Bouygues Offshore	23/05/01	3 000	53,80
<b>TOTAL</b>	<b>Bouygues Offshore</b>		<b>37 500</b>	

Les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues Offshore n'ont pas reçu au cours de l'exercice 2001 des options consenties par des sociétés liées à la société Bouygues dans les conditions prévues à l'article L 225-180 du Code de commerce ou par des sociétés contrôlées par la société Bouygues Offshore au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce.

### 1) Levées d'options par les mandataires sociaux et les salariés de la société Bouygues Offshore

#### Informations générales

Plan	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice des options	Nombre d'options exercées en 2001	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/01	Échéance
07/11/96	170 000	19,36	27 800	130 950	07/11/03

### Levées d'options effectuées par les mandataires sociaux de la société Bouygues

Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Hervé Le Bouc	Bouygues Offshore	1996	10 000	19,36
Jacques Leost	-	-	-	-

### Levées d'options effectuées par les dix salariés de la société Bouygues Offshore ayant souscrit au moyen des dites levées le nombre d'actions le plus élevé

Salariés de la société Bouygues Offshore	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (€)
Louis Duplan	Bouygues Offshore	1996	3 300	19,36
Jacques Madinier	Bouygues Offshore	1996	4 500	19,36

La société Bouygues Offshore n'a pas enregistré au cours de l'exercice 2001, d'autres levées d'options par les salariés que les deux levées mentionnées ci-dessus.

# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## 1 - Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bouygues établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estima-

tions significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Fait à Paris et Paris La Défense, le 6 mars 2002*  
Les commissaires aux comptes

**Mazars & Guérard :**  
Jacques Villary      Michel Rosse

**Salustro Fournet & Associés :**  
François Fournet

## 2 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Exercice clos le 31 décembre 2001

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bouygues établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues

pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative au changement de méthode comptable concernant le coût d'acquisition des clients de Bouygues Telecom.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 6 mars 2002*  
Les commissaires aux comptes

**Mazars & Guérard :**  
Jacques Villary      Michel Rosse

**Salustro Fournet & Associés :**  
François Fournet

## 3 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Avenant au contrat de licence de marque Bouygtel

En 1997, Bouygues a conclu avec Bouygues Telecom un contrat de licence exclusive d'exploitation de la marque Bouygtel pour l'ensemble des produits et services de télécommunications mobiles, moyennant une redevance forfaitaire d'un montant de 15 245 euros (HT) facturée à Bouygues Telecom.

En 2001, un avenant a été conclu afin d'autoriser Bouygues Telecom à consentir un droit d'usage à ses filiales sur la marque Bouygtel, les conditions financières du contrat étant inchangées.

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Philippe Montagner et Olivier Poupart-Lafarge.*

### Contrat de licence de marque Bouynet

Bouygues a conclu un contrat de licence de marque relatif à la marque Bouynet, conférant à Bouygues Telecom, ainsi qu'à ses filiales, prestataires et distributeurs, un droit d'utilisation de la marque Bouynet pour les activités de télécommunications mobiles.

Le montant facturé par Bouygues, au titre de l'exercice 2001, est de 1 524 euros (hors taxes).

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Philippe Montagner et Olivier Poupart-Lafarge.*

### Convention de sous-location

Bouygues a conclu avec TF1 une convention de sous-location aux termes de laquelle TF1 s'engage à sous-louer à Bouygues des locaux équipés d'une surface de 89 m<sup>2</sup> situés dans l'immeuble "Le Levant" à Boulogne Billancourt moyennant un loyer mensuel hors taxes de 6 408 euros. Au titre de l'exercice 2001 un montant de 5 569 euros a été facturé.

*Personnes concernées : Martin Bouygues, Michel Derbesse, Philippe Montagner, Patrick Le Lay, Patricia Barbizet, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat.*

### Abandon de créance

Afin d'améliorer la situation financière d'Infomobile, Bouygues a consenti un abandon d'une partie de sa créance en compte-courant pour un montant de 915 000 euros.

*Personnes concernées : Philippe Montagner et Alain Pouyat.*

### Conventions de prestations de services

Bouygues a conclu avec ses principales filiales différentes conventions de prestations de services pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### ■ Utilisation des bureaux situés au 90, avenue des Champs-Élysées

Bouygues mettra à disposition des bureaux de passage intégrant des services associés dans les locaux qu'elle occupe au 90, avenue des Champs-Élysées, moyennant une rémunération annuelle tenant compte de la fréquentation prévisionnelle de chaque société, soit :

- Bouygues Bâtiment 372 920 € HT/an

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz*

- Bouygues Construction 198 730 € HT/an

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz*

- Bouygues Telecom 117 000 € HT/an

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Philippe Montagner et Olivier Poupart-Lafarge*

- Bouygues Travaux Publics 108 240 € HT/an

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot et Olivier Poupart-Lafarge*

- Saur 57 900 € HT/an

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Philippe Montagner et Olivier Poupart-Lafarge*

- ETDE 19 200 € HT/an

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Philippe Montagner, Alain Pouyat et Ivan Replumaz*

- Bouygues Offshore 17 900 € HT/an

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz*

- Bouygues Immobilier 7 880 € HT/an

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse et Olivier Poupart-Lafarge*

#### ■ Gestion des titres des sociétés Bouygues Construction et Bouygues Offshore, Colas et TF1 par le Secrétariat Général Groupe de Bouygues

Le service titres de Bouygues assure également notamment la tenue des comptes nominatifs des actionnaires, la tenue de l'assemblée générale et le paiement des dividendes des sociétés du Groupe : Bouygues Construction et Bouygues Offshore, Colas et TF1.

Ces services seront rémunérés sur la base d'une facturation forfaitaire annuelle en fonction des temps passés estimés et du coût du service titres, soit :

- Colas 10 000 € HT/an

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge*

- Bouygues Offshore 40 000 € HT/an

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz*

- Bouygues Construction 40 000 € HT/an

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz*

- TF1 70 000 € HT/an

*Personnes concernées : Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse, Patrick Le Lay, Philippe Montagner, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat*

#### ■ Utilisation des deux avions détenus par le groupe Bouygues

Les prestations fournies aux principales filiales de Bouygues amenées à utiliser les avions du Groupe seront facturées de la manière suivante :

- soit sur la base d'une heure de vol au prix de 2 350 euros hors taxes (cas des sociétés versant une redevance forfaitaire annuelle à la société propriétaire pour la mise à disposition de la coque nue),

- soit sur la base d'une heure de vol au prix de 4 695 euros hors taxes.

- Bouygues Construction

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz*

- Bouygues Telecom

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Philippe Montagner et Olivier Poupart-Lafarge*

- Colas

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Alain Dupont, Patrick Le Lay et Olivier Poupart-Lafarge*

- Saur

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Michel Derbesse, Philippe Montagner et Olivier Poupart-Lafarge*

- Saur France

*Personnes concernées : Olivier Bouygues*

- Saur International

*Personnes concernées : Olivier Bouygues*

- ETDE

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Philippe Montagner, Alain Pouyat et Ivan Replumaz*

- Bouygues Offshore

*Personnes concernées : Olivier Bouygues, Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse, Olivier Poupart-Lafarge et Ivan Replumaz*

- Bouygues Immobilier

*Personnes concernées : Jean-Pierre Combot, Michel Derbesse et Olivier Poupart-Lafarge*

- TF1

*Personnes concernées : Patricia Barbizet, Martin Bouygues, Michel Derbesse, Patrick Le Lay, Philippe Montagner, Olivier Poupart-Lafarge et Alain Pouyat*



### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### ■ Avances réciproques entre Bouygues et ses filiales ayant donné lieu à la facturation d'intérêts

Des avances ont été consenties par Bouygues à ses filiales, ayant donné lieu à la facturation d'intérêts pour un montant de 24 724 812 euros, à des taux inférieurs au maximum fiscalement déductible (6,20 %) pour les avances consenties en euros.

#### ■ Convention de prêt avec Infomobile

Le montant des avances en compte courant octroyées en 2001 par Bouygues à Infomobile s'est élevé à 3 811 151 euros. À ce titre, les intérêts se sont élevés à 378 090 euros.

#### ■ Garanties

##### • Maintien des garanties données par Bouygues au Crédit Lyonnais

La convention concernant les garanties données par Bouygues, portant sur les engagements de la CCIB, société commerciale à responsabilité limitée de droit roumain porte sur le remboursement, par cette dernière, des emprunts suivants :

- à hauteur d'un montant cumulé de 1 219 592 euros au titre de la convention de crédit long terme ;
- à hauteur d'un montant de 370 451 euros plus intérêts, frais divers et commissions au titre du crédit long terme d'accompagnement.

##### • Garanties données par Bouygues au Crédit Lyonnais et au Crédit Agricole Indosuez

Dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 10 % du capital de la société Tanagra (soit 50 millions d'actions), en vertu des accords de financement conclus entre Tanagra et les banques assurant son financement, Bouygues a délivré, d'une part un nantissement d'un compte d'instruments financiers et, d'autre part, deux lettres d'engagement au profit de banques dont le Crédit Agricole Indosuez et le Crédit Lyonnais, restreignant la cessibilité des actions.

Cette garantie a pris fin avec l'échange des titres Tanagra.

##### • Maintien de garanties données par Bouygues à TF1 International

Bouygues a délivré une contre-garantie des engagements pris par Fiduciné à l'égard de TF1 International dans le cadre de la cession de la société Ciby Droits Audiovisuels.

##### • Maintien de garanties données par Bouygues à Bouygues Bâtiment

En janvier 1998, Bouygues a signé un contrat de concession relatif au projet du Club Equestre de Jeddah, en Arabie Saoudite. À la suite des opérations de filialisations intervenues en juin 1999, Bouygues Bâtiment devant se substituer à Bouygues, une convention a été conclue entre les deux sociétés afin d'aménager les clauses en matière de solidarité.

#### ■ Conventions de services communs

À ce titre, Bouygues a facturé en 2001 les montants suivants :

	Montants en euros hors taxes
Colas	16 356 206
Bouygues Construction	13 963 050
Bouygues Immobilier	1 836 074
Infomobile	115 879
Saur	7 892 531
TF1	5 048 921

Les conventions de services communs conclues avec les sociétés Colas, Bouygues Construction, Bouygues Immobilier, Infomobile, Saur et TF1 ont été renouvelées pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### ■ Conventions d'assistance BDT

Bouygues apporte à BDT une assistance dans les domaines stratégique, financier, juridique, comptable et social se traduisant, en particulier, par la participation aux travaux effectués au sein de comités auprès de Bouygues Telecom et par des prestations spécifiques de conseil.

À ce titre, un montant de 1 584 906 euros hors taxes a été facturé.

#### ■ Contrats de licence de marque

Bouygues a conclu en 2000 des contrats de licences de marques avec Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier et Bouygues Offshore afin de leur conférer notamment :

- un droit d'utilisation respectivement des marques, dénominations sociales et noms commerciaux Bouygues Construction, Bouygues Bâtiment, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier et Bouygues Offshore ;

- un droit d'usage de l'ellipse Minorange pour les sociétés appartenant au pôle "Construction".

À ce titre, Bouygues a facturé en 2001 les montants suivants :

	Montants en euros hors taxes
Bouygues Construction	36 587
Bouygues Travaux Publics	15 549
Bouygues Bâtiment	22 257
Bouygues Immobilier	16 464
Bouygues Offshore	25 916

- **Avec Bouygues Telecom**

Au titre du droit d'utilisation restreint de la marque Bouygues Telecom par les prestataires, distributeurs et opérateurs agissant dans le cadre des accords d'itinérance, un montant de 45 430 euros (H.T.) a été facturé par Bouygues en 2001.

- **Autres conventions**

- **Avec Bouygues Construction**

Bouygues a conclu avec Bouygues Construction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, un bail de sous-location (3, 6, 9 années) portant sur environ 5 000 m<sup>2</sup> du site Challenger moyennant un loyer hors taxes et hors charges locatives de 3 423 913 euros.

- **Avec Saur International**

Au titre de la convention de partage de frais conclue entre Saur International et Bouygues décrivant les moyens mis en œuvre et la répartition entre les deux sociétés des coûts afférant au renforcement de leur présence en Chine, un montant de 519 380 euros hors taxes a été facturé par Saur International en 2001.

- **Avec Bouygues Telecom**

La convention de prêt subordonné signée, en 2000, entre Bouygues Telecom et Bouygues concernant le financement de Bouygues Telecom à hauteur d'un montant total de 1 219 592 137 euros, soit 255,96 millions d'euros pour la quote-part de Bouygues, sous forme de prêts subordonnés assortis de garanties bancaires à première demande n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2001.

- **Avec BDT**

La convention de prêt, signée en 2000, entre BDT et chacun de ses actionnaires, dont Bouygues, avec engagement de mise à disposition des fonds dans des conditions permettant à BDT de répondre aux appels de fonds de Bouygues Telecom ainsi que les actes de délégations en vertu desquels BDT délègue à Bouygues Telecom ses actionnaires, débiteurs en vertu desdits contrats de prêts, pour l'exécution de son engagement de mise à disposition des fonds, les actionnaires de BDT s'engageant, chacun pour leur quote-part, n'a pas eu d'effet au cours de l'exercice 2001.

*Fait à Paris et Paris La Défense, le 6 mars 2002*  
Les commissaires aux comptes

**Mazars & Guérard :**  
Jacques Villary            Michel Rosse

**Salustro Fournet & Associés :**  
François Fournet

## 4 - Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital en cas d'annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 4 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce en fonction :

- d'une part, des autorisations d'achat d'actions antérieurement délivrées par l'assemblée au conseil d'administration ;

- d'autre part, de l'autorisation d'achat, soumise à l'approbation de votre assemblée générale, qui serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre des diverses autorisations d'achat par votre société de ses propres actions.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée, pour les actions qui pourraient être acquises en vertu de l'autorisation prévue à la neuvième résolution, que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable ladite résolution.

*Fait à Paris La Défense, le 6 mars 2002*  
Les commissaires aux comptes

**Mazars & Guérard :**

Jacques Villary

Michel Rosse

## 5 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les autorisations d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bouygues et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-129 III du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations demandées par votre Conseil, avec faculté de subdélégation à son Président, lui permettant, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, de procéder avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription à des augmentations de capital en une ou plusieurs fois :

- par émission, en euros ou en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation de la valeur nominale de actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés ;
- dans la limite d'un montant nominal maximum de cent cinquante millions (150 000 000) euros en cas d'émission d'actions (étant précisé qu'en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant du plafond mentionné) et dans la limite de quatre milliards (4 000 000 000) euros en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société.

En outre, votre conseil vous demande dans les conditions prévues à la treizième résolution le maintien de ces délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de la société, pour une période expirant à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Nous vous rappelons ci-après, les principales caractéristiques de ces délégations :

- dans le cas où le droit préférentiel de souscription serait maintenu, votre conseil d'administration aura le soin d'arrêter les modalités de ces opérations. Il aura notamment la charge de fixer les prix et conditions d'émissions.
- dans le cas où le droit préférentiel de souscription serait supprimé, votre conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investis-

sement une faculté de souscription par priorité, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera pour tout ou partie d'une émission effectuée. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions du 2° de l'article 225-136 du Code de commerce, le prix d'émission des actions ainsi émises, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société, pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières en cause après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

Votre conseil d'administration a demandé aux titulaires de certificats d'investissement, convoqués préalablement en Assemblée spéciale, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Votre conseil d'administration a demandé aux porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006 d'approuver préalablement la suppression des droits préférentiels de souscription.

Nous avons examiné les différents projets d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Les montants des prix d'émission de titres de capital, les bases de conversion ou d'échange, le prix d'exercice des droits de souscription n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de réalisation de ces opérations et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite pour certaines des émissions, mais dont le principe entre cependant dans la logique de certaines des opérations qui sont soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des opérations par votre conseil d'administration ou votre Président.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 6 mars 2002*  
Les commissaires aux comptes

**Mazars & Guérard :**  
Jacques Villary                      Michel Rosse

**Salustro Fournet & Associés :**  
François Fournet

## 6 - Rapport des commissaires aux comptes sur la souscription d'actions réservée aux salariés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des articles L 225-138 et L 225-129-VII du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les autorisations sollicitées par votre conseil d'administration afin de lui permettre de disposer de la faculté de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions réservées aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

Ces opérations seraient effectuées dans les conditions suivantes :

- l'augmentation du capital social sera réalisée, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du capital social de la société existant au jour de la décision du conseil d'administration, au moment de chaque souscription, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi ;
- le prix de souscription des nouvelles actions lors de chaque émission ne pourra être inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le premier marché lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ;
- en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu des délégations et pouvoirs donnés au conseil par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2002 dans ses onzième et douzième résolutions, à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ou réalisée suite à l'exercice d'options de souscription d'actions ou de valeurs mobilières composées, votre conseil sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail. Il pourra procéder, avec faculté de subdélégation à son Président, dans le cadre des dispositions dudit article L 443-5 du

Code du travail, à des augmentations de capital réservées aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite maximum de 10 % de l'augmentation de capital réalisée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui consentir, avec faculté de subdélégation à son Président, les délégations devant lui permettre de procéder, dans un délai de vingt six mois, à une ou plusieurs augmentations de capital dont les limitations ont été précédemment indiquées.

Votre conseil d'administration a demandé aux titulaires de certificats d'investissements, convoqués préalablement en Assemblée spéciale, de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Votre conseil d'administration a demandé aux porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006 d'approuver préalablement la suppression des droits préférentiels de souscription.

L'adoption de cette résolution entraîne renonciation, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée.

Nous avons examiné ces projets d'émissions en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires, selon les normes de la profession.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Les montants des prix d'émission des actions n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives de la réalisation de ces opérations.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de ces opérations par votre conseil d'administration.

*Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 6 mars 2002*

Les commissaires aux comptes

**Mazars & Guérard :**  
Jacques Villary            Michel Rosse

**Salustro Fournet & Associés :**  
François Fournet

## 7 - Rapport des commissaires aux apports sur l'appréciation de la valeur des apports

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 29 janvier 2002 concernant la fusion par voie d'absorption de la société Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB par la société Bouygues, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de Commerce (anciennement article L.193 de la loi du 24 juillet 1966).

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 6 mars 2002. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier d'une part, la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime de fusion, d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Le présent rapport vous est présenté selon le plan suivant :

### A. ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU PROJET

#### 1. Caractéristiques des sociétés concernées

#### 2. Liens entre les sociétés concernées

#### 3. Contexte de l'opération

### B. DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES APPORTS

#### 1. Description des apports

#### 2. Évaluation des apports

### C. RÉMUNÉRATION DES APPORTS

### D. DILIGENCES EFFECTUÉES

### E. CONCLUSION

### A. ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU PROJET

#### 1. Caractéristiques des sociétés concernées

##### a. Société absorbante : Bouygues

La société Bouygues est une société anonyme au capital de 343 751 379 euros divisé en 343 751 379 actions de 1 euro de nominal chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées et non remboursées. Il est précisé que 593 008 actions sont scindées en autant de certificats d'investissement et de certificats de droit de vote, mais susceptibles, conformément à la loi, d'être reconstitués en actions.

Son siège social est situé 90 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris et elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 572 015 246.

La société absorbante fait appel public à l'épargne. Les actions de la société sont inscrites au Premier Marché d'Euronext de Paris.

Les actions, entièrement libérées, sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Les certificats d'investissement entièrement libérés ainsi que les certificats de droit de vote sont obligatoirement nominatifs.

Un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire.

Il n'existe pas de parts bénéficiaires en circulation et la société absorbante n'a pas émis d'actions à dividendes prioritaires.

La société absorbante a pour objet en tous pays :

- la prise d'intérêts ou de participations, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou groupements, français ou étrangers, quels que soient leur objet ou leur activité, ainsi que la gestion et éventuellement la cession de ces intérêts ou participations,
- la création, l'acquisition, l'exploitation et éventuellement la cession de toutes entreprises, françaises ou étrangères, dans tout domaine d'activité, industriel, commercial, financier, dont notamment dans le domaine de la construction (bâtiment, travaux publics, route, immobilier) et le domaine des services (gestion de services publics, communications, télécommunications),

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, minières, agricoles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en permettre ou d'en faciliter la réalisation ou le développement.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

#### **b. Société absorbée : SFIB**

La Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB est une société anonyme au capital de 38 100 000 euros divisé en 25 000 actions de 1 524 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées et non remboursées et de forme nominative.

Son siège social est situé 150, route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt et elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 331 843 011.

La société absorbée n'a pas émis de valeurs mobilières (obligations, certificats d'investissements, valeurs mobilières composées, bons...) autres que les actions composant son capital social.

La société absorbée n'a jamais fait appel public à l'épargne.

La société absorbée a pour objet en tous pays :

- l'établissement de toutes consultations et l'assistance sur toutes questions administratives, juridiques, financières, commerciales, informatiques et techniques relatives à l'aménagement, l'édification, l'administration et la gestion d'édifices immobiliers,
- la mise au point, la réalisation de tous dossiers relatifs à l'établissement direct ou indirect de droits de copropriété dans le cadre de la législation en vigueur,
- l'établissement de tous textes et actes relatifs à la vie sociale des sociétés immobilières,
- l'exécution de tous travaux d'organisation, coordination, pilotage, conception, recherches, études en engineering se rapportant à la réalisation de constructions immobilières de tous genres et la maîtrise d'œuvre de toutes opérations de construction,
- l'acquisition, la propriété et la gestion de droits sociaux et valeurs mobilières, au moyen d'apports, achats, souscriptions, échanges, cessions ou de toute autre manière, la participation dans toutes sociétés, quel qu'en soit l'objet, et plus généralement la gestion d'un portefeuille de titres et de participations,

- et enfin, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ou pouvant les faciliter.

La société absorbée a pour seul actif significatif les titres de la société Bouygues Immobilier, dont elle détient 99,982 % du capital.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

## **2. Liens entre les sociétés concernées**

### **a. Liens en capital**

La Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB est une société holding dont la totalité des actions est détenue par la société Bouygues. La société absorbante s'engage à conserver la totalité de ces actions jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion. En conséquence, l'opération de fusion est régie par l'article L.236-11 du code de commerce (anciennement article 378-1 de la loi du 24 juillet 1966).

### **b. Dirigeant commun**

Monsieur Olivier Poupart-Lafarge, administrateur de la société absorbante et représentant permanent de la société absorbante, administrateur de la société absorbée.

## **3. Contexte de l'opération**

### **a. Objectif de l'opération**

La fusion absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB a pour objet la simplification de l'organisation du groupe Bouygues avec la disparition du holding intermédiaire Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB .

Grâce à cette opération, la société Bouygues détiendra directement les titres de sa filiale Bouygues Immobilier.

Cette fusion générera des économies de frais de gestion et permettra aussi la remontée des dividendes dans de meilleures conditions.

### **b. Conditions de l'opération**

Les comptes de la société absorbée et de la société absorbante utilisés pour établir les conditions de l'opération sont les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 2001, date de clôture du dernier exercice social des sociétés intéressées.

Ces comptes ont été arrêtés respectivement par le conseil d'administration de la société absorbée en date du 4 mars 2002 et par le conseil d'administration de la société absor-

bante en date du 5 mars 2002. Ils seront approuvés par les assemblées générales desdites sociétés.

Pour la présente opération, les comptes de la société absorbée ont été réévalués de la valeur vénale des titres de participation.

#### c. Date d'effet de la fusion

La présente fusion aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Toutes les opérations actives ou passives effectuées par la société absorbée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société absorbante et seront reprises à son compte par la société absorbante ; les comptes afférents à cette période lui seront remis dès réalisation définitive de la fusion.

#### d. Régime fiscal

##### • Droits d'enregistrement

Les apports de la présente fusion seront soumis au régime fiscal prévu par l'article 816 du code général des impôts et donneront lieu en conséquence au paiement du droit fixe.

##### • Impôts sur les sociétés

La présente fusion sera soumise au régime fiscal de droit commun. En conséquence, la société absorbante procédera, au nom de la société absorbée, à la déclaration prévue à l'article 221-2 du code général des impôts et acquittera le cas échéant l'impôt sur les sociétés dû par la société absorbée à raison de sa dissolution, dans les conditions prévues à l'article 201 du même code.

##### • Taxe sur la valeur ajoutée

De convention expresse, la société absorbante viendra purement et simplement aux droits et obligations de la société absorbée. En conséquence, la société absorbée transférera purement et simplement à la société absorbante le crédit de taxe sur la valeur ajoutée dont elle disposera éventuellement au jour de la réalisation définitive de la fusion.

La société absorbante s'engage à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II du code général des impôts, auxquelles la société absorbée aurait été tenue et à se soumettre à toutes autres obligations auxquelles celle-ci aurait été astreinte.

## B. DESCRIPTION ET ÉVALUATION DES APPORTS

### 1. Description des apports

La société SFIB fait apport à la société Bouygues de l'intégralité des éléments d'actif et de passif qui constituent son patrimoine à la date du 31 décembre 2001 et qui sont résumés comme suit :

(en euros)

Actif apporté	Valeur nette 31/12/01	Réévaluation	Valeur nette apportée
Titres de participations	144 682 568,00	100 317 432	245 000 000,00
Prêts	36 736,25		36 736,25
Créances d'exploitation	182 120,94		182 120,94
Créances diverses	2 314 180,00		2 314 180,00
Disponibilités	981,44		981,44
Charges constatées d'avance	318,53		318,53
<b>Total actif apporté</b>	<b>147 216 905,16</b>	<b>100 317 432</b>	<b>247 534 337,16</b>
<b>Passif pris en charge</b>			
Provisions pour risques	715 663,00		715 663,00
Provisions pour impôt	254 221,00		254 221,00
Fournisseurs et comptes rattachés	12 126,70		12 126,70
Dettes fiscales et sociales	121 895,18		121 895,18
<b>Total passif pris en charge</b>	<b>1 103 905,88</b>		<b>1 103 905,88</b>

La différence entre l'actif apporté (247 534 337,16 euros) et le montant du passif pris en charge (1 103 905,88 euros) représente un actif net apporté de 246 430 431,28 euros.

### 2. Évaluation des apports

L'évaluation de la Société Financière et Immobilière de Boulogne, à partir de son actif net réévalué à la date du 31 décembre 2001, conduit à une valeur de 246 430 431,28 euros.

Cet actif net tient compte d'une réévaluation des titres de la société Bouygues Immobilier détenus par la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB. Lesdits titres comptabilisés à hauteur de 144 682 568 euros ont été réévalués à 245 000 000 euros.



Cette évaluation a été effectuée sur la base de l'étude réalisée par la Banque Rothschild et Compagnie. Elle est fondée sur une analyse multicritères :

- Évaluation par comparaison avec des sociétés cotées d'activité similaire,
- Évaluation basée sur les résultats prévisionnels futurs, sur la base du plan d'affaires communiqué par Bouygues Immobilier.

La Banque Rothschild et Compagnie indique que la méthode des transactions comparables n'a pas été retenue car difficile à mettre en œuvre.

### 2.1 Évaluation par comparaison

Concernant cette méthode, la comparaison avec la société Kaufmann and Broad fait l'objet d'une décote de 20 %, selon la Banque Rothschild et Compagnie pour tenir compte de la différence de rentabilité, ce qui conduit à une valorisation de 201 millions d'euros.

La même méthode est appliquée pour un échantillon de sociétés anglaises cotées et fait l'objet d'une décote de 30 %, selon la Banque Rothschild et Compagnie pour les mêmes motifs, ce qui conduit à une valorisation de 243 millions d'euros.

### 2.2. Évaluation basée sur les résultats prévisionnels futurs

L'actualisation des flux futurs consiste à mesurer une valeur d'entreprise par actualisation des marges d'autofinancement nettes d'investissement prévisionnelles.

Cette méthode est particulièrement sensible à quatre variables fondamentales :

- les résultats prévisionnels
- les hypothèses opérationnelles du plan de référence.
- le taux d'actualisation ou coût du capital retenu
- le calcul de la valeur terminale.

Cette méthode utilise le plan d'affaires sur les années 2002 - 2004. La valeur d'entreprise obtenue est la somme des valeurs actualisées et de la valeur estimée finale de l'entreprise au 31 décembre 2004.

La valeur finale est obtenue sur la base d'une année normative moyenne des résultats du plan d'affaires prévisionnel en faisant l'hypothèse d'une progression de 2,5 % à l'infini du résultat, multipliée par un coefficient d'actualisation dérivé du coût du capital estimé à 8,07 %.

La valeur d'apport correspond à la valeur d'entreprise à laquelle est ajoutée la trésorerie nette de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2002, date de l'apport, soit 65 millions d'euros.

L'évaluation utilise un certain nombre d'hypothèses de travail et surtout un taux d'actualisation basé sur le coût du capital, c'est-à-dire la rémunération moyenne, selon la Banque Rothschild et Compagnie, demandée par les actionnaires et les créanciers pour financer l'entreprise.

Le taux d'actualisation (ou coût du capital) retenu par Rothschild et Compagnie ressort à 8,07 %. Les taux retenus respectivement pour le coût des dettes financières et pour le coût des capitaux propres sont les suivants :

Dettes financières	3,7 %
Capitaux propres	9,5 %

Les calculs d'actualisation conduisent aux résultats suivants (en millions d'euros) :

Valeur actuelle des marges d'autofinancement nettes d'investissements	17
Valeur actuelle de la valeur finale de l'entreprise	188
Valeur d'entreprise	205
Trésorerie au 31/12/2001	65
Valeur de la société Bouygues Immobilier	270

### 2.3. Résultat de l'évaluation de la Banque Rothschild et Compagnie

La synthèse des résultats ci-avant conduit pour la société Bouygues Immobilier à une valeur moyenne de 245 millions d'euros (soit 222 millions d'euros par comparaison et 270 millions d'euros par calcul actuariel).

### 2.4. Observations sur l'évaluation de la Banque Rothschild et Compagnie

Si le résultat de l'évaluation obtenu est globalement satisfaisant, nous considérons que les méthodes et critères d'évaluation retenus conduisent aux observations suivantes :

- L'approche fondée sur la comparaison avec des sociétés cotées d'activité similaire doit être considérée avec prudence car la société Kaufmann and Broad n'a pas une activité totalement similaire et les sociétés anglaises retenues ne connaissent pas le même cycle économique.
- L'approche fondée sur les résultats prévisionnels futurs, classique et souvent utilisée, doit également être considérée avec prudence car l'activité de promotion immobilière est par essence cyclique et cette méthodologie conduit à donner une valeur d'entreprise basée essentiellement sur une valeur terminale actualisée.

### 2.5. Méthodologie alternative

Dans ces conditions et pour valider l'estimation de la société Bouygues Immobilier à 245 millions d'euros, il a été retenu la démarche d'un professionnel acquéreur potentiel dans un processus de cession d'entreprise.

Cette démarche consiste à évaluer la valeur d'une société de promotion immobilière par le calcul de l'actif net réévalué.

Cet actif net réévalué est calculé à partir des comptes annuels consolidés de Bouygues Immobilier au 31 décembre 2001 et des résultats attendus de la société découlant du plan d'affaires sur la période triennale 2002 à 2004, après impôts et actualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2002 en utilisant un taux d'actualisation de 15 %, traduction financière du risque inhérent à l'activité de promotion immobilière. Les opérations de promotion sont, en effet, à la fois pluriannuelles et soumises à un cycle quelquefois violent, ce qui oblige le professionnel acquéreur à une approche de valorisation à court ou court-moyen terme, en utilisant des taux prudents.

Dans ces conditions, l'analyse conduit à une valeur réévaluée des capitaux propres consolidés de Bouygues Immobilier d'environ 290 millions d'euros, laissant une marge de sécurité satisfaisante au regard de la valorisation de 245 millions d'euros retenue.

### C. RÉMUNÉRATION DES APPORTS

La société Bouygues détenant au jour du dépôt du traité de fusion la totalité du capital social de la société SFIB, il ne sera procédé à aucune création d'actions nouvelles ni augmentation de capital en rémunération des apports, conformément à l'article L.236-3 du code de commerce.

La valeur nette comptable des titres de la société SFIB dans les livres de la société Bouygues étant de 242 851 284,47 euros, la différence entre ce montant et la valeur nette des apports, soit 246 430 431,28 euros, constitue le boni de fusion qui s'élève à 3 579 146,81 euros.

Ce montant sera inscrit au poste "prime de fusion" qui figurera au passif du bilan de la société absorbante.

### D. DILIGENCES EFFECTUÉES

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la valeur attribuée aux apports.

Nous avons plus particulièrement effectué les diligences suivantes :

- Prise de connaissance du contexte de la mission et entretien avec les responsables des sociétés concernées.

- Analyse des modalités comptables, juridiques et fiscales de l'opération.
- Collecte documentaire et constitution du dossier juridique.
- Entretien avec les commissaires aux comptes de la société SFIB ainsi que ses filiales et participations significatives.
- Revue de l'activité de la société absorbée, du groupe de sociétés qui la compose et revue des dossiers des commissaires aux comptes.
- Validation de la détention par Bouygues de 100 % du capital de SFIB.
- Analyse et validation de la valeur des apports (examen des modalités d'évaluation, des hypothèses de travail, des rapports externes (Rothschild), contrôle des données prévisionnelles, du plan d'affaires pluriannuel, des paramètres, hypothèses et taux retenus...).

Dans ce cadre, nous avons apprécié la cohérence globale du plan d'affaires sur les années 2002 à 2004 et la pertinence des principales hypothèses retenues.

Nous nous sommes notamment assurés de la part du chiffre d'affaires et des marges attendues sur les opérations passées en comité d'engagement avant le 31 décembre 2001 dans le plan d'affaires. Nous nous sommes également assurés du développement futur de la société Bouygues Immobilier au-delà de 2004 à partir de l'état de suivi des autorisations d'engagements fonciers au 31 décembre 2001.

- Examen du traité de fusion.

Au terme de nos investigations, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur globale des apports.

### E. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 246 430 431,28 euros n'est pas surévaluée.

*Fait à Paris, le 22 mars 2002*  
commissaires aux comptes  
membres de la compagnie régionale de Paris

Lionel Guibert

Bernard Lelarge

# PROJET DE RÉSOLUTIONS

## 1 - Partie ordinaire

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes individuels de l'exercice 2001 et quitus aux administrateurs)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2001 et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2001, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net de 236 941 211,51 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2001.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2001)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du groupe de 344 054 milliers euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne acte au conseil d'administration du rappel, conformément à la loi, des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et des avoirs fiscaux y afférents :

Exercices	1998	1999	2000
Nombre d'actions	(1) 26 229 890	(1) 30 340 472	332 694 688
Dividende	2,59 €	2,59 €	0,36 €
Avoir fiscal (2)	1,30 €	1,30 €	0,18 €
Dividende global	3,89 €	3,89 €	0,54 €
Dividende total	67 978 256,20 €	77 579 811,79 €	119 770 087,68 €

(1) avant division du nominal par 10

(2) sur la base d'un avoir fiscal calculé au taux de 50 %

### TROISIÈME RÉSOLUTION

*(Affectation du résultat, fixation du montant du dividende)*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion, et après avoir constaté que le bénéfice disponible de l'exercice 2001 s'élève à 236 941 211,51 euros, approuve l'affectation et la répartition suivantes du bénéfice disponible :

- affectation à la réserve légale, soit \_\_\_\_\_ 1 105 669,10 €
- distribution au titre du premier dividende net (5 % sur le nominal) de 0,05 euro, soit \_\_\_\_\_ 17 187 568,95 €
- distribution d'un dividende complémentaire net de 0,31 euro par action ou par certificat d'investissement de 1 euro nominal, soit \_\_\_\_\_ 106 562 927,49 €

Le paiement du dividende, soit 0,36 euro net par action et par certificat d'investissement, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,18 euro sur la base d'un avoir fiscal à 50 %, sera effectué en numéraire à compter du 3 mai 2002.

- affectation du solde aux autres réserves, soit \_\_\_\_\_ 112 085 045,97 €

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant des dividendes non versés en raison de la nature de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

*(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**CINQUIÈME RÉOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de la société Artémis, ayant son siège social 5, boulevard de Latour-Maubourg - 75007 Paris, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

**SIXIÈME RÉOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de monsieur Michel Derbesse, demeurant Le Hameau Baucaïn - 28, rue de la Source Perdue - 91190 Gif-Sur-Yvette, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

**SEPTIÈME RÉOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de monsieur Alain Dupont, demeurant 75, rue Madame - 75006 Paris, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

**HUITIÈME RÉOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour six années, le mandat d'administrateur de monsieur Patrick Le Lay, demeurant 7, rue de Talleyrand - 75007 Paris, qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

**NEUVIÈME RÉOLUTION**

*(Autorisation donnée au conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et des éléments figurant dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à acheter les propres actions ou certificats d'investissement de la société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions.

Les actions pourront être achetées, sur décision du conseil d'administration, en vue :

- de la régularisation du cours de Bourse de la société par intervention systématique en contre tendance ;
- de la vente desdites actions rachetées en fonction des situations du marché ;
- de l'attribution desdites actions rachetées aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;
- de la remise desdites actions rachetées à titre d'échange, de paiement ou autre, notamment dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital ;
- de la conservation, ou le cas échéant de la cession ou du transfert par tous moyens desdites actions rachetées ;

- de l'annulation des dites actions rachetées, sous réserve d'une autorisation spécifique de l'assemblée générale extraordinaire.

Les certificats d'investissement pourront être achetés sur décision du conseil d'administration en vue de leur conservation ou le cas échéant de leur cession ou de leur transfert par tous moyens ou en vue de la reconstitution d'actions.

Les achats d'actions ou de certificats d'investissement pourront être réalisés par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (dont notamment la vente d'options de vente) à l'exception des achats d'options d'achat d'actions et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée.

Le conseil opérera selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat : 50 euros par action ou certificat d'investissement,
- prix minimum de vente : 25 euros par action ou certificat d'investissement.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions et de certificats d'investissement sera de 600 000 000 (six cent millions) euros.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités. Le conseil pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse, du Conseil des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, en particulier celle précédemment accordée par l'assemblée générale mixte du 31 mai 2001 dans sa onzième résolution.

## 2 - Partie extraordinaire

### DIXIÈME RÉOLUTION

*(Autorisation donnée au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'assemblée au conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois.

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour constater la ou les réductions du capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, impartir de passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts, et d'une façon générale pour accomplir toutes formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

### ONZIÈME RÉOLUTION

*(Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de l'article L. 225-129 III du Code de commerce :

- 1-Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en

une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :

- a) par émission, sur le marché français ou international, en euros ou en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris de bons de souscription autonomes), donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- b) ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

2-Fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation.

3-Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

- a) en cas d'augmentation de capital réalisée dans le cadre des émissions visées au 1-a ci-dessus :

le montant nominal maximum des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ou la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la douzième résolution de la présente assemblée. Il est également précisé qu'en cas d'incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres, le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant du plafond fixé ci-dessus.

- b) le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société qui pourront être émises, en vertu de la délégation visée au 1-a ci-dessus, ne pourra dépasser le plafond de 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ou la contre-valeur de ce montant sur lequel s'imputeront les émissions de titres de créances réalisées en vertu de la douzième résolution.

4-En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs, dans le cadre des émissions visées au 1-a ci-dessus :

- a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement qui pourront souscrire à titre irréductible.
- b) confère au conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible.
- c) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
  - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
  - répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
  - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français ou international.

- d) prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente décision emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit, et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice des bons.

- e) décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions et de certificats d'investissement anciens.

- f) décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises sera au moins égal à la valeur nominale des actions.

5-Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

a) arrêter les conditions de l'augmentation de capital ou de l'émission.

b) en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre des émissions visées au 1-a ci-dessus en vertu de la présente délégation :

- déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant, à terme, accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts,

- en cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions ou à des certificats d'investissement de la société.

c) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres visé au 1-b ci-dessus :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles et de certificats d'investissement nouveaux à émettre ou le montant dont le nominal des actions et des certificats d'investissement existants composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles et les certificats d'investissement nouveaux porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,

- décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.

Conformément à l'article L. 228-33 du Code de commerce, de nouveaux certificats d'investissement seront créés et remis gratuitement aux propriétaires des certificats anciens, dans la proportion du nombre des actions nouvelles attribuées aux actions anciennes, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs ou de certains d'entre eux.

Les certificats de droit de vote correspondant aux nouveaux certificats d'investissement seront attribués aux porteurs des anciens certificats de droit de vote en proportion de leurs droits, sauf renonciation de leur part au profit de l'ensemble des porteurs ou de certains d'entre eux.

Compte tenu qu'il ne pourra être attribué de certificats représentant moins d'un droit de vote, les rompus seront attribués comme en cas d'augmentation de capital en numéraire visée au 1-a ci-dessus.

- d) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations du capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

6-Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure de même nature, en particulier celle précédemment consentie par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2000 dans sa dix-neuvième résolution.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 avril 2002, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée dans cette résolution.

**DOUZIÈME RÉOLUTION**

*(Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce, et notamment de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 III ainsi que des articles L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93 du Code de commerce :

- 1-Délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder ou faire procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en monnaie étrangère, soit en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit (y compris de bons de souscription autonomes) donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce.
- 2-Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente délégation.
- 3-Décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 150 000 000 (cent cinquante millions) euros de nominal ou la contre-valeur de ce montant, lequel inclut la valeur nominale globale des actions à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ; étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des actions émises, directement ou non, en vertu de la onzième résolution de la présente assemblée.
- 4-Décide, en outre, que le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée ne pourra être supérieur à 4 000 000 000 (quatre milliards) euros ou à la contre-valeur de ce

montant, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal des titres de créances qui seront émis en vertu de la onzième résolution de la présente assemblée.

- 5-Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires et aux titulaires de certificats d'investissement, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un droit de souscription par priorité. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.
- 6-Décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :
  - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 7-Prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
 

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des titulaires de certificats d'investissement aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice des bons.
- 8-Décide que la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.



9-Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat en bourse, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres de créances, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

Plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ou les caractéristiques des certificats de valeur garantie, constater le nombre de titres apportés à l'échange, déterminer les dates, conditions et modalités d'émission, y compris avec certificats de valeur garantie, notamment le prix et la date de jouissance, des actions nouvelles, ou, le cas échéant, des titres donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital de la société, inscrire au passif du bilan à un compte "prime d'apport", sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions nouvelles et leur valeur nominale, procéder, s'il y a lieu, à l'imputation, sur ladite "prime d'apport", de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée.

10-Décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure, en particulier celle précédemment accordée par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2000 dans sa vingtième résolution, à l'exception de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 25 mai 2000, dans sa seizième résolution, d'augmenter le capital lors des levées d'options de souscription d'actions consenties par le conseil d'administration dont la validité est d'une durée de cinq ans.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 avril 2002, ont expressément approuvé la suppression des droits préférentiels de souscription visée dans cette résolution.

#### **TREIZIÈME RÉSOLUTION**

*(Possibilité d'utiliser les autorisations d'augmentation de capital en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-IV du Code de commerce, autorise expressément le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, pour une durée comprise entre la date de la présente assemblée et la date de celle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002, à utiliser en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations données au conseil par les onzième et douzième résolutions ci-dessus, pour augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ou la contre-valeur de ce montant dans les monnaies autorisées.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

La présente résolution a été approuvée par les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt BOUYGUES 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 avril 2002.

**QUATORZIÈME RÉSOLUTION**

*(Délégation à donner au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément, d'une part aux dispositions du Code de commerce et, notamment de ses articles L. 225-138 et L. 225-129-VII et d'autre part, des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation à son président, à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social, dans une limite maximum de 10 % du capital de la société existant au jour où il prend sa décision, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire et, le cas échéant, l'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital dans les conditions fixées par la loi ;
  - réserve la souscription de la totalité des actions à émettre aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;
  - décide que le prix de souscription des nouvelles actions lors de chaque émission ne pourra être inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action sur le premier marché d'Euronext Paris S.A. lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ;
  - en cas d'augmentation de capital réalisée :
    - en vertu des délégations et pouvoirs donnés au conseil par l'assemblée générale mixte du 25 avril 2002, dans ses onzième et douzième résolutions, à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 150 000 000 (cent cinquante millions) euros ;
    - suite à l'exercice d'options de souscription d'actions ;
    - suite à l'exercice de valeurs mobilières composées ;
    - décide que le conseil d'administration sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à
- l'article L. 443-5 du Code du travail, et autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, à procéder, dans le cadre des dispositions dudit article L. 443-5 du Code du travail, à des augmentations de capital réservées aux salariés de Bouygues et aux salariés des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans une limite maximum de 10 % de l'augmentation de capital réalisée en vertu des délégations conférées par les onzième et douzième résolutions précitées ou suite à l'exercice d'options de souscription d'actions ou l'exercice de valeurs mobilières composées ;
- constate que ces décisions entraînent renonciation par les actionnaires et les titulaires de certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée ;
  - délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour :
    - arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation ; notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou par le biais d'une autre entité conformément à la législation en vigueur ; décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant ; fixer le prix d'émission des actions nouvelles à émettre en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, ainsi que fixer éventuellement le nombre maximum d'actions pouvant être souscrit par salarié et par émission ;
    - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
    - accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
    - apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations de capital social ;
    - imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant de la prime afférente à chaque augmentation et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
    - et, généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-six mois, à compter de la présente assemblée générale. Elle prive d'effet toute délégation antérieure, en particulier celle précédemment donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 31 mai 2001 dans sa quatorzième résolution.

L'Assemblée générale prend acte de ce que les titulaires de certificats d'investissement, réunis en assemblée générale spéciale ce jour, ont expressément renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

La présente résolution a été approuvée par les porteurs d'obligations à option de conversion en actions nouvelles ou d'échange en actions existantes émises en représentation de l'emprunt Bouygues 1,70 % - 1999/2006, réunis en assemblée le 19 avril 2002.

### **QUINZIÈME RÉSOLUTION**

*(Modification des statuts à l'effet de prendre en compte les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques concernant l'identification des actionnaires)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la rédaction des statuts de la société, à l'effet de prendre en compte les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques concernant l'identification des actionnaires, ainsi qu'il suit :

**L'article 8.2 est désormais rédigé ainsi :**

#### **8.2. Identification des actionnaires**

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise à la société par l'organisme chargé de la compensation des titres, la société a la faculté de demander soit à l'organisme chargé de la compensation des titres, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la société estime qu'elles pourraient être inscrites en qualité d'intermédiaire et pour compte de tiers propriétaires de titres, les informations

prévues à l'alinéa précédent concernant les propriétaires des titres.

Ces personnes seront tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information sera fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge à ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la société émettrice ou à l'organisme compensateur.

La société est également en droit pour ce qui concerne les titres inscrits sous la forme nominative de demander à tout moment à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres dans les conditions prévues ci-dessus.

À l'issue des demandes d'informations visées ci-dessus, la société est en droit de demander à toute personne morale propriétaire d'actions de la société représentant plus du quarantième du capital ou des droits de vote de la société de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande conformément aux dispositions du présent article 8.2. n'a pas transmis les informations ainsi demandées dans les délais légaux et réglementaires ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres donnant immédiatement ou à terme accès au capital et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte sont privés de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende est différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment les dispositions ci-dessus, le tribunal dans le ressort duquel la société a son siège social, peut sur demande de la société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait objet de l'interrogation et, éventuellement pour la même période, du dividende correspondant. "

**Un sixième paragraphe est inséré à l'article 8.3  
Seuil statutaire - franchissement – sanction, rédigé ainsi :**

"L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres conformément au troisième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations prévues au présent article, pour l'ensemble des actions de la société au titre desquelles il est inscrit en compte. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Un paragraphe est inséré à l'article 19 relatif à la tenue des assemblées générales, rédigé ainsi :**

"19.5. Les propriétaires d'actions de la société n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

La société est en droit de demander à l'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres de fournir la liste des actionnaires qu'il représente dont les droits de vote seraient exercés à l'assemblée.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui ne s'est pas déclaré comme tel conformément aux dispositions légales et réglementaires ou des présents statuts ou qui n'a pas révélé l'identité des propriétaires des titres ne peut être pris en compte."

**SEIZIÈME RÉSOLUTION**

*(Modification des statuts à l'effet de prendre en compte les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques concernant l'équilibre des pouvoirs et le fonctionnement des organes dirigeants)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier la rédaction des statuts de la société, à l'effet de prendre en compte les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques concernant l'équilibre des pouvoirs et le fonctionnement des organes dirigeants, ainsi qu'il suit :

**Les articles 13, 14, 15, 16 et 17 du TITRE III sont désormais rédigés ainsi :**

**TITRE III - Conseil d'administration - Direction générale**

**Article 13 : Composition du conseil**

13.1. La société est administrée par un conseil d'administration comprenant de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée générale, et de deux membres, nommés également par l'assemblée générale, mais pris parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement représentant les salariés.

13.2. La durée des fonctions des administrateurs est de six années pour ceux nommés par l'Assemblée générale ordinaire parmi les actionnaires. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits administrateurs.

La durée des fonctions des administrateurs nommés parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement représentant les salariés est de deux années. Leurs fonctions prennent fin, en cas de cessation de leur contrat de travail, ou à l'expiration de leur mandat et la société prend toutes dispositions pour organiser leur remplacement ou leur renouvellement à cette date.

Les administrateurs sont rééligibles.

13.3. Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'Assemblée générale ordinaire, pour ceux pris parmi les actionnaires.

Les administrateurs nommés parmi les membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement représentant les salariés ne peuvent être révoqués que pour faute dans l'exercice de leur mandat, par décision judiciaire.

13.4. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins dix actions.

13.5. Les personnes morales qui sont administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent dans les conditions prévues par la loi.

13.6. Le conseil élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le conseil d'administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président est fixée à 70 ans.

Si le Président atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le conseil, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximum d'une année. Il peut ensuite être renouvelé, par périodes annuelles, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 70 ans, auquel il est démissionnaire d'office.

#### Article 14 : Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit.

Les convocations sont faites par tous moyens, et même verbalement.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### Article 15 : Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre .

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

#### Article 16 : Rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration reçoit des jetons de présence à prélever sur les frais généraux, dont le montant, fixé par l'assemblée générale, est maintenu jusqu'à décision contraire. Il en décide la répartition entre ses membres.

Il peut également être alloué aux administrateurs, par le conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles dans les cas et les conditions prévus par la loi.

#### Article 17 : Direction générale

##### 17.1. Directeur général

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, administrateur ou non, portant le titre de Directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du Directeur général ou du mandat du Président du conseil d'administration lorsque ce dernier assume également la direction générale de la société. Il en informe les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le conseil d'administration procède à la nomination du Directeur général. Il fixe la durée de son mandat sans pouvoir excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration détermine la rémunération du Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 70 ans.

Si le Directeur général atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le conseil, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximum d'une année. Il peut ensuite être renouvelé, par périodes annuelles, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 70 ans, auquel il est démissionnaire d'office.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

### 17.2. Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur général, que cette fonction soit assumée par le Président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, administrateurs ou non, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs généraux délégués. Toutefois, lorsqu'un Directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

À l'égard des tiers, le ou les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le conseil d'administration détermine la rémunération des Directeurs généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur général, les Directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 70 ans.

Si un Directeur général délégué atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le Conseil, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximum d'une année. Il peut ensuite être renouvelé, par périodes annuelles, jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 70 ans, auquel il est démissionnaire d'office. "

### DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

*(Absorption par voie de fusion simplifiée de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB, filiale à 100 % de Bouygues)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, du rapport des commissaires aux apports désignés par ordonnance du président du Tribunal de commerce de Paris et du projet de fusion, établi le 6 mars 2002,

aux termes duquel la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB, société anonyme au capital de 38 100 000 euros, dont le siège social est 150, route de la Reine - 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 331 843 011, fait apport à titre de fusion à la société Bouygues de l'intégralité des éléments composant son patrimoine actif et passif, valorisés à la date du 31 décembre 2001, soit un actif net de 246 430 431,28 euros,

étant précisé que :

- la société Bouygues détenant, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du Tribunal de commerce, l'intégralité des actions composant le capital de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB, la fusion est placée sous le régime prévu à l'article L. 236-11 du Code de commerce ;

- la société Bouygues ne procédera à aucune augmentation de son capital en rémunération des apports, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce ;
- le boni de fusion dégagé par la société Bouygues dans le cadre de cette fusion, soit la somme de 3 579 146,81 euros correspond à la différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur comptable dans les livres de la société Bouygues des actions Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB ;
- la fusion prendra effet sur les plans comptable et fiscal rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002, date à laquelle les parties ont décidé d'en faire remonter les effets.
- approuve la fusion par voie d'absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB par la société Bouygues, objet du projet de fusion visé ci-dessus aux conditions et modalités qui y sont stipulées, notamment les apports effectués au titre de la fusion ainsi que l'évaluation qui en a été faite ;
- décide d'affecter le boni de fusion à un compte "prime de fusion" et d'autoriser le conseil d'administration à imputer sur le boni de fusion l'ensemble des frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la fusion et plus généralement de toutes sommes conformément aux prescriptions de la réglementation en vigueur.

#### **DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION**

*(Constatation de la réalisation définitive de la fusion)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, et prenant acte de l'approbation des comptes de l'exercice 2001 par l'assemblée générale ordinaire de la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB, constate la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB par la société Bouygues et par suite la dissolution sans liquidation à compter de ce jour de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB.

#### **DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION**

*(Modification corrélative de l'article 6 des statuts "Apports")*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 6 des statuts relatif aux apports, à l'effet de prendre en compte la réalisation définitive de la fusion, ainsi qu'il suit :

#### **Le dernier paragraphe est désormais rédigé ainsi :**

"Lors de la fusion par voie d'absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB, société anonyme au capital de 38 100 000 euros, dont le siège social était 150, route de la Reine – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 331 843 011, il a été fait apport du patrimoine de cette société.

La valeur nette des biens apportés s'élevait à 246 430 431,28 euros ; en raison de la détention par la société de la totalité du capital de la société absorbée dans les conditions prévues par l'article 236-11 du Code de commerce, cet apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital."

#### **VINGTIÈME RÉSOLUTION**

*(Pouvoirs pour formalités)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs à Olivier Poupart-Lafarge, administrateur, pour signer la déclaration de régularité et de conformité relative à la fusion ci-dessus visées ainsi que pour accomplir, avec faculté de subdélégation, toutes formalités d'enregistrement et de publicité consécutives à cette opération.

Enfin, l'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

## Personnes assumant la responsabilité du document de référence

“À notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Bouygues ; elles ne comportent pas d’omissions de nature à en altérer la portée.”

**Martin Bouygues**  
Président-directeur général

“En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bouygues et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de monsieur Martin Bouygues, président de la société. Il nous appartient d’émettre un avis sur la sincérité des informations qu’il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l’objet d’un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d’identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S’agissant de données prévisionnelles isolées résultant d’un processus d’élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000 arrêtés par le conseil d’administration, ont fait l’objet d’un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Les comptes annuels des exercices 1998, 1999 et 2000 et les comptes consolidés des exercices 1998 et 1999 ont été certifiés sans réserve ni observation. Les comptes consolidés de l’exercice 2000 ont été certifiés sans réserve avec une observation relative à un changement de méthodes comptables lié à la première application du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable relatif aux comptes consolidés.

Sur la base de ces diligences, nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.”

Les commissaires aux comptes

**Mazars & Guérard :**  
Jacques Villary      Michel Rosse

**Salustro Fournet & Associés :**  
François Fournet



# TABLEAU DE PASSAGE

## Document de référence : règlement COB 98-01

	Pages
<b>1 - RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	
1.1 Noms et fonctions des responsables du document	151
1.2 Attestation des responsables	151
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	50
1.4 Politique d'information	52
<b>2 - ÉMISSION/ADMISSION À LA COTE OFFICIELLE DE VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL</b>	
2.1 Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	53-57
2.2 Émission de valeurs mobilières	sans objet
2.3 Renseignements généraux	53 à 56
2.4 Place de cotation	57
2.5 Tribunaux compétents	sans objet
<b>3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL</b>	
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	6 à 33/60-61
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	53 à 56
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	51
3.4 Marché des titres de l'émetteur	57
3.5 Dividendes	58/62/138
<b>4 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR</b>	
4.1 Présentation de la société et du Groupe	6 à 43/60-61
4.2 Dépendances de l'émetteur	sans objet
4.3 Faits exceptionnels et litiges	43
4.4 Effectifs	34
4.5 Politique d'investissement	10
4.6 Données Groupe	6 à 11
<b>5 - PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS</b>	
5.1 Comptes de l'émetteur	66 à 99/100 à 113
5.2 Sociétés hors du périmètre de consolidation	72/82
5.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	72-73/97 à 99
5.4 Principes de consolidation	72 à 79
<b>6 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>	
6.1 Noms	46 à 50
6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	51
6.3 Schéma d'intéressement du personnel	36/53/55-56
6.4 Gouvernement d'entreprise	48
<b>7 - PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	
7.1 Évolution récente	7 à 10/17/21/23/25/27/29/32/33
7.2 Perspectives d'avenir	6-7/17/21/23/25/27/29/32/33

### Document de référence Bouygues 2002.

Coordination : Direction de la Communication interne. Création / réalisation : Phénomène. Conseil graphique : Séquoia.

Photos : photothèques du groupe Bouygues, Y. Chanoit, C. Chevalin, A. Chezière, C. Dupont,

Graphix Images (A. Da Silva, C. Dumont, V. Paul, L. Zylberman),

P. Guignard, D. Maestracci, G. Maucuit Lecomte, Lefebvre, P. Lesage, D. McAllan, M. Pelletier, J.C. Roca, J.M. Sureau, T.D. Wildal



Société anonyme au capital de 343 751 379 euros  
572 015 246 RCS Paris - I.E. FR 29 572 015 246

Siège social : 90, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris - France  
Adresse postale : Challenger - 1, avenue Eugène Freyssinet  
78051 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - France  
Téléphone : (33) 1 30 60 23 11

[www.bouygues.com](http://www.bouygues.com)